Centre International pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique de l'Union Africaine

International Centre for Girls' and Women' s Education in Africa of African Union

(UA)

e-mail : cieffa@cieffa.org

Site Web : http : // www.cieffa.org

UA/CIEFFA

01 BP 1318 Ouagadougou 01
Tél. :(226) 50 37 64 96
Fax :(226) 50 37 64 98
Burkina Faso

GENRE ET DROITS HUMAINS DANS LES SYSTEMES ÉDUCATIFS AFRICAINS

REPÈRES ET ACTIONS

GUIDE PRATIQUE

Contributions

UEMOA
Coopération Suisse
CEA/CAGEDS
UNICEF
CANADA
ADEA
OIF
Fonds Commun Genre

REMERCIEMENTS

L'UA/CIEFFA adresse ses vifs et sincères remerciements à tous les Gouvernements, Organisations et Institutions qui ont contribué à la réalisation de ce précieux outil. Il s'agit notamment :

- Des Ministères en charge de l'Education des pays de collecte des données et des pays d'expérimentation/testing.
- De l' Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)
- De la Coopération Suisse au Burkina.
- Du Centre Africain pour le Genre et Développement Social de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA/CAGEDS).
- De l'UNICEF Burkina.
- De l'Ambassade du Canada au Burkina.
- De l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).
- Du Fonds Commun Genre des partenaires au Burkina Faso.
- De l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA).

L'UA/CIEFFA remercie également par avance les Organisations et Institutions qui contribueront à l'édition et à la diffusion de ce guide.

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 7
PREFACE DU MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE DE LA GUINEE 9
AVANT-PROPOS DE LA COORDONNATRICE DE L'UA/CIEFFA 11
INTRODUCTION 13

PREMIÈRE PARTIE : CONCEPTS ET ENJEUX 27
1. LES CONCEPTS 28
2. LES ENJEUX 38
3. LES AVANTAGES DE L'EGALITE DE GENRE DANS L'EDUCATION 47
4. LES FREINS A L'EGALITE DE GENRE ET AU RESPECT DES DROITS DANS L'EDUCATION 51
5. CONCLUSION 52

DEUXIÈME PARTIE : FICHES DE TRAVAIL 55
THEME 1 : INTEGRER LE GENRE ET LE DROIT A L'EDUCATION DANS LES POLITIQUES ET PROCESSUS DE PLANIFICATION DE L'EDUCATION 57
Fiche 1.1 : Intégrer le genre de façon systématique dans la planification 61
Fiche 1.2 : Développer des budgets sensibles au genre 73
Fiche 1.3 : Accroître la place et le rôle des femmes dans le corps enseignant 83
Fiche 1.4 : Intégrer le genre dans la planification de l'éducation au niveau local 91
Fiche 1.5 : Adapter les infrastructures éducatives pour favoriser l'égalité de genre 101

THEME 2 : INTEGRER LE GENRE ET LE DROIT A L'EDUCATION DANS LES CONTENUS ET LES PRATIQUES EDUCATIVES 107
Fiche 2.1 : Offrir aux élèves une orientation scolaire non sexiste et produire des manuels sensibles au genre 111
Fiche 2.2 : Développer des programmes d'éducation/formation sensibles au genre 123
Fiche 2.3 : Adopter des pratiques pédagogiques sensibles au genre 133
Fiche 2.4 : Mettre fin à la violence dans les établissements d'enseignement et de formation 147
Fiche 2.5 : Promouvoir l'égalité de genre et la scolarisation des enfants des populations nomades, des enfants handicapés et autres groupes défavorisés et/ou marginalisés 157

THEME 3 : RENDRE LE CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE FAVORABLE A L'EGALITE DE GENRE ET AU RESPECT DU DROIT A L'EDUCATION 169

Fiche 3.1 : Améliorer la situation socio-économique des parents femmes/hommes 173
Fiche 3.2 : Promouvoir l'éducation des parents 181
Fiche 3.3 : Vaincre les stéréotypes et pratiques néfastes à l'égalité de genre dans l'éducation 189
Fiche 3.4 : Impliquer, responsabiliser les femmes et les filles et intégrer le genre dans les actions communautaires en faveur de l'éducation 197
Fiche 3.5 : Rendre les hommes et les femmes plus favorables à la réduction des inégalités de genre dans l'éducation 211

FICHE UNIQUE SUR LE PRESCOLAIRE
Rendre effectif le droit des tout-petit à l'éducation 217

ANNEXES 227

Annexe 1 : Instruments de diagnostic pour l'évaluation du genre et des droits dans les systèmes éducatifs 229

Annexe 2 : Indicateurs pour la prise en compte du genre et des droits dans l'éducation 231

Annexe 3 : Initiatives et réseaux pour l'égalité de genre dans l'éducation 241
Bibliographie et webographie 247

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	**A**ctivités **G**énératrices de **R**evenus
AME	**A**ssociation des **M**ères **E**ducatrices
APE	**A**ssociation des **P**arents d'**E**lèves
BAC	**B**accalauréat
BEPC	**B**revet d'**E**tudes du **P**remier **C**ycle
CAD/ DE	**C**ellules genre d'**A**ppui à la **D**écentralisation et à la **D**éconcentration de l'**E**ducation
CDFP	**C**entre de **D**ocumentation et de la **F**ormation **P**rofessionnelle
CEA/CAGEDS	**C**ommission **E**conomique pour l'**A**frique/**C**entre **A**fricain pour le **G**enre et le **D**éveloppement **S**ocial
CEB	**C**irconscription d'Education de Base
CEDEAO	**C**ommunauté des **E**tats de l'**A**frique de l'**O**uest
CEDEF	**C**onvention sur l'**E**liminantion de toutes les formes de **D**iscriminations à l'**E**gard des **F**emmes
CEEAC	**C**ommunauté **E**conomique des **E**tats de l'**A**frique **C**entrale
CIOSPB	**C**entre national d'**I**nformation, d'**O**rientation **S**colaire, **P**rofessionnelle et des **B**ourses
CNE	**C**onseil **N**ational de l'**E**ducation
COGES	**C**omités de **G**estion
COMESA	**M**arché commun de l'**A**frique australe et orientale
CONGAFEN	**C**oordination et **A**ssociation **F**éminines du **N**iger
CRDE	**C**onvention **R**elative aux **D**roits de l'**E**nfant
CTR	**C**ompagnie **T**héâtrale le **R**oseau
DEFSS	**D**irection de l'**E**ducation des **F**illes au **S**econdaire et au **S**upérieur
DGCRIEF	**D**irection **G**énérale du **C**entre de **R**echerche des **I**nnovations **E**ducatives et de **F**ormation
DPEBA	**D**irection **P**rovinciale de l'**E**nseignement de **B**ase et de l'**A**lphabétisation
DPEF	**D**irection de la **P**romotion de l'**E**ducation des **F**illes
DREBA	**D**irection **R**égionale de l'**E**nseignement de **B**ase et de l'**A**lphabétisation
DSRP	**D**ocument **S**tratégie de **R**éduction de la **P**auvreté
EAC	**C**ommunauté **E**st **A**fricaine
3E	**E**space d'**E**veil et d'**E**ducation (OSEO Burkina Faso)
EmP/EVF	**E**ducation en matière de **P**opulation/**E**ducation à la **V**ie **F**amiliale
ERA	**E**cole **R**urales **A**lternatives
FAWE	**F**orum for **A**frican **W**omen **E**ducationalists
IGAD	**A**utorité intergouvernementale pour le **D**éveloppement.
IGN	**I**nitiative **G**enre au **N**iger
MEBA	**M**inistère de l'**E**nseignement de **B**ase et de l'**A**lphabétisation

MESSRS	**M**inistère des **E**nseignements **S**econdaire, **S**upérieur et de la **R**echerche **S**cientifique
MPDH	**M**inistère de la **P**romotion des **D**roits **H**umains
MPF	**M**inistère de la **P**romotion de la **F**emme
OSEO	**Œ**uvre **S**uisse d'**E**ntraide **O**uvrière
P.E.E	**P**aquet **E**ducatif **E**ssentiel
PROBASE	**P**romoting **C**ommunities **P**articipation in **B**asic **E**ducation
PRODEC	**P**rogramme **D**écennal pour l'**E**ducation
ROCARE	**R**éseau **O**uest **A**fricain de **R**echerche en **E**ducation
SADC	**C**ommunauté de **D**éveloppement de l'**A**frique **A**ustrale
SOCS	**S**ervice de l'**O**rientation des **C**onseils et du **S**uivi
SP/PDDEB	**S**ecrétariat **P**ermanent du **P**lan **D**écennal de **D**éveloppement de l'Education de Base
UA/CIEFFA	**C**entre **I**nternational pour l'**E**ducation des **F**illes et des **F**emmes en **A**frique de l'**U**nion **A**fricaine
UEMOA	**U**nion **E**conomique et **M**onétaire **O**uest **A**fricaine
UNFPA	**U**nited **N**ations **F**und for **P**opulation and **D**evelopment
UMA	**U**nion du **M**aghreb **A**rabe
WILDAF	**W**omen in **L**aw and **D**evelopment in **A**frica

PREFACE

Avec la parution du présent guide, les acteurs/trices de l'éducation disposent désormais d'un document d'orientation pratique et d'un outil exhaustif pour la prise en compte effective du genre et du droit à l'éducation dans les systèmes d'éducation.

Le présent guide aborde aussi la question de « droits humains » », répondant ainsi aux préoccupations du plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) dont l'objectif est de mettre fin aux disparités entre les sexes et d'assurer l'égalité.

Je félicite le « Centre International pour l'Education des Femmes et des Filles en Afrique de l'Union Africaine » (UA/CIEFFA) pour cet excellent travail et je l'encourage vivement à poursuivre ses initiatives pour documenter la question du genre dans les systèmes éducatifs africains. Je me dois surtout de relever le caractère concret et pratique des documents produits jusque-là par cette institution, et qui sont de véritables « guides pédagogiques » entre les mains des acteurs/trices de la communauté éducative.

Le présent guide s'inscrit dans la même dynamique de qualité et de réalisme. Il propose en effet des pistes d'action qui devraient-si elles étaient effectivement exploitées-contribuer à un changement significatif du traitement que l'on fait de la question du genre aussi bien dans nos établissements d'éducation que dans tout leur environnement communautaire de l'éducation.

Je souhaite par conséquent que les acteurs/trices de l'éducation en fassent bon usage afin que nos différents centre d'éducation soient des lieux de promotion réelle du genre et de l'équité.

Je réitère mes sincères remerciements à l'UA/CIEFFA pour ce travail et souhaite vivement que ce guide rencontre tout le succès qu'il mérite.

LE MINISTRE

Amadou LELOUMA DIALLO

Ministre de l'Enseignement
Pré - Universitaire et de
l'Education Civique
Guinée

AVANT-PROPOS

Après le « Guide pratique pour le recrutement paritaire entre filles et garçons, femmes et hommes dans l'éducation formelle et non formelle en Afrique de l'Ouest et du Centre », l'UA/CIEFFA met à la disposition du public cet autre instrument pour la prise en compte cette fois-ci du genre et du droit à l'éducation dans les systèmes éducatifs.

Comme son titre l'indique, ce document se veut un guide pratique qui oriente ses utilisateurs et leur propose des pistes d'action et de réflexion pour que ces questions soient effectivement et de façon permanente, prises en compte dans les systèmes éducatifs africains.

En produisant ce guide, l'UA/CIEFFA souhaite contribuer de façon significative aux efforts entrepris par tous les partenaires et acteurs de l'éducation pour la promotion du genre et du droit à l'éducation.

Pour résumer notre position et notre souhait je dirais que « c'est dans l'esprit des hommes et des femmes que naissent les préjugés, les stéréotypes; c'est donc dans l'esprit des hommes et des femmes qu'il faut semer les graines de l'objectivité et d'une appréciation sans à priori des autres ! »

Sur le plan de son organisation, le guide présente le double avantage de proposer un contenu informatif sur les concepts fondamentaux en matière de genre et de fiches de travail pratiques à l'usage de différents publics cibles pour promouvoir ces mêmes concepts à différents niveaux.
Ces fiches abordent les trois thèmes suivants :

- les lois, politiques et processus de planification,
- les contenus et les pratiques éducatives,
- l'environnement socio-économique et culturel de l'éducation.

Chacun de ces thèmes est développé sur cinq fiches spécifiques organisées de manière à ce qu'elles puissent être exploitées de façon autonome, même si elles sont complémentaires en réalité.

Chaque thème débute sur une grille d'évaluation qui permet de faire un diagnostic rapide du contexte de travail selon des critères «genre et droits à l'éducation»

Le document s'achève sur des indicateurs pour la prise en compte du genre dans l'éducation d'une part et sur une brève présentation de quelques initiatives et réseaux pour l'égalité de genre dans l'éducation, d'autre part.

Avec tout ce contenu, l'UA/CIEFFA espère avoir mis à la disposition de tous /toutes/les acteurs/trices de l'éducation un outil pratique pour une prise en compte effective du genre et du droit dans les systèmes éducatifs africains.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma gratitude aux consultant(es)s qui ont effectué l'étude ayant servi de base à l'élaboration de ce guide, au comité de pilotage qui a suivi la rédaction, aux partenaires qui ont soutenu techniquement et financièrement sa réalisation en particulier le Centre Africain pour le Genre et le Développement Social de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/CAGEDS), la Coopération Suisse, la Coopération Canadienne, l'Unicef, ainsi qu' à tous ceux qui, à un niveau ou à un autre, ont contribué à sa réalisation, en souhaitant vivement qu'il puisse être utile à tous/toutes.

Aminata Elisabeth OUEDRAOGO/BANCÉ
Coordonnatrice de l'UA/CIEFFA
Officier de l'Ordre National

INTRODUCTION

« La prise en compte du genre dans le système éducatif est un processus itératif.
Tous les petits pas sont importants et méritent d'être renforcés »
(Mr M'Bé Traoré, Chef de section math sciences technologie, MEN, Mali)

«Rappelant que les droits de la femme sont reconnus et garantis par tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme (...) les Etats prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes et garantir l'égalité des chances et d'accès en matière d'éducation et de formation »
Préambule et article 12. 1.a du Protocole sur le droit des femmes de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples

1. POURQUOI CE GUIDE A-T-IL ETE ELABORE ?

En dépit de tous les engagements politiques pris par les gouvernements sous la pression des instruments internationaux relatifs à l'éducation, des millions d'enfants demeurent toujours exclus de l'égalité des chances dans l'enseignement, en raison notamment de la pauvreté .

Pour les filles et les femmes, la discrimination économique est accentuée par celle basée sur le sexe. En effet, les initiatives novatrices développées depuis les années 1990, les politiques visant à promouvoir l'égalité de genre n'ont toujours pas eu l'impact escompté sur leur éducation, en Afrique subsaharienne notamment.

Par ailleurs, bien qu'il y ait beaucoup d'informations sur les inégalités de genre dans l'éducation, les données disponibles sont souvent incomplètes et parfois peu fiables.
Les expériences développées en Afrique, ne permettent pas non plus de systématiser des pratiques intégrées et cohérentes parce qu'elles sont très éparses et parfois isolées.

Enfin, les personnes directement concernées par les enjeux de l'éducation (professionnels/elles, membres d'associations ou dirigeantes communautaires) ne sont pas forcément « outillées » pour élaborer et appliquer des stratégies permettant de réduire les inégalités de genre.
Les inégalités de genre en éducation sont le résultat de pratiques souvent involontaires des acteurs/trices. Elles sont dues à la méconnaissance de la problématique des inégalités dans le secteur (repères) et des voies d'actions concrètes permettant de les éviter.

Ce guide se veut une modeste contribution pour relever tous ces défis !

2. QUELS SONT LES OBJECTIFS DU GUIDE ?

De façon globale, le guide souhaite contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de l'éducation des filles et des femmes en Afrique en proposant des pistes de réflexion et d'action pour la réduction voire l'élimination dans certains cas des inégalités entre hommes et femmes, filles et garçons.

Ce faisant, le projet participe à la réalisation des objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) et contribue à celle de l'un des tous premiers Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : *Universaliser l'éducation primaire dans tous les pays d'ici 2015*. Il apporte également un soutien aux propos de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour la Science, la Culture et l'Education) selon lesquels « le défi principal de la réalisation de l'objectif V de Dakar (Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce

domaine d'ici 2015) consiste à vaincre les préjugés basés sur le sexe qui sont prédominants dans les attitudes et les comportements des enseignants, des parents et de la société dans son ensemble, ainsi que les stéréotypes véhiculés par les manuels et les programmes ».
Le guide contribue aussi à la réalisation de la priorité 1 « Genre et Culture » du Plan d'Action de la deuxième Décennie de l'Education pour l'Afrique.

Par ailleurs, ce guide permet de lier les notions de genre et de droits à l'éducation comme le souhaite l'Unesco à travers les propos suivants : « Parler de droit à l'éducation, ce n'est pas situer la question sur le plan de la pure revendication. C'est au contraire prendre en compte, sur le terrain concret de la famille, de l'école et de la société tout entière, le besoin éducatif tel qu'il se manifeste en tout homme ». Le guide tente d'opérationnaliser cette déclaration.

Enfin, ce guide vise à faire appréhender les enjeux que constitue l'égalité de genre dans l'enseignement stricto sensu (moyens mis en œuvre pour garantir la transmission de savoirs et de savoir-faire) et dans l'éducation au sens large (conditions qui contribuent à la formation globale d'un individu, l'être et le savoir-être).
Il fait donc référence à la fois à l'enseignement, à l'instruction (l'objectif principal du système scolaire à tous les niveaux) et à l'éducation (dans ses deux volets formel et non formel). En effet, ce guide part du principe que les inégalités entre les femmes et les hommes (relations et inégalités dites « de genre ») se construisent tant à l'intérieur des institutions et des établissements qui organisent et dispensent l'éducation (écoles, universités, centres de formation) qu'à l'extérieur (famille, communauté, marché du travail, société) L'élimination des inégalités dans et par l'éducation doit donc suivre elle aussi ces différentes voies.
De façon spécifique, le guide devrait permettre à ses utilisateurs et à ses utilisatrices de :

- comprendre la dimension « genre » dans les différents aspects et niveaux d'éducation ;
- faire le lien entre le genre et le « droit à l'éducation » et rendre opérationnel ce lien ;
- se poser des questions sur leurs propres pratiques et leurs expériences éducatives ;
- acquérir des connaissances et des compétences pour améliorer ces pratiques ;
- développer des arguments en faveur d'une éducation juste et égalitaire entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes ;
- mettre en œuvre des stratégies appropriées pour apporter plus d'égalité de genre dans l'éducation.

3. A QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?

Le guide est multi-niveaux. Il concerne les personnes, femmes et hommes, impliquées dans l'éducation formelle et non formelle à différents niveaux (préscolaire, primaire, secondaire, supérieur). En effet, même si les causes et conséquences des inégalités de genre varient en fonction des groupes sociaux (âge, niveau social et économique, milieu urbain ou rural etc.), la plupart des facteurs qui induisent et, souvent, perpétuent les inégalités de genre sont communs aux différents niveaux et types d'éducation (par exemple l'inadéquation des structures d'accueil pour les deux sexes ou les contenus pédagogiques stéréotypés). Par ailleurs, la ségrégation artificielle des problèmes – et des solutions – par niveau et par type d'éducation pose un sérieux problème pour la mise en œuvre des stratégies cohérentes de réduction des inégalités. Ce guide souhaite proposer des pistes pour tisser des liens favorables à l'égalité de genre, dans une perspective de droit à l'éducation, entre les niveaux et les types d'éducation.

Ce guide est aussi multi-acteurs. De nombreux acteurs, femmes et hommes, sont impliqués dans l'éducation au sens large : en tant qu'étudiant(e) et parent membre du corps enseignant (décideur, planificateur, enseignant, conseiller pédagogique etc.), responsable de projets, membres d'association, élu-e local-e etc. Pour autant, l'échange n'est pas toujours facile entre ces groupes. Cette ségrégation est souvent propice à la perpétration et à la perpétuation des inégalités de genre. Même si chaque catégorie d'acteurs/actrices est confrontée à des problématiques spécifiques en fonction de son rôle, de son pouvoir, de ses compétences etc., le cloisonnement des acteurs et le manque de synergie entre eux/elles constituent un des facteurs de blocage responsable en partie de la difficulté à mettre en œuvre des stratégies cohérentes et durables pour l'égalité. Ce guide vise à jeter des ponts entre les différentes catégories d'acteurs/actrices, pour faire avancer l'égalité de genre.

Femme ou homme, ce guide vous concerne si vous souhaitez renforcer l'égalité de genre dans l'éducation formelle (préscolaire, primaire, secondaire, universitaire ou formation professionnelle) ou non formelle (alphabétisation) en Afrique subsaharienne. Il s'adresse à vous, que vous soyez :

- responsable de la planification de l'éducation, au niveau central, déconcentré et décentralisé ;
- responsable politique ;
- parlementaire ou élu-e local-e ;
- partenaire technique et financier ;

- point focal pour le genre (ministère, ONG, partenaire technique et financier) ;
- membre du corps enseignant (formateur/trice, enseignant/e, conseiller/e d'orientation) ;
- responsable de programmes d'éducation dans la société civile ;
- syndicaliste du corps enseignant ;
- membre d'un groupe de pression liée à l'éducation, aux droits humains, à l'égalité de genre ;
- membre d'une association de parents d'élèves, d'une association estudiantine ou d'élèves ;
- membres des médias travaillant sur les questions d'éducation et/ou de genre
- Elèves, filles/garçons

4. COMMENT CE GUIDE A-T-IL ETE ELABORE ?

Ce guide est le fruit d'une recherche initiée par le Centre International pour l'Education des Femmes et des Filles en Afrique de l'Union Africaine (UA/CIEFFA) basé à Ouagadougou, au Burkina Faso, avec l'appui de partenaires.

L'étude a concerné neuf (9) pays d'Afrique subsaharienne à savoir: le Bénin, le Burkina Faso, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Sénégal. Ces pays ont été choisis parce que les inégalités de genre dans l'éducation y persistent et que des initiatives politiques, pédagogiques et communautaires intéressantes y ont vu le jour pour tenter de remédier à ces situations.

Des expert-es du Nigéria et du Cameroun ont également été associé-es à la réflexion. Durant le processus d'élaboration du guide, un comité de pilotage a été mis en place pour accompagner tout le travail.

Dans la première phase, la recherche s'est penchée sur les informations déjà existantes sur le thème « éducation et genre » dans les neuf (9) pays de la zone d'étude. Le constat positif est qu'il y existe une somme importante de documents concernant l'éducation des femmes et des filles. Des études de cas sont disponibles pour illustrer les bienfaits de divers mécanismes visant la parité et l'égalité. Le constat négatif est que les informations disponibles comportent beaucoup de lacunes. Elles sont surtout axées sur l'accès à l'éducation, c'est-à-dire la parité en termes quantitatifs. Les aspects

qualitatifs de l'égalité (ex. les contenus éducatifs, les approches pédagogiques, les moyens mis en œuvre) sont moins développés. Par ailleurs, peu d'outils opérationnels sont disponibles ; les guides et outils existants sont liés à des initiatives et projets précis et non à des stratégies globales et sectorielles. Enfin, la dimension genre de l'éducation est rarement abordée sous le prisme du droit à l'éducation dans ces outils.
Lors de la deuxième phase de l'étude, des recherches ont été conduites auprès d'acteurs/actrices clefs dans les 9 pays de la zone de l'étude afin de repérer les principaux enjeux et les réponses mises en œuvre. Ce travail a abouti à l'élaboration d'une version provisoire qui a été soumise à une expérimentation sur le terrain dans quatre pays (Burkina Faso, Ghana, Mali et Niger). Cette étape a été cruciale pour jauger la pertinence du contenu du guide avant la version finale portant sur l'intégration dans les activités éducatives de la dimension genre selon une perspective « droits ».

5. COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

Quelques remarques s'imposent avant « d'entrer » dans le guide.

Tout d'abord, ce guide est un document de base. Il ne prétend ni examiner en détails tous les enjeux, ni proposer toutes les solutions. Il ne prétend pas non plus combler toutes les lacunes de l'éducation par la prise en compte du genre. Les problématiques et les enjeux de l'Education pour Tous sont vastes et complexes. Le genre y occupe certes une place centrale, mais tous les problèmes ne seront pas résolus par la mise en œuvre de cette approche. Soyons ambitieux mais réalistes …

Les enjeux de l'égalité, leurs causes et conséquences sont présentés de façon synthétique. De même, les questions-clefs et les pistes d'action ont été conçues comme des ébauches, « des détonateurs de la pensée » qui visent à attirer l'attention des personnes concernées, à les faire réfléchir et à les inciter à mettre en place un processus plus approfondi de réflexion et d'action.

Ce guide n'est qu'un outil de départ dont il vous faudra sans doute adapter des parties pour qu'elles reflètent vos réalités nationales, locales et que, du même coup, il devienne plus opérationnel.

Par ailleurs, pour faire vraiment avancer et changer les choses, il faudra du plaidoyer, de l'action militante à tous les niveaux, des compétences, des moyens, de la volonté politique etc. En somme, ce guide sera pour vous ce que vous souhaitez en faire.

Ceci étant, ce guide peut vous servir à enclencher une réflexion et une action, que vous soyez dans une démarche de recherche individuelle ou collective sur les questions d'égalité de genre et d'éducation.

Faites le test « genre » sur votre contexte en utilisant la fiche de diagnostic (avant ou après la lecture du livret et des fiches qui vous intéressent) !

Vous pourrez utiliser ce guide pour rassembler une information de base sur les enjeux de genre dans le domaine de l'éducation et les stratégies mises en place dans différents contextes.
Les fiches qui y sont proposées vous aideront aussi à collecter des données qualitatives et quantitatives (qui peuvent être utiles pour l'élaboration d'un argumentaire de plaidoyer par exemple).

Les partenaires sociaux de l'éducation trouveront matière à alimenter leur programme.

Le document, avec ses fiches thématiques notamment pourra aussi être utilisé comme un outil de planification. Si vous avez un mandat spécifique lié à la prise en compte du genre dans une politique, un programme ou un projet, les fiches vous aideront à identifier des points d'entrée pour l'élaboration de stratégies et le développement d'indicateurs et de mécanismes permettant de suivre l'intégration du genre dans les programmes et la réduction des inégalités.

Ce guide, pourra également être utilisé pour développer des arguments de plaidoyer auprès de différents publics, y compris au sein de votre propre ministère, organisation ou association. Les données proposées vous permettront d'articuler les raisons qui justifient que l'on prenne en compte la dimension du genre dans l'éducation et vous fourniront des illustrations parlantes provenant de différents contextes.

Enfin, ce guide peut être un support pédagogique dans la formation du corps enseignant, des associations, des ONG, etc. dans le domaine de l'éducation et du genre.

6. COMMENT SE RETROUVER DANS LES FICHES ?

Les fiches s'imbriquent et se complètent. La lecture de l'ensemble du guide est par conséquent conseillée. Chacune des fiches peut cependant être utilisée de façon autonome. Toutes les fiches thématiques se présentent sous le même format suivant :

- Introduction
- Public cible (à qui s'adresse la fiche en priorité)
- Objectif de la fiche
- Droit spécifique ciblé (de quel droit est-il question dans la fiche?)
- Etat des lieux (quel est le problème traité dans la fiche?)
- Questions à se poser pour engager la réflexion
- Que faire et comment agir ?
- Des exemples de cas tirés de l'un des pays concernés par l'étude

- Il faut que cela cesse (toutes les pratiques qui doivent cesser pour que l'objectif final soit atteint).

Chaque fiche comporte également une « Mise en garde » qui indique les insuffisances constatées, les limites à ne pas dépasser pour ne pas produire l'effet contraire à l'objectif visé et fait des recommandations.

Par ailleurs chaque fiche s'achève sur une grille d'évaluation qui permet de s'assurer que tous les aspects qui y ont été traités ont été bien pris en compte dans la mise en œuvre.

Vous pouvez naviguer parmi les fiches de plusieurs façons :

a) en repérant dans le sommaire le ou les thèmes qui vous interpellent ;

b) en repérant les fiches qui correspondent le plus à votre position/responsabilité.

Vous êtes ...	Fiche(s)
Responsable de la planification de l'éducation, au niveau central ou décentralisé	1.1 - 1.2 - 1.3 -1.4 -1.5 2.1- 2.2 -2.4 - 2.5 3.1 - 3.2 - 3.3 - 3.5
Responsable politique ou parlementaire	1.1 - 1.2 - 1.3 -1.5 2.1 - 2.4 -2.5 3.1 -3.2 – 3.3
Autorité locale et leader communautaire	1.1 - 1.2 - 1.4 -1.5 2.4 -2.5 3.1- 3.2 - 3.3 - 3.4 - 3.5
Partenaire technique et financier	1.1 - 1.2 - 1.4 -1.5 2.1 - 2.4 3.1- 3.2 - 3.3
Point focal pour le genre (ministère, ONG, partenaire technique et financier)	Toutes les fiches
Membre du corps enseignant (formation, enseignement, orientation etc.)	1.2 - 1.3 - 1.5 2.1 - 2.2 - 2.3 - 2.4 3.3
Responsable de programmes et projets de développement ONG/société civile (éducation, droits humains, égalité de genre)	1.2 - 1.4 -1.5 2.1 - 2.2 - 2.3 - 2.4- 2.5 3.1 - 3.2 -3.3
Responsable d'établissement d'enseignement	1.3 - 1.5 2.1 - 2.2 - 2.3 -2.4 -2.5 3.4 - 3.5
Syndicaliste du corps enseignant	1.2 - 1.3 - 1.5 2.1 - 2.2- 2.3 - 2.4 - 2.5
Membre d'une association de parents d'élèves ou d'une association estudiantine	1.5 2.1 - 2.2 - 2.3 - 2.4 - 2.5 3.1 - 3.2 - 3.3 - 3.4 -3.5
Membre des médias sur les questions d'éducation et/ou de genre	1.2 2.1- 2.3 3.1- 3.2 - 3.3- 3.4 - 3.5

Souvenez-vous, les fiches s'imbriquent et se complètent, alors pourquoi ne pas les lire toutes?

Faites connaissance avec l'UA/ CIEFFA

L'UA/CIEFFA est une institution publique des Etats africains, initiée par le Burkina Faso depuis 1995 auprès de l'UNESCO qui a pris note de sa création en 1999 .

En juillet 2004, les Chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union Africaine font du Centre une institution spécialisée de l'Union Africaine. Une cérémonie de réception officielle par la Commission de l'Union Africaine a ainsi eu lieu le 26 avril 2007 à Ouagadougou et la signature d'un accord de siège entre le gouvernement du Burkina Faso et la Commission de l'Union Africaine est intervenue le 5 mars 2008.

En octobre 2005, lors de sa 33e Conférence générale l'UNESCO accorde au CIEFFA le statut de centre de catégorie 2. L'accord consacrant ce statut a été signé le 19 avril 2006 à Paris entre le gouvernement du Burkina Faso et l'UNESCO.

Nature :

- ➪ Centre de ressources de formation et d'information pour l'éducation des filles et des femmes ;
- ➪ Centre de référence pluridisciplinaire pour canaliser les énergies et orienter les actions en matière d'éducation des filles et des femmes et renforcer les partenariats et les synergies ;
- ➪ Observatoire du continent africain pour l'éducation des filles et des Femmes ;
- ➪ Clearing house pour les informations et les échanges en matière d'éducation des filles et des femmes.

Ambition:
Centre d'excellence pour le renforcement des capacités des filles et des femmes en vue de leur responsabilisation et autonomisation dans un contexte de lutte contre la pauvreté.

La vision de l'UA/CIEFFA:
La vision de l'UA/CIEFFA est multidimensionnelle. Il s'agit en effet de contribuer à :

I) ➪ lever les contraintes qui font obstacles à l'éducation des filles et des femmes et intégrer les intérêts et les préoccupations du genre dans l'ensemble des systèmes éducatifs africains et,

II) ➪ réaliser les objectifs de parité et d'équité dans les systèmes d'éducation et de formation en vue de la pleine participation des femmes et des filles

aux décisions économiques et politiques de leurs communautés et de leurs pays.

Missions :

- ➪ coordonner les actions en faveur de la promotion de l'éducation des filles et des femmes ;
- ➪ promouvoir l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de développement ;
- ➪ renforcer les capacités opérationnelles des différents pays en matière d'éducation des filles et des femmes ;
- ➪ mettre en place un réseau d'informations et d'échanges sur l'éducation des filles et des femmes ;
- ➪ développer un plaidoyer et un partenariat pluriel et fécond en faveur de la promotion de l'éducation des filles et des femmes ;
- ➪ soutenir la recherche sur l'éducation et la formation des filles et des femmes ;
- ➪ mener des activités d'observation sur l'état de l'éducation et de la formation des filles et des femmes en Afrique.

Objectif général : Promouvoir l'éducation des filles et des femmes en vue de leur pleine participation à l'élimination de la pauvreté, à l'avènement d'un monde de paix pour un développement humain durable.

Objectifs spécifiques :

1. ➪ mettre en place à l'échelon régional, des capacités de planification moderne de l'éducation des filles et la formation des femmes en organisant, à l'intention des fonctionnaires et du personnel technique des ministères de l'Education, des bureaux d'éducation des filles et des femmes à l'échelon local (province, commune) et des autres départements directement liés au secteur de l'éducation tels que les ministères des Finances et de la Culture, les activités suivantes :

- ➪ former à tous les aspects de la planification de l'éducation des filles et des femmes ;
- ➪ former à la recherche appliquée en éducation par la réalisation d'enquêtes et d'analyse axées sur les besoins particuliers des pays d'Afrique ;

- ⇨ sensibiliser des décideurs et des différents acteurs du secteur de l'éducation à des questions particulières de développement qui sont prioritaires pour les pays des différentes régions ;

- ⇨ répertorier, documenter, promouvoir et valider les meilleures pratiques et expériences en matière de scolarisation des filles.

2. ⇨ faciliter l'accès à l'information sur la planification de l'éducation des filles et des femmes des autres pays ainsi qu'aux informations pertinentes publiées par des organisations et des institutions internationales , notamment l'Institut International de l'UNESCO pour la planification de l'Education (IIPE), en mettant les matériels pertinents à la disposition des stagiaires du CIEFFA en français et en anglais et en diffusant des matériels sur la planification et la gestion de l'éducation des filles auprès des responsables de l'éducation de la région ;

3. ⇨ améliorer l'accès des filles à une éducation de base formelle et non formelle de qualité tout en garantissant leur maintien dans les structures d'éducation et de formation et assurer leur suivi ;-

4. ⇨ garantir une éducation de base non formelle de qualité et une formation valorisante pour la femme en particulier dans les zones défavorisées ;

5. ⇨ promouvoir l'accès des filles et des femmes à la culture, à la science, à la technologie et aux carrières scientifiques ;

6. ⇨ promouvoir l'accès des filles et des femmes à la technique et à la formation professionnalisante ;

7. ⇨ susciter, en collaboration avec les universités, la mise en place de cellules « genre » afin de créer un environnement propice à la participation des femmes au développement ;

8. ⇨ mettre les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication au service de la réalisation des objectifs de l'Education Pour Tous.

Ce guide a été réalisé avec la collaboration de :

Consultant(e)s

Nom et Prénoms	Pays
AFOUDA Léa Gaba	Bénin
MOUSSA Adama	Mali
OUOBA Clémentine	Burkina Faso
SIDINA Mounina	Mauritanie

Personnes ressources

Nom et Prénoms	Pays
AKAFUA Divine	Ghana
AVOMO Blandine	Gabon
BOUBACAR Sadatou	Niger
JATTA Tida	Gambie
GASSAMA Rokhyatou	Sénégal

Comité de pilotage :

Nom et Prénoms	Structure
SAWADOGO/RINGTOUMDA Félicité	Ambassade du Canada
BOLY/BARRY Koumba	Programme Alpha
KABRE Marie Bernadette	OSEO
TIENDREBEOGO/NARE Yolande	UNICEF
DIANDA Ambroise	SP/PDDEB
TIENDREBEOGO/KABORE Alice	FAWE Burkina
GUIGMA /NASSA Marie Claire	DPEF
MILLOGO /SORGHO Marie Claire	MPF
OUEDRAOGO Rasmata	DEFSS
TRAORE Scholastique	MPDH
SANOU/DAO Bernadette	DGCRIEF
ABDENNEBI-ABDERRAHIM Souad	CEA/CAGEDS
OUEDRAOGO/BANCE Aminata Elisabeth	UA/CIEFFA
SERE/DEMBELE Yvette	UA/CIEFFA
OUEDRAOGO Séni	SP – PDDEB/MEBA

Le projet a été coordonné par VOUHE Claudy et piloté par le CIEFFA, avec le soutien technique et financier de la Commission de l'Union Africaine, de la Coopération Suisse et de la Commission Economique pour l'Afrique CEA/CAGEDS.

PREMIÈRE PARTIE

CONCEPTS ET ENJEUX

L'éducation est à la fois un droit fondamental en soi et une des clefs de l'exercice des autres droits inhérents à la personne humaine. En tant que droit qui concourt à l'autonomisation de l'individu, l'éducation est le principal outil qui permette à des adultes et à des enfants économiquement et socialement marginalisés de sortir de la pauvreté et de se procurer le moyen de participer pleinement à la vie de leur communauté. L'éducation joue un rôle majeur, qu'il s'agisse de rendre les femmes autonomes, de protéger les enfants contre l'exploitation de leur travail, l'exercice d'un travail dangereux ou l'exploitation sexuelle, de promouvoir les droits de l'Homme et la démocratie, de préserver l'environnement ou encore de maîtriser l'accroissement de la population. L'éducation est de plus en plus considérée comme un des meilleurs investissements financiers que les États puissent réaliser. Cependant, son importance ne tient pas uniquement aux conséquences qu'elle a sur le plan pratique. Une tête bien faite, un esprit éclairé et actif capable de vagabonder librement est une des joies et des récompenses de l'existence.
Source : *Comité des droits économiques, sociaux et culturels : Observation générale 13, paragraphe 1, Le droit à l'éducation (art. 13 du pacte), vingt et unième session, 1999*

La première partie de ce guide propose une synthèse des concepts qui sont utilisés dans les fiches : l'égalité de genre, l'éducation et les droits à l'éducation. Elle présente les enjeux politiques et opérationnels liés à ces concepts dans les trois domaines d'intervention proposés dans ces fiches, à savoir les politiques et la planification, les conditions et pratiques éducatives et l'environnement socio économique et culturel.

L'approche genre identifie des concepts centraux (ou enjeux centraux) à considérer nécessairement pour un travail efficace sensible au genre. Une présentation et une définition rapides de ces concepts centraux sont prévues pour aider davantage l'intervenant à opérer une analyse de situations et à faire des choix pertinents pour une action efficace

Nous vous recommandons fortement de lire cette première partie avant de vous engager dans l'exploitation des fiches.

1 ⇨ LES CONCEPTS

Qu'est-ce que le genre ?

Le genre est un concept social qui fait référence à l'ensemble des caractéristiques sociales associées aux femmes et aux hommes (filles et garçons) dans une société et dans un contexte historique et culturel donné[1] … Le genre est construit par la socialisation et est différent du sexe biologique. Ainsi on nait de sexe féminin ou masculin, et on devient femme ou homme (genre). Le genre se rapporte aux rôles sociaux, au partage des responsabilités, entre les femmes/ filles et les hommes/garçons dans une société ainsi qu'aux valeurs et représentations sociales associées aux femmes et aux hommes (filles et garçons). La représentation sociale et l'association des femmes aux tâches reproductives sont si fortes qu'un élève de CM[2] au Burkina Faso pour clarifier sa compréhension du genre le résume en ces termes. «***Le genre c'est que les femmes ne doivent pas être V.T.C. c'est-à-dire virées totalement à la cuisine!»***

Partout dans le monde, on s'est rendu compte que le genre (tel qu'il est construit actuellement) engendre des rapports d'inégalités entre les femmes et les hommes, et restreint les capacités ou possibilités de l'un ou l'autre groupe social (généralement le groupe social des femmes) à accéder aux droits humains sociaux, économiques, politiques, juridiques, et à s'épanouir dans la société. Le travail sur le genre a donc pour souci fondamental de développer de nouvelles visions, pratiques et conceptions qui permettent d'établir des rapports hommes/femmes beaucoup plus égalitaires du point de vue des droits.

Lorsqu'on parle du genre on évoque très souvent les groupes femmes/hommes ou filles/ garçons ; ce sont les paramètres du premier niveau de l'analyse genre ; toutefois le genre reconnaît et prend en compte le fait que ni les femmes, ni les hommes ne constituent des groupes homogènes. En effet, à l'intérieur de chaque groupe, il existe d'autres variables de différenciation comme : le milieu de vie (rural, urbain), le handicap, l'âge, le niveau d'éducation, etc. qui sont considérés à un second niveau dans l'analyse, le cas échéant.

1.1 ⇨ Que signifie « l'égalité de genre » ?

L'égalité de genre exprime la notion selon laquelle tous les êtres humains (hommes et femmes, filles et garçons) sont libres de développer leurs aptitudes et d'opérer des choix personnels et collectifs sans être influencés par les stéréotypes, la division rigide des rôles et les préjugés liés à leur appartenance à l'un ou l'autre sexe. Là où il y a égalité de genre, les comportements, les aspirations et les besoins spécifiques des hommes et des femmes, des filles et des garçons sont pris en compte de manière égale, valorisés et encouragés. L'égalité n'implique pas que les hommes ou les femmes deviennent identiques, mais que leurs rôles dans la société soient équitablement reconnus et valorisés et qu'ils jouissent d'une manière égale des mêmes opportunités de développement, y compris pour l'accès à la prise de décision, et des mêmes droits humains. La concrétisation de cette égalité nécessite que les différents droits des

[1] Guide pour l'institutionnalisation du genre ; PNUD, Algérie, sd).
[2] Sanon Franck Kévin, elève CM2, Ecole Gabriel CHOULET

hommes et des femmes soient non seulement inscrits dans les cadres législatifs mais qu'ils soient respectés dans la vie quotidienne.

1.2 ⇨ Pourquoi promouvoir l'égalité de genre dans le développement ?

De par le monde, les droits fondamentaux des femmes sont régulièrement bafoués. Par rapport aux hommes, elles doivent faire face à de fortes disparités en ce qui concerne leur accès à l'éducation et à la formation, aux ressources économiques, et à la santé, notamment aux droits sexuels et reproductifs. Elles sont également marginalisées dans la prise de décision dans la vie privée et publique. Pourtant, il est reconnu internationalement que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes constituent des leviers puissants pour le développement, la paix et le respect des droits de l'Homme. Les pays qui luttent contre les violations des droits fondamentaux des femmes et qui ont réussi à réduire les disparités entre les sexes face à l'accès aux ressources économiques, sociales, politiques et culturelles parviennent à un développement plus stable, plus rapide et plus durable. La recherche de l'égalité de genre, en plus d'être une fin en soi, est donc un moyen efficace vers et pour le développement durable.

Les luttes menées lors des vingt dernières années ont abouti à une évolution notable dans la manière d'aborder la condition des femmes et la question des inégalités entre les sexes. Les luttes des femmes de même que les cadres internationaux mis en place depuis plus de trois décennies ont établi que les femmes sont des personnes et des citoyennes dont les droits sont fondamentaux, indivisibles et égaux à ceux des hommes. L'égalité de traitement entre les hommes et les femmes est donc un droit. Sa poursuite comme une fin en soi est tout à fait légitime.

La conjugaison de ces deux objectifs (l'égalité comme fin en soi et comme moyen vers le développement durable) justifie que le renforcement des capacités et l'autonomisation des femmes, l'amélioration de leur statut au niveau politique, social, économique, la promotion de leur éducation et de leur santé et le respect de leurs droits fondamentaux en tant que tels occupent une place prépondérante dans les politiques et programmes de développement au niveau international, national et local.

1.3 ⇨ Quels sont les liens entre les droits, l'éducation et l'égalité de genre?

Le bien-être des individus est un droit garanti par nombre de traités internationaux et régionaux. De même, l'affirmation des droits fondamentaux de la femme en tant que droits humains a abouti à la mise en place de cadres juridiques internationaux qui imposent aux gouvernements l'obligation de protéger et de promouvoir ces droits.

L'éducation universelle est reconnue comme un droit fondamental de l'Homme, de même qu'un des moyens les plus efficaces pour atteindre et pour maintenir des conditions favorables au développement des individus et des nations. Le droit à l'édu-

cation figure dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels car c'est un droit indispensable à l'exercice de tous les autres droits fondamentaux et au développement. En effet, les individus ne peuvent exercer aucun de leurs droits civils, politiques, économiques et sociaux s'ils n'ont pas reçu au minimum une certaine éducation. «En tant que droit qui concourt à l'autonomisation de l'individu, l'éducation est le principal outil qui permet à des adultes et à des enfants économiquement et socialement marginalisés de sortir de la pauvreté et de se procurer le moyen de participer pleinement à la vie de leur communauté*». (Comité des droits économiques, sociaux et culturels : Observation générale 13, Le droit à l'éducation (art. 13 du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), (vingt et unième session, 1999)*. Ce principe s'étend bien sûr à l'égalité des sexes. L'accès des femmes et des filles à une éducation de qualité et non sexiste doit être traité comme un droit fondamental, une question de justice sociale, un enjeu juridique et une vision politique. Réduire les inégalités de genre dans l'éducation est un objectif en soi qui vise le respect du droit fondamental des femmes et des filles.

Le fait que l'éducation ne soit pas accessible et/ou ne profite pas à des millions de personnes, femmes et hommes, constitue une entrave majeure au développement.

Parmi les obstacles qui entravent l'accès à une éducation universelle de qualité, les inégalités liées au genre sont importantes et pugnaces. Les données montrent que les discriminations qui affectent les filles et les femmes dans le domaine de l'éducation sont à la fois des causes et des conséquences de mal développement. Alors, la réduction des inégalités de genre dans l'éducation est aussi un moyen, une stratégie du développement durable.

Au plan conceptuel, on ne peut pas aborder l'égalité de genre sans parler de droit à l'éducation (pas seulement à l'instruction) et vice-versa. Opérationnellement et stratégiquement aussi, l'éducation pour tous et l'égalité de genre sont indissociables. De même que « l'égalité de genre » s'impose depuis plusieurs décennies comme un axe transversal indispensable au développement, la « transversalité du droit à l'éducation » apparait aussi de plus en plus clairement comme une composante incontournable du développement. « Transversaliser » simultanément l'égalité de genre et les droits à l'éducation est sans aucun doute une stratégie puissante pour amener le changement des politiques et programmes de développement en termes d'équité et d'efficacité à la fois.

1.4 ➪ Quels sont les principaux cadres de référence ?

Les droits à l'Education des femmes et des filles sont reconnus et garantis par tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme en tant que droits humains, inaliénables, interdépendants et indivisibles. Il s'agit notamment de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, des Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques ainsi qu'aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) et son Protocole facultatif, ainsi que de la Convention internationale des Droits de l'Enfant. Il s'agit aussi de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et son Protocole sur les droits des femmes, de la Charte africaine des droits et du Bien-être de l'Enfant, de la Charte africaine de la démocratie des élections et de la gouvernance de même que tous les autres pactes et documents internationaux relatifs aux droits de la femme .

Outre ces instruments qui incluent des engagements juridiques contraignants sur le droit à l'éducation et l'égalité entre les sexes, il y a aussi les conférences internationales réunies par les Nations Unies. Les conclusions de quatre de ces conférences la Déclaration et le Programme d'action de Vienne (1993), la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD,) (1994), le Sommet mondial pour le développement social (1995), la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995) et la Déclaration et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont réaffirmé les dispositions relatives à l'égalité des sexes dans l'éducation, que les États s'étaient déjà engagés à respecter en vertu des conventions antérieures sur les droits de l'Homme.
De même, le Cadre d'action de Dakar et la Déclaration du millénaire ont notamment défini des objectifs d'égalité entre les sexes, et des échéances, en faveur desquels tous les États se sont engagés. Par ailleurs, dans la Déclaration solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique adoptée en juillet 2004 à Addis-Abeba, les Chefs d'Etats et de gouvernements des Etats membres de l'Union africaine se sont engagés à prendre des mesures spécifiques destinées à assurer l'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes, dans les zones rurales en particulier, afin de réaliser l'objectif de « l'Education Pour Tous » .

Encadré 1 : Extraits de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Convention relative aux droits de l'enfant

La Déclaration universelle des droits de l'Homme mentionne le droit à l'éducation dès son préambule : l'enseignement et l'éducation y sont évoqués comme moyens de développer le respect des droits de l'Homme et d'en assurer la reconnaissance et l'application universelle et effective. Cet élément d'épanouissement de la personnalité est repris par la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

«L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'Homme comme l'idéal commun à atteindre […] afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer […] la reconnaissance et l'application effectives... »

Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Art 28 paragraphe 1 : «Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation. […]. Art 29 1 .a « Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques […]»

«Toute personne a le droit à l'éducation […]. L'éducation doit viser le plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales […] Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.» /Article 26.

1.5 ➪ Quelles sont les implications des cadres internationaux sur l'égalité de genre et le droit à l'éducation ?

Les dispositions relatives aux droits à l'éducation et à la non discrimination entre les sexes, énoncées dans les traités internationaux et régionaux des droits de l'Homme comme les autres droits sociaux économiques et culturels deviennent obligatoires dans les Etats parties[3] . Ces Etats sont tenus par trois obligations. Il s'agit tout d'abord de «l'obligation de respecter» les droits reconnus par ces conventions. Les États doivent s'abstenir de porter atteinte à l'exercice des droits en évitant par exemple d'interdire l'école aux filles-mères ou enceintes[4] . Ils doivent aussi «protéger les droits». A ce titre, ils sont tenus de prévenir les violations de ces droits par des tiers, telles que les violences et abus sexuels commis dans les écoles et l'environnement scolaire, qui constituent un obstacle réel à l'éducation des filles. La troisième obligation consiste à promouvoir, faciliter et assurer la concrétisation des droits. A ce titre, les États sont tenus de prendre des mesures législatives, administratives, budgétaires, judiciaires et autres pour assurer la pleine réalisation de ce droit à tous les enfants quelles que soient les conditions économiques, géographiques, sociales et culturelles.

Pour assurer la protection de ces droits, il faudrait tout d'abord que le droit interne les reconnaisse. Dans certains systèmes juridiques, la ratification d'un instrument international vaut sa reconnaissance juridique. Dans d'autres, il faut transposer les normes internationales dans le droit interne.

Par ailleurs, les obligations juridiques établies par les normes relatives aux droits économiques et sociaux peuvent aussi faire l'objet d'une protection judiciaire. La Justice peut jouer un rôle dans le respect du droit à l'éducation et à l'égalité des genres. C'est ainsi que les juridictions outre qu'elles peuvent accorder réparation, en ordonnant, par exemple, une indemnisation pour les préjudices subis du fait de la violation d'un droit économique, social ou culturel, peuvent aussi jouer un rôle de contrôle et de correction. Elles peuvent, par exemple, rendre un jugement en déclarant que telle politique ou loi est incompatible avec les obligations qui incombent à l'État concerné en matière de droits économiques, sociaux et culturels. Elles peuvent aussi prendre une ordonnance exigeant que l'État concerné prenne des mesures pour éviter que l'infraction ne se reproduise; ou une ordonnance de contrôle de la conduite de l'État. La jurisprudence de plus en plus abondante sur divers droits économiques, sociaux et culturels montre qu'il est tout à fait possible de contrôler et d'imposer le respect de ces droits.

La protection juridique et l'existence de voies de recours permettent de rendre comptables de leurs actes ceux qui ont des responsabilités; ce qui favorise l'adoption de mesures visant à faire réellement progresser le respect de ces droits.

C'est le cas, par exemple, des tribunaux de l'Afrique du Sud, de l'Inde et d'autres pays qui ont développé une jurisprudence sur des droits économiques, sociaux et culturels, comme les droits à un niveau de vie suffisant, à une alimentation suffisante, à un logement adéquat et à l'éducation et le droit d'être à l'abri de la discrimination sociale.

[3]Article 11.1 de Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant.
[4]Article 11.6 de Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant.

En Inde, l'exercice du droit à une alimentation suffisante a été renforcé par des ordonnances de référé de la Cour suprême prescrivant la mise en place de programmes vivres contre travail, la distribution des repas de midi aux enfants et l'accès des pauvres à la nourriture. (Droit à l'alimentation, rapport du Rapporteur spécial sur les droits à l'alimentation, M. Jean Ziegler, E/CN.4/2006/44/Add.2, 20 mars 2006)

En Argentine, l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement a été amélioré par des décisions judiciaires, tandis qu'au Portugal, une décision rendue par le Comité européen des droits sociaux a permis de réduire le travail des enfants. (http.www.ohchr.org/documents/publications/MDGs.10 fr.pdf)

Dans la plupart des pays, la participation à un enseignement de qualité et à une éducation équitable en termes de genre est un droit consacré, acquis « dans le principe ». Les textes reconnaissent que tous les enfants, filles et garçons, ont le droit d'aller à l'école, d'apprendre dans un environnement sécurisant et accueillant et de développer des compétences qui les aideront dans leur vie. L'existence de ces textes induit une obligation pour les Etats d'instruire les filles et les garçons, les femmes et les hommes et de promouvoir équitablement les droits éducatifs. Les citoyen-nes ont aussi des devoirs et obligations à remplir pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés.

⇨ Devoirs des États et des institutions internationales

Les Etats et les instances internationales signataires ont des obligations de résultats par rapport à ces engagements. Ils ont le devoir de :

- ⇨Rendre obligatoire le droit à l'éducation et le faire respecter, pour les deux sexes
- ⇨Affecter les ressources humaines et financières suffisantes pour atteindre les objectifs fixés
- ⇨Guider et coordonner les efforts des acteurs, à tous les niveaux
- ⇨Suivre et rendre compte des changements (positifs et négatifs) aux citoyen-nes

S'agissant des parlementaires, ils sont appelés à intégrer les normes internationales relatives aux droits des femmes à l'égalité et à l'éducation dans le droit interne. Il s'agit d'inclure le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans la législation nationale en matière d'éducation, afin d'assurer l'égalité des droits et des chances pour les filles et les garçons à l'école, et de promouvoir une égalité de fait entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de la société. Les mesures législatives qui seront prises, varieront selon les spécificités des pays et les différents

contextes. Ils doivent par ailleurs prendre des dispositions qui interdisent toutes sortes de discrimination à leur encontre. Il en est ainsi du mariage forcé et de toutes les pratiques traditionnelles néfastes à leur santé. La violence doit être bannie aussi bien dans le milieu scolaire que familial (voir les recommandations du Rapport des Nations Unies sur la violence contre les enfants). Le travail des enfants doit également être interdit. Dans certains pays, il serait nécessaire d'adopter des lois qui instaurent un état civil obligatoire avec l'obligation d'enregistrer toutes les naissances et autres événements de la vie de l'individu. En effet, de nombreuses filles sont privées de l'accès à l'école du fait qu'elles n'ont pas d'état civil formel.

Pour leur part, les gouvernements doivent en premier, adopter une politique nationale qui vise à intégrer la dimension genre dans les programmes et plans d'action de développement. Des politiques sectorielles seront aussi élaborées et mises en œuvre en vue de promouvoir et d'encourager des mesures visant spécifiquement à appliquer l'approche genre à tous les niveaux du système éducatif et dans la formation des enseignant(e)s, en vue de parvenir à une égalité de fait entre les femmes et les hommes et d'améliorer la qualité de l'éducation ;

Une approche participative permettra d'impliquer un large éventail d'acteurs/trices ainsi que les élèves et les parents dans toutes les étapes du processus de conception, d'élaboration, de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation. Leur responsabilisation et leur implication dans ces activités en détermineront le succès.

Les Etats seront amenés à investir dans les infrastructures en vue de créer un environnement éducatif adéquat. Ils devront également investir dans la formation du corps enseignant ainsi que dans les livres et fournitures scolaires et tout autre matériel pédagogique en vue d'offrir aux élèves une éducation de qualité. Il est également nécessaire d'adopter des mesures afin d'éliminer les obstacles économiques, sociaux, culturels et géographiques qui empêchent les filles et les femmes d'accéder à l'éducation et d'en bénéficier.

Enfin, les Etats seront particulièrement vigilants en ce qui concerne la protection des filles et des femmes contre la violence, aussi bien dans l'environnement scolaire que dans la famille et la société.

- **Devoirs du corps enseignant:**

Le corps enseignant a un rôle majeur dans l'éducation. Il doit créer et assurer un environnement favorable à l'intégration des filles dans les écoles en éliminant toute discrimination à leur égard et en les traitant avec respect et dignité. Les enseignant(e)s doivent inculquer aux élèves le respect des droits de la personne, des enfants, des filles et des femmes tels que consacrés par les principes internationaux et régionaux. Les filles ne doivent pas être objet de stéréotypes en raison du fait

qu'elles sont filles ni subir des violences ou le harcèlement sexuel. Les enseignant(e)s doivent aussi prendre des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaires et pour protéger les filles contre les violences de leurs camarades garçons en cas de besoin. Sachant que le personnel éducatif peut contribuer à perpétuer les mécanismes de discrimination fondés sur le sexe, ou au contraire à faire évoluer la société, il est essentiel pour les différents/es acteurs/trices de l'enseignement de participer à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce faire un grand travail de sensibilisation et de renforcement des capacités doit être entrepris en amont et en aval en leur faveur.

➪ Devoirs des membres de la communauté et des élu(e)s :

Les enfants vivent non seulement dans des familles nucléaires mais aussi dans des familles élargies et des communautés où les valeurs, cultures, coutumes et traditions ont un impact réel sur leur vie quotidienne. Les communautés locales, les élu-es ainsi que les chefs traditionnels et religieux pourront aussi jouer un rôle déterminant dans la mise en place d'un environnement propice et favorable à l'éducation des filles et des femmes. Des actions de sensibilisation, et de renforcement des capacités devront être menées par les partenaires étatiques ou de la société civile en vue de permettre à ces acteurs de mener leurs actions.
Les organisations de la société civile notamment les ONG de développement d'une façon générale et de promotion des droits des femmes en particulier doivent continuer à jouer un rôle de mobilisation et de plaidoyer. Elles sont appelées à fournir des services, sensibiliser les citoyens sur leurs droits fondamentaux et renforcer la connaissance qu'ils ont de ces droits afin qu'ils puissent les réclamer.
Elles doivent aussi aider ou dans certains cas mettre la pression sur les partenaires étatiques afin qu'ils remplissent leurs obligations, de respecter, protéger et promouvoir les droits des femmes à l'éducation.

➪ Devoirs des parents :

L'article 18.1 de la Convention sur les droits et le bien être de l'enfant stipule : « La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou le cas échéant à leurs représentants légaux. Ceux –ci doivent etre guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant».

L'article 20.1 de la Charte africaine du droit et du bien-être de l'enfant :

« Les parents ou autres personnes chargées de l'enfant sont responsables au premier chef de son éducation et de son épanouissement et ont le devoir :

a). de veiller à ne jamais perdre de vue les intérêts de l'enfant

b). d'assurer, compte tenu de leurs aptitudes et de leurs capacités financières, les conditions de vie indispensables à l'épanouissement de l'enfant ;

c). de veiller à ce que la discipline domestique soit administrée de manière à ce que l'enfant soit traité avec humanité et avec le respect dû à la dignité humaine ».

Les parents ont la responsabilité de faciliter l'accès de leurs filles à l'éducation. Ils/elles sont tenu(e)s de reconnaître et d'appuyer le droit à l'éducation de leurs filles, de faire en sorte qu'elles ne soient pas surchargées de travaux domestiques et autres tâches qui les empêchent d'aller à l'école ou d'effectuer leurs devoirs scolaires. Ils/elles doivent aussi plaider pour le droit à l'éducation de leurs filles auprès des autorités politiques et administratives, et faire en sorte que leurs droits ne soient pas violés. Ils/elles doivent entre autres, s'assurer dans la mesure du possible que leurs filles sont en bonne santé et bien nourries afin qu'elles puissent suivre les cours dispensés. Ils /elles doivent enfin faire en sorte que les coutumes et les traditions n'empêchent pas leurs filles de suivre leurs études.

- **Devoirs des élèves et étudiant(e)s :**

Les élèves ont le devoir de respecter le corps enseignant et leurs camarades sans distinction de sexe. Ils doivent s'abstenir de toute violence physique et morale à l'encontre de leurs camarades et notamment des filles. Plus particulièrement, les filles et les femmes qui sont généralement défavorisées et plus vulnérables dans les systèmes éducatifs, devront prendre toutes les dispositions nécessaires qui leur sont accessibles, pour assurer leur cheminement adéquat dans le système.

➪ 2 LES ENJEUX

➪ 2.1 – Le « droit à l'éducation »

« L'application du droit à l'éducation n'est pas qu'une affaire quantitative de taux de scolarisation. Elle est aussi une question qualitative liée au bénéfice réel que les populations concernées retirent de l'éducation de base et des instruments d'alphabétisation[5]» . Le droit à l'éducation ne soulève pas que des difficultés de ressources, financières et humaines, comme si l'objectif était clair pour tous. Un autre obstacle est la grande inadéquation des systèmes de formation par rapport aux besoins éducatifs de la population, en Afrique notamment. Il en est ainsi pour beaucoup de populations des campagnes où les écoles sont rares et sous-encadrées, pour les jeunes des villes qui ont massivement abandonné le cursus officiel, de même que pour les filles qui sont souvent discriminées par rapport aux garçons.

Une éducation qui respecte l'égalité de genre dans une perspective de « droit à l'éducation » prend en compte par conséquent les différents droits et besoins des filles et des garçons (des femmes et des hommes).

Concrètement, cela veut dire que le «droit à l'éducation» ne se limite pas au simple droit à être instruit mais désigne tout un corpus de «droits éducatifs» qui précise également les conditions dans lesquelles ce droit peut être réellement et pleinement accompli.

➪ 2.2 - La parité dans l'éducation

La parité dans l'éducation signifie généralement que les personnes des deux sexes sont présentes dans le système éducatif en nombre égal. L'égalité de genre ne peut se résumer à la parité, mais une éducation égalitaire passe forcément par la parité. La parité à l'horizon 2015 est un des principaux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La parité en tant qu'objectif part du principe que les filles et les garçons ont le même droit d'accéder au système éducatif. Pour rendre ce droit opérationnel, il faut supprimer les barrières qui le contraignent. Les stratégies dans l'éducation formelle et non formelle s'attaquent à des conditions objectives qui freinent l'accès : l'éloignement des structures du domicile, les frais de scolarisation ou les conditions d'accueil. Les actions mises en œuvre gravitent donc autour de la réduction de la distance que doivent parcourir les élèves pour se rendre au lieu d'éducation ou de formation, la réduction des coûts directs et indirects de l'éducation (y compris avec des bourses, des cantines) et la sécurisation des élèves à l'intérieur des établissements. Filles et garçons, femmes et hommes ont le droit d'étudier dans des conditions décentes et sécurisées.

[5]Mesurer un droit de l'homme ? L'effectivité du droit à l'éducation I. Enjeux et méthodes, Institut Interdisciplinaire d'Ethique et des Droits de l'Homme, Université de Fribourg, avril 2003

De nombreux pays ont fait des progrès en vue d'atteindre la parité, mais en Afrique subsaharienne, les enjeux sont énormes. Quarante pour cent (40%) des pays ont des taux bruts d'admission inférieurs à 95 %, ce qui implique que le simple accès à l'école primaire reste problématique, notamment pour les enfants défavorisés des zones rurales et pour les filles (EPT, 2006). Selon le deuxième rapport mondial de suivi sur l'EPT, en Afrique subsaharienne, moins d'une fille sur quatre fréquente le secondaire, l'indice de parité entre les sexes (IPS) est inférieur à 0,80 dans de nombreux pays africains, la moyenne au plan mondial étant comprise entre 0,89 et 0,93. En Mauritanie, cet indice est favorable aux filles au niveau fondamental où il est passé au dessus de 0,87 depuis quelques années, pour atteindre plus de 1,06 en 2005.

Les inégalités entre les sexes commencent à se manifester en défaveur des filles dès les premières années du cycle primaire, à l'âge de 7 ans et les différences persistent au fur et à mesure que l'on tend vers les études de haut niveau. Ainsi, en 1997, 88% des garçons du continent africain étaient inscrits à l'école primaire contre 73% des filles. Globalement, la progression du ratio garçons/filles dans de nombreux pays, évolue si lentement que l'objectif international de parité genre en éducation visé pour 2005, n'a pas été atteint. Cela reflète les fortes contraintes auxquelles demeure confronté l'accès des filles à l'éducation, et plus particulièrement à l'éducation de base. La parité est également affectée par les phénomènes de redoublement. Par exemple, les filles redoublent plus que les garçons dans les sous-régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, où les disparités entre les sexes sont les plus prononcées et où les filles qui accèdent à l'enseignement secondaire sont probablement moins bien préparées sur le plan académique (en raison de charges domestiques plus lourdes et d'un plus grand absentéisme dans le primaire) que les garçons (EPT 2003-2004). Redoublement, échec scolaire et abandon sont fortement corrélés.

Dans l'enseignement primaire et secondaire ...

Au Burkina Faso, en 2006, le taux brut de scolarisation au primaire est de 66,3%, (60,52% pour les filles et 71,80 pour les garçons). La mise en œuvre du Plan Décennal pour le Développement de l'Education de Base à partir de 2001 a permis d'accroître de façon notable les taux d'accès, de scolarisation et d'achèvement des filles qui sont passés respectivement de 34,32% en 1999-2000 à 51,6% en 2004-2005 et de 21,55% à 27,32% pour les mêmes périodes. La gratuité des frais de scolarité pris en charge par l'Etat pour toute fille inscrite pour la première année à partir de l'année scolaire 2003/2004 a permis d'obtenir des résultats jamais réalisés dans le système éducatif du Burkina. Le nombre des petites filles inscrites en première année est ainsi passé de 89 000 à 127 000, soit un taux de progression annuel de 41%. Pour le niveau national, les indices de parité vont de 0,75 en 2001-2002 à 0,84 en 2006/2007 à évolution lente également. (Rapport de revue documentaire, CIEFFA, Burkina Faso, Avril 2007).

Au Ghana, l'indice de parité pour 2005-2006 est de 0.95 contre 0.93 en 2004-2005, une augmentation de 0,02. Le Taux Brut d'Accès (TBA) lui, a augmenté de 16% pour les garçons et de 14% pour les filles entre 2004-2005 et 2005-2006. (Rapport de revue documentaire, CIEFFA, Ghana, Avril 2007).

En Mauritanie, les données montrent une parité en faveur des filles au niveau du fondamental où le Taux Brut de Scolarité (TBS) des filles est plus important que celui des garçons. Il y a aussi une réduction des écarts dans le TBS au niveau du premier et du second cycle secondaire. Cependant, le taux de rétention des filles dans le primaire en 2002-2003 était de 64 % en milieu urbain et seulement 38 % en milieu rural. Des disparités persistent aussi en termes de succès aux examens nationaux et particulièrement au niveau du secondaire. En effet, le taux d'admission des filles au BEPC en 2004 n'est que de 24% contre 37% pour les garçons et l'écart est encore plus important au niveau des résultats du Baccalauréat avec 7% pour les filles et 17% pour les garçons.

En Gambie, le taux de scolarisation des filles a augmenté de 61% à 91% de 2000 à 2005. La parité est maintenant effective au niveau fondamental avec des taux de 51% et 49% en faveur des garçons au niveau secondaire.

Au Mali, le taux brut de scolarisation au fondamental du premier cycle est passé de 50,1% (40,3% pour les filles, 59,9% pour les garçons) en 1997-1998 à 75% (65,1% pour les filles, 85,1% pour les garçons) en 2005-2006. Au second cycle, de 17,9% (12,3% pour les filles, 23,4% pour les garçons) en 1997-1998, le taux brut de scolarisation est passé à 41,5% (31,1% pour les filles, 52,1% pour les garçons) en 2005-2006. Certes en progression, ce taux demeure inférieur à 50%.

Au Niger, pour l'année scolaire 2005-2006, sur un taux brut de scolarisation (TBS) national de 53,5% au niveau de l'enseignement primaire, celui des filles n'est que de 44% contre 62,9% pour les garçons soit un écart de 18,9 points en défaveur des filles. Le taux brut d'admission (TBA) en première année du primaire est de 51% pour les filles contre 67% pour les garçons. Au niveau du taux d'achèvement qui est passé de 23,7% en 2000-2001 à 40% en 2005-2006, il y a ici aussi des disparités de sexe en défaveur de filles : 31% contre 49% pour les garçons.

Par exemple, le tableau synthétique des indicateurs du secondaire et du supérieur en 2004-2005 au Burkina Faso (taux brut d'admission et taux brut de scolarisation) indique une chute rapide au supérieur, surtout en ce qui concerne les filles.

Indicateurs	Filles	Garçons	Total
TBA en sixième	18,78 %	25,25 %	22,13 %
TBA en seconde	6,27 %	10,65 %	8,43 %
Taux de transition du primaire au secondaire	44,92 %	48 ,52 %	46,98 %
TBS au premier cycle du secondaire	17,29 %	23, 15 %	20,28 %
TBS second cycle du secondaire	5,63 %	10,63 %	8,01 %
TBS de l'ensemble du secondaire	12,60 %	18,52 %	15,55 %
TBS au supérieur	1,22 %	3,51 %	2,22 %

Dans tous les pays d'Afrique subsaharienne, à l'exception de l'Afrique du Sud, de Maurice et de la Namibie, moins de 5% des membres du groupe d'âge concerné sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et ce sont surtout des hommes. Selon des données de 2000, en Afrique, les femmes représentaient 38% des étudiants du supérieur dans l'ensemble des domaines. Toujours selon le rapport EPT (2003-2004), les jeunes femmes font moins fréquemment des études à l'étranger que leurs homologues masculins.

Ces données démontrent qu'au-delà de l'accès, la parité renvoie au droit de chacune d'avoir un accès équitable à des ressources (ex. bourses, soutien scolaire) lui permettant d'achever son cursus

La parité concerne aussi la répartition des sexes entre les filières d'enseignement. Dans nombre de pays, les filles sont souvent découragées de poursuivre leurs études dans les domaines des sciences et de la technologie en particulier, domaines dans lesquels elles participent moins et où elles ont des niveaux de réussite plus bas que celui des garçons. En moyenne, l'Afrique subsaharienne a un des taux les plus faibles de participation des femmes à des programmes d'enseignement technique et professionnel (EPT 2003/04). Dans l'enseignement supérieur, selon des données de 2000, le deuxième domaine choisi par les femmes est «santé et protection sociale», où elles représentent souvent entre les deux tiers et les trois quarts des étudiants. Traduit en termes de droit, la parité fait référence au droit des personnes des deux sexes de choisir leurs carrières sans subir d'influence ni de préjugés basés sur le genre.

Dans l'enseignement technique et professionnel ...

Au Bénin, 33,0% de filles sont dans l'ensemble du système d'enseignement technique et professionnel (hors Centres de Qualification Professionnelle) en 2005 et le nombre de filles demeure toujours faible dans certaines filières (4,35% dans la filière Sciences et Techniques Industrielles et 17,88% en Sciences et Techniques Administratives et de Gestion).

Au Burkina Faso (2001-2002), le pourcentage d'étudiant-es dans les filières scientifiques était de 37,88% pour les filles et 53,52% pour les garçons, montrant que peu de filles s'orientent vers ces filières.

Au Mali, au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel, la progression du taux de scolarisation des filles est de 0,9% avec un écart qui est passée de 4,6 à 6 points au secondaire général de1995 à 1997. Au secondaire technique professionnel, la progression des filles est de –0,2% avec un écart de 1,1 point à 1,6 points pour la même période.

En Mauritanie, le ratio en matière d'accès des filles à ce type d'enseignement est à présent de 55,4%, ce qui constitue une véritable révolution par rapport au taux de 1989 (0,23%). Les femmes représentent un peu plus du tiers (36%) des inscrits dans les différentes filières de formation professionnelle et technique.

Dans l'enseignement supérieur ...

Au Ghana, le taux d'inscription à l'université a augmenté de 37.7% entre 2001 et 2003, passant de 29.2% à 32.5% pour les filles soit une hausse de 11.3%.

Au Burkina Faso, en 2004-2005 les taux de scolarisation dans le supérieur sont faibles surtout au niveau des filles : 1,22 contre 3,51 chez les garçons. 1,31 chez les filles/femmes contre 3,31 chez les hommes/garçons. Seulement 28% des bourses d'enseignement supérieur sont octroyées aux filles.

Au Bénin, dans l'enseignement supérieur public, le pourcentage des filles est passé de 18,9% en 1997 à 22,7% en 2005. Cette légère amélioration est encore insuffisante et reflète celle observée dans l'enseignement secondaire général où le taux de réussite des filles au bac est nettement inférieur à celui des garçons.

En Mauritanie, moins d'un étudiant sur quatre est de sexe féminin (24,5 % de filles en 2004, contre 14,8 % en 1993). En revanche, ce sont près de 38% des effectifs des filles entrées en première année en 1997-1998 que l'on trouve en fin de cycle (4ème année en 2000-2001), contre 26,1% des garçons. Ce résultat ne paraît pas surprenant : constituant encore « l'exception » plus que la règle, ces filles (et leur milieu) sont plus motivées à aller jusqu'au bout. 33% des bourses d'études à l'étranger sont octroyées à des filles. Le pourcentage de filles dans la série mathématique est faible, évoluant en dents de scie (15% en 2001-2002 et 6% en 2000-2001).

➪ 2.3 - Au-delà de la parité : l'égalité

La parité n'est pas un but en soi mais une des étapes de l'égalité de genre dans l'éducation. Pour atteindre l'égalité dans l'éducation, il ne suffit pas d'arriver à 50-50 mais il faut aussi s'assurer que les garçons et les filles ont les mêmes chances d'apprendre et de réussir à l'école et, plus tard, de réussir leur vie. Il faut considérer comment l'éducation « traite » les filles et les garçons présents dans le système, de se pencher sur les facteurs qui affectent l'accès (la parité) mais aussi la rétention/le maintien, l'achèvement, les résultats et la vie « après l'école ».

La recherche de l'égalité de genre dans l'éducation vise à éradiquer les partis pris, les pratiques et les mécanismes qui construisent une éducation à deux vitesses : une pour les garçons et une pour les filles. De façon primordiale, l'égalité passe par le respect de leurs droits (protection contre les violences par exemple) et de leurs choix (orientation scolaire non biaisée au détriment des filles) au sein du système éducatif.

L'égalité passe aussi par « l'éducation à l'égalité entre les sexes ». Contrairement à une conception répandue, celle-ci ne relève pas uniquement de la sphère privée, de l'action parentale ou communautaire. Les institutions et les établissements éducatifs à tous les niveaux ont un rôle à jouer dans l'élimination des modèles et des stéréotypes qui perpétuent et institutionnalisent les inégalités. Cela passe par la mise en place d'approches pédagogiques non discriminantes, la prise en compte des besoins personnels (des latrines séparées) et éducatifs (des programmes et manuels scolaires non stéréotypés) des deux sexes. Les droits suivants sont concernés à ce niveau : le droit de recevoir une éducation non discriminante (ni sexiste, ni raciste) et celui d'être protégé contre toutes les formes de violence y compris le harcèlement sexuel.

A un autre niveau, il faut aussi se pencher sur la manière dont le système éducatif prend en compte l'égalité au sein du corps enseignant et dans ses politiques et processus de planification. Ici, c'est le droit à un accès égal au travail mais aussi à un traitement égal, un salaire égal et à un égal accès aux postes de responsabilité pour les femmes et les hommes qui est en jeu.

En définitive, on ne peut considérer qu'une éducation est « de qualité » si elle discrimine, si elle perpétue et institutionnalise les inégalités entre les sexes, mais aussi entre les classes sociales, les ethnies, les valides et les handicapés etc. Deux groupes sont particulièrement touchés par l'analphabétisme et négligés par les statistiques et les actions. Il s'agit des populations autochtones qui ont peu accès à l'éducation formelle[6] d'une part, et des personnes handicapées, d'autre part . A l'intérieur de ces deux groupes, les femmes sont encore particulièrement touchées. L'éducation pour tous doit garantir que les filles autant que les garçons, dans tous les groupes sociaux, reçoivent une éducation qui les épanouit, les renforce et leur est utile en tant que « citoyen-nes du monde ». Le droit universel à l'éducation englobe tous ces aspects.

[6] Voir à ce sujet le dossier d'Oxfam sur la scolarisation des enfants nomades et bergers, http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/education/downloads/edpaper4_fr.pdf

➪ 2.4 - Autres enjeux de genre

Cette section relève un ensemble de paramètres dont il faut être conscient et tenir compte à tous les niveaux (planification technique et budgétaire, enseignement, conseil-orientation, encadrement pédagogique, vie communautaire) lorsqu'il s'agit de considérer les questions de genre. Ces paramètres ne sont certainement pas exhaustifs mais ils permettent déjà de comprendre toute la complexité de la question du genre.

Il est important de préciser que l'approche genre est bâtie sur le postulat fondamental que les rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes (filles et garçons) ne sont pas figés comme ils semblent apparaître, et que des transformations sont possibles. C'est pourquoi, la notion de « possibilités de transformation » est aussi centrale dans l'approche genre.

- **Condition et situation[7] particulières des filles et des garçons/femmes et hommes**

Cet enjeu reconnaît que dans une même société les conditions de vie et la situation /position sociale des filles et des garçons (des femmes et les hommes) sont différentes. De ce fait, ils /elles n'ont pas les mêmes besoins, les mêmes ressources, les mêmes possibilités /latitude face à une réalité. Dans le domaine spécifique de l'éducation par exemple, cet enjeu attire l'attention sur le fait que face à l'école et à ses exigences, les filles et les garçons en raison de leurs conditions et situations différenciées dans la société n'ont pas les mêmes besoins, possibilités/ facilités, contraintes.

- **La division des rôles sociaux et des responsabilités**

Cet enjeu est plus ou moins lié à celui qui précède : dans chaque société il existe une division des rôles et des responsabilités entre les femmes et les hommes, (les filles et les garçons). Face à un objet social comme celui de l'éducation, cette division modèle les comportements des femmes/hommes, filles/garçons, oriente leurs besoins et leurs priorités et spécifie leurs contraintes. Avoir une connaissance de cette répartition des rôles et des responsabilités dévolues à l'un ou l'autre groupe social permet de faire de choix pertinents pour assurer un accès égal et équitable au droit à l'éducation pour les filles et les garçons, (femmes et hommes).

- **Les besoins pratiques : besoins induits essentiellement par les conditions de vie**

Comme énoncé précédemment, la division des rôles et des responsabilités dans la société, les conditions de vie des filles des garçons, (femmes et hommes) créent chez chacun un besoin d'accéder à des dispositions pratiques surtout matérielles, néces-

[7] En analyse genre, la condition renvoie aux conditions matérielles de vie des femmes/filles et hommes/garçons dans une société et la situation concerne la position sociale, le statut des femmes/filles et hommes/garçons dans cette même societé

saires pour les aider à accomplir leurs tâches et responsabilités ou pour améliorer leurs conditions d'existence. Ainsi face à un objet social comme l'éducation, les filles et les garçons (femmes et hommes) ont des besoins pratiques qui peuvent être identiques ou différents: exemple : besoins de latrines séparées, besoins d'engins de locomotion, besoin d'écoles rapprochées des villages, besoins de cadre de repos, besoins d'un système d'éclairage pour les études à la maison etc.

- **Les intérêts stratégiques : types de besoins induits par les situations sociales des femmes et des filles**

Les intérêts stratégiques réfèrent à des types de besoins liés à la situation des femmes/filles dans leurs rapports avec les hommes/ les garçons. Il s'agit d'intérêts/ besoins liés à la transformation les rapports inégalitaires entre femmes/ hommes et filles /garçons. Les rapports inégalitaires s'établissant très souvent en défaveur des femmes et des filles dans nos communautés, on parlera souvent d'intérêts stratégiques des femmes/ filles: les intérêts stratégiques des filles face à l'école concernent par exemple, le besoin de réduction de la vulnérabilité des filles face à la violence, au harcèlement sexuel, le besoin d'affirmation de soi, le besoin de considération ou de valorisation, le besoin d'élévation de l'estime de soi, le besoin de participation, besoin d'autonomie, etc...

- **L'accès**

L'enjeu de l'accès est très important dans le domaine du genre. Il s'agit de la possibilité pour les femmes/hommes et filles/garçons d'accéder aux ressources et aux opportunités disponibles, qui leur permettraient de faire face à leurs rôles et responsabilités, d'améliorer leurs conditions de vie, et de transformer leur situation sociale. En éducation, l'école est déjà une ressource et une opportunité auxquelles doivent accéder les femmes et les hommes, filles et garçons ; ce qui n'est pas le cas. Souvent les différences dans les conditions de vie et dans le statut social (situation) induisent des différences dans les possibilités d'accès de l'un ou l'autre groupe social aux ressources. Favoriser l'accès de tous et toutes aux ressources est une étape importante pour l'égalité des chances.

- **Le contrôle et l'empowerment :**

le contrôle est un niveau supérieur de l'accès : il s'agit de la capacité pour chaque acteur/trice de jouir pleinement d'un avantage auquel il a accédé, sans qu'il ne puisse être remis en cause par une tierce personne ; capacité /pouvoir de prendre des décisions de façon autonome. Par exemple en éducation, une fille qui accède à l'école, peut en avoir le contrôle en développant une capacité à refuser un mariage forcé ou précoce, et cela parce qu'elle tient à sa scolarisation ; on dira que cette fille exerce un contrôle sur sa scolarisation. Mais notons que le contrôle est plus facile à exercer si l'individu peut s'assurer d'un support/soutien au niveau de son environnement.

- **L'équité :**

En raison de la différence des conditions de vie et des statuts sociaux, les filles/garçons, hommes/femmes, n'ont pas les mêmes possibilités et capacités d'interaction avec les objets sociaux. Un groupe social peut avoir plus de difficultés que l'autre, en raison de son statut ou de ses rôles et responsabilités. L'enjeu de l'équité permet de prendre des mesures spécifiques applicables au groupe ayant des difficultés, pour l'aider à mieux interagir avec l'objet social au même titre que le groupe qui apparaît plus privilégié. On parlera par exemple d'application de mesures d'équité lorsque face à l'école on se propose de mettre en place des mesures particulières qui permettent de soustraire les filles des corvées domestiques qui pèsent sur elles et qui les empêchent d'avoir autant de temps que les garçons pour apprendre leurs leçons. Il ne s'agit pas de mesures discriminatoires mais de mesures d'équité qui permettent d'atteindre l'égalité.

- **La participation :**

Cet enjeu suggère que l'individu (femme et homme/fille et garçon), ne doit pas être considéré comme un simple bénéficiaire des résultats d'une action mais qu'il doit plutôt contribuer/participer à la prise de la décision autour de l'action. Dans le domaine de l'éducation, il s'agit de voir dans quelle mesure nous favorisons une implication équitable des filles et des garçons (ou des femmes et des hommes) à la prise de décisions concernant divers aspects du milieu scolaire ou professionnel. L'intérêt pour une participation égale des filles/garçons et femmes/hommes à la prise de décision réside aussi dans le fait que les expériences particulières de chaque acteur social en tant que femmes ou hommes peuvent apporter des perspectives différentes qui ne feront qu'enrichir les choix.

- **Les facteurs d'influence :**

Cet enjeu nous amène à identifier les éléments qui peuvent avoir (ou ont) une influence négative ou positive sur des actions/initiatives ou sur les résultats d'une action. Les facteurs d'influence peuvent être d'ordre socioculturel, politique, juridique, démographique, religieux, culturel etc. Par exemple dans le domaine de l'éducation, la prise en compte par un gouvernement est un facteur positif d'influence (au niveau politique) qui donne la latitude de développer des initiatives en vue de la parité filles/garçons dans le secteur de l'éducation et aussi de bénéficier d'un soutien politique et matérielle. On peut aussi faire intervenir un facteur d'influence (comme la sensibilisation) pour favoriser la production d'un résultat (une meilleure assiduité des élèves filles ou garçons à l'école). Les prégnances, les stéréotypes sexistes défavorables sont des facteurs d'influence négative qu'il faut traiter.

- **L'analyse comparative des données ventilées selon le sexe :**

C'est un enjeu important. Il s'agit d'une pratique qui permet de collecter des données ventilées selon le sexe afin d'en faire l'analyse comparative. L'exercice permet de se rendre rapidement compte des déséquilibres contruits très souvent de façon inconsciente et de prendre les correctifs nécessaires. Lorsqu'on est engagé dans l'approche genre, cette pratique doit être constante parce qu'elle sert de base d'orientation pour les actions et les décisions soucieuses de l'équité et de l'égalité des genres. Par exemple : nombre de filles qui abandonnent l'école par rapport aux garçons, les raisons pour lesquelles les filles abandonnent en comparaison avec celles des garçons, etc.

3 ⇨ AVANTAGES DE L'EGALITE DE GENRE DANS L'EDUCATION

Il s'agit aussi de comprendre les interactions entre le droit à l'éducation et les autres droits culturels, ainsi que les droits civils, économiques, politiques et sociaux.

Une éducation qui respecte et favorise l'égalité de genre est un vecteur puissant pour la prise de conscience, par les filles et les garçons, des comportements et structures qui perpétuent les pratiques discriminantes et le non respect des droits. Devenus adultes, les jeunes des deux sexes sont mieux armés pour lutter pour la défense de leurs droits Humains, de leurs libertés fondamentales et pour respecter les droits d'autrui. Cette prise de conscience est fondamentale pour faire évoluer toute société vers plus de bonne gouvernance et de démocratie.

En Afrique subsaharienne, la participation des femmes à la société civile est forte mais leur présence dans les instances de décision est faible. La plupart du temps, le manque d'éducation handicape les actions, l'organisation et la capacité de plaidoyer des associations féminines.

Dans les associations mixtes, cette raison sert d'argument à ceux/celles qui ne souhaitent pas laisser les femmes participer pleinement à la prise de décision. C'est le stigmate de la femme analphabète.
L'éducation des femmes et des filles est certes essentielle pour renforcer leur participation effective à la vie et aux débats publics mais la parité, voire le surnombre de filles dans l'éducation, même au niveau supérieur, n'entraîne pas systématiquement leur participation à la vie politique. La nomination à des postes de responsabilité dans le cadre professionnel ou l'élection à des fonctions politiques nécessite une « bonne » éducation, une « tête bien pleine» et pas seulement « une tête bien faite ».

Certes, de nombreuses personnes, surtout des hommes, accèdent à ces postes par népotisme, corruption, ou « héritage ». De plus, la tradition patriarcale dans la plupart des pays réserve les postes de décision aux hommes, même peu éduqués, au détriment des femmes, même éduquées.

Cependant, la mixité femmes-hommes dans les instances décisionnelles est de plus en plus reconnue comme une richesse. Permettre, par l'éducation, à un plus grand nombre de femmes, de revendiquer, d'obtenir et de remplir ces postes est un important facteur de gouvernance, de démocratie et d'efficacité. C'est aussi une source de satisfaction et de réalisation personnelles pour les femmes.

3.2 ⇨ Impact sur le bien-être personnel et familial

Le taux d'alphabétisme en Afrique subsaharienne est très élevé et les femmes représentent toujours la plus grande partie des analphabètes. Le fait que les femmes adultes soient analphabètes aggrave leur vulnérabilité et la probabilité que leurs filles ne bénéficient pas d'une éducation. L'éducation est une voie reconnue pour l'élargissement des choix des femmes dans le domaine privé, avec des impacts forts dans le domaine public et sur les générations futures. A l'intérieur d´une famille, une personne instruite est souvent plus respectée qu'une autre qui ne l'est pas. De nombreux exemples montrent que les femmes instruites ont plus voix au chapitre dans les décisions familiales que les femmes non instruites, que leur opinion est plus respectée, leur contribution économique et sociale plus valorisée.

Certes, la participation des filles et des femmes à la prise de décision dans le foyer n'est pas seulement liée à l'éducation. Il en va de même pour la répartition des tâches domestiques. Celles-ci relèvent de mécanismes sociaux et culturels ancrés profondément dans les mentalités des deux sexes. Néanmoins, l'éducation permet aux filles et aux femmes de se valoriser, de valoriser leurs savoirs et leurs compétences à leurs propres yeux tout d'abord, puis aux yeux de l'entourage. L'accès à l'éducation ouvre des perspectives aux femmes « sans voix » en leur donnant des informations et des compétences qui influencent positivement leur statut dans le milieu familial, entraînant la confiance en soi, l'autonomie, la mobilité, l'indépendance puis en fin de compte, la liberté de choisir sa propre vie.

La liberté est un atout pour le développement personnel des femmes et des hommes et pour le développement collectif des nations.

L'éducation de la femme a un impact positif sur sa santé mais aussi sur celle de ses proches, les enfants notamment. Elle permet en particulier aux jeunes femmes d'avoir une plus grande maîtrise de leurs choix sexuels, d'exercer de façon plus libre et plus responsable leurs droits reproductifs et sexuels et de prendre la décision d'avoir ou non des enfants, des rapports sexuels. Sur le plan sexuel, les fillettes scolarisées ont par exemple tendance à être moins précoces que celles qui ne le sont pas. Il faut souligner cela car les parents accusent souvent l'école de « dévergonder » les filles. On sait aussi que plus une femme est éduquée, moins elle aura d'enfants, plus elle retardera sa première grossesse et plus les naissances seront espacées.

L'éducation a aussi un impact avéré sur la pandémie du VIH/SIDA, notamment pour les femmes. Une étude réalisée dans 32 pays a conclu en effet que les femmes alphabétisées avaient quatre fois plus de chance que les femmes analphabètes de connaître les principaux moyens d'éviter le VIH/SIDA[8] .

L'impact de l'éducation sur l'exercice des droits sexuels et reproductifs reste cependant limité par le fait que les relations de pouvoir (économique, social, politique) asymétriques entre les femmes et les hommes ne sont pas systématiquement remises en cause par les programmes et l'environnement socio éducatif dans son ensemble. Les médias et les contenus disponibles via les nouvelles technologies de l'information (la pornographie par exemple) viennent souvent renforcer des stéréotypes de genre qui ne sont ni « démontrés » ni « démentis » par les programmes et les éducateurs.

3.3 ➪ Impact sur le développement économique

Le manque de compétences et le sous-développement des capacités sont des freins reconnus au développement des nations. Une éducation non sexiste permet de renforcer les compétences et les capacités de tous les citoyens, sans distinction et/ou préjugés de genre. Eduqués et formés, femmes et hommes sans distinction sont capables d'assurer leur bien-être personnel, celui de leur famille et de toute la société.

« L'inégalité des sexes face à l'éducation n'est pas une particularité, mais bien l'une des raisons de la médiocrité de la croissance économique. Au niveau global, de nombreuses recherches révèlent l'importance des coûts économiques et sociaux de la non-éducation de filles et de la non-concrétisation de la parité-coûts qui sont d'ailleurs encore plus élevés en Afrique que partout ailleurs dans le monde. Le lien positif entre la réduction des inégalités de genre et le PIB des pays est de plus en plus mis en évidence[9]» . L'éducation, en renforçant la confiance en soi et le statut social des femmes stimule également leur pouvoir économique. Au niveau des ménages, les recherches constatent que l'éducation entraîne une participation plus efficace des filles et des femmes comme membre de la main-d'œuvre salariée et l'adoption de stratégie d'économie familiale plus souples, signifiant une amélioration de la productivité agricole. Dans les zones urbaines aussi, les ménages où les femmes ont accès à un revenu sont moins pauvres que les ménages où seul l'homme remplit ce rôle. Le renforcement de l'autonomie des femmes par l'éducation est un outil crucial dans la lutte contre la pauvreté en général, et la féminisation de la pauvreté en particulier.

Le nombre croissant de ménages mono parentaux en Afrique subsaharienne plaide en faveur d'une éducation formelle et non-formelle qui permettrait aux femmes assumant seules la charge de leur ménage d'acquérir les savoirs, les compétences, les attitudes et les aptitudes dont elles ont besoin pour accéder à des facteurs de production (formation, crédit, transport etc.) et pour se procurer des revenus.

[8] Inaction mortelle, Campagne mondiale pour l'éducation, 2005
[9] Girls' education in Africa: What do we know about strategies that work? Eileen Kane, Banque Mondiale (2004)

Dans le secteur formel et informel, la répartition des métiers entre les femmes et les hommes reste très stéréotypés, les métiers les plus « gagneurs » étant le plus souvent aux mains des hommes que des femmes. Les analyses de genre appliquées au marché du travail révèlent l'existence de trois types de discriminations: une discrimination horizontale, qui fait référence à l'existence de professions "masculines" et de professions "féminines", celles-ci étant en général moins prestigieuses, et donc moins rémunérées que les premières ; une discrimination verticale, qui poussent les femmes à occuper des postes subalternes alors que les hommes monopolisent les postes de direction; et une discrimination selon les caractéristiques de l'emploi: les femmes occupent majoritairement les emplois intermittents, à temps partiel et précaires, alors que les hommes ont tendance à se concentrer sur les emplois permanents, stables et à plein temps[10]» .

Il y a donc nécessité de rétablir l'équilibre à ces différents niveaux en luttant de façon vigoureuse contre ces stéréotypes, ces préjugés et ces discriminations qui réduisent les impacts positifs de l'éducation sur la contribution et la participation des femmes au développement économique.

[10] Perspectives critiques sur le genre, l'éducation et les compétences en Afrique de l'Ouest et du Centre aux niveaux primaire et post-primaire, la lettre de Norrag, Réseau d'études et de recherche sur les, politiques d'éducation et de formation, Numéro 35, août 2005

4 ⇨ LES FREINS A L'EGALITE DE GENRE ET AU RESPECT DES DROITS DANS L'EDUCATION

Les facteurs qui perpétuent et/ou « fabriquent » les inégalités de genre dans l'éducation sont globalement connus et sont généralement les suivants :

- Les lois, les politiques et processus de planification ;
- Les contenus éducatifs et les pratiques d'enseignement ;
- L'environnement socio économique et culturel.

Dans chacun de ces domaines, des fiches techniques présentent une analyse synthétique des problèmes et proposent des pistes d'intervention pour remédier à ces problèmes.

Les contenus de ces différentes fiches sont présentés dans le schéma ci-dessous :

Tout est lié...

Ces trois domaines se recoupent et sont fortement liés les uns aux autres. Ce qui se passe dans une sphère agit sur les conditions qui prévalent dans une autre sphère. Dans chacune des sphères, il est possible de trouver des problèmes qui sont à la fois la racine et la conséquence d'autres enjeux logés dans d'autres sphères. A titre d'exemple, le sous recrutement de femmes dans le corps enseignant relève du manque d'application du droit à la parité et d'une planification peu soucieuse du genre. Le recrutement par concours, neutre par définition, est également au détriment des femmes dans les contextes où elles ont reçu moins d'enseignement dans certaines matières (sphère 1). De même, si les établissements scolaires ne fournissent pas de logement décent, peu de femmes chefs de famille accepteront les postes offerts, notamment en milieu rural; contrairement aux hommes, elles se déplacent avec leurs enfants. De plus, certains époux et d'autres membres de la famille voient d'un mauvais œil que les femmes partent seules pour un poste.

Les préjugés socio culturels (sphère 3) freinent aussi le recrutement des enseignantes et le faible taux d'achèvement des filles limite le vivier de recrutement de ressources féminines. La sous-représentation des femmes influence négativement les relations entre élèves et enseignant-es en ce sens qu'ils perpétuent le mythe de la femme non instruite à l'intérieur des établissements (sphère 2).

Enfin, la surreprésentation des hommes dans le milieu de l'enseignement est aussi un facteur qui favorise la perpétuation et l'impunité des violences à l'école (sphère 2).

5 ⇨ EN CONCLUSION

Un traitement égal et juste entre les sexes, à tout âge de la vie, est un droit fondamental des femmes et des hommes. Concrétiser cette vision est la responsabilité de toutes et de tous.

Lorsque les filles et les femmes ont des difficultés d'accès à l'éducation ou quand elles reçoivent une éducation insuffisante au plan qualitatif et quantitatif, elles en subissent longtemps les conséquences négatives. Ces effets néfastes s'étendent inévitablement à leurs familles et à toute la nation. Les répercutions négatives des inégalités de genre sur le développement sont nombreuses dans les pays d'Afrique subsaharienne. L'éducation est un des moyens les plus efficaces pour combattre les inégalités entre les sexes et favoriser le développement, par et pour tous, femmes et hommes.

Tous les enfants, filles et garçons, ont droit à une éducation de qualité, dispensée à travers des contenus et des approches pédagogiques qui favorisent non seulement l'acquisition de savoirs adaptés mais aussi l'apprentissage de compétences sociales et professionnelles. Tous les enfants ont le droit d'être éduqué(e)s sans discrimination, sans que leurs droits fondamentaux ne soient bafoués par ceux-là mêmes qui ont le devoir de les faire respecter. Les gouvernements, comme tous les acteurs impliqués dans l'éducation, ont en effet, le devoir de faire respecter les droits mais aussi d'éduquer les enfants afin qu'ils ne perpétuent pas les inégalités et qu'ils sachent faire respecter leurs propres droits.

L'éducation peut faire évoluer beaucoup de choses, mais elle ne peut pas tout régler. Selon le rapport « Genre et éducation pour tous »[11] , l'éducation constitue un élément essentiel dans le développement du capital humain, mais elle ne représente qu'un élément permettant la création d'un milieu de travail égalitaire. Une bonne formation et la parité des genres sont des conditions nécessaires mais non suffisantes. Ainsi, certains estiment que « nous devrions nous pencher sur les capacités sociales, économiques, légales et technologiques des milieux dans lesquels les filles et les jeunes qui ont acquis de nouvelles compétences peuvent opérer (…).

[11] Rapport Education Pour Tous (EPT) 2003-2004

Il est possible d'atteindre l'objectif de parité de genre dans le système éducatif, aussi bien au niveau primaire que secondaire, sans que cette parité ne se répercute sur le marché du travail »[12].

Dans certains pays, les femmes sont maintenant autant, voire plus, diplômées que les hommes mais sont encore pénalisées par les disparités importantes dans le partage du pouvoir public. Dans bien de pays, l'éducation des filles ne suffit pas à leur assurer un emploi ou un salaire égal à compétence égale. Il faudrait qu'elles aient suivi des filières aussi « porteuses » que celles suivies par leurs homologues masculins, que les entreprises ne soient ni misogynes ni stéréotypées en métiers masculins/féminins.

Il faudrait aussi que les femmes aient accès aux facteurs de production, à la formation continue, qu'elles n'aient pas de coupures de carrières dommageables liées à la maternité, que les services de la petite enfance leur permettent de concilier vie familiale et vie privée, que leurs conjoints les aident à supporter les charges domestiques etc.

La répartition des tâches ménagères et le soin des enfants restent l'apanage des femmes, quel que soit leur niveau d'éducation ; ces derniers facteurs constituent aussi un frein important à leur plein accès à l'emploi.

Le manque d'éducation des filles et des femmes ne peut cependant pas être une excuse pour les écarter systématiquement du pouvoir. Dans certains pays, une volonté politique forte a permis d'avancer vers la parité politique, alors que l'éducation des femmes et des filles y est largement déficitaire.

Nous savons tous/toutes qu'éduquées ou non, des milliers de femmes sont victimes de violences sexuelles tous les jours à travers le monde. L'éducation n'est pas un bouclier contre les violences, même si c'est une arme potentielle.

L'éducation ne peut donc pas tout faire mais au moins, le système éducatif doit tout mettre en œuvre pour respecter les droits fondamentaux des filles et des garçons d'accéder et d'achever leur cursus. Elle doit leur proposer des contenus et des processus qui transforment les mentalités et les pratiques réfractaires à l'égalité entre les sexes au niveau interne et dans la société. Nous espérons que ce guide vous aidera à poser les premières pierres de cette construction personnelle et collective.

[12] Rapport Education Pour Tous (EPT) 2003-2004
Perspectives critiques sur le genre, l'éducation et les compétences en Afrique de l'Ouest et du Centre aux niveaux primaire et post-primaire, la lettre de Norrag, Réseau d'études et de recherche sur les, Politiques d'éducation et de formation, Numéro, 35 aout 2005

DEUXIÈME PARTIE

FICHES DE TRAVAIL

THEME 1

INTEGRER LE GENRE ET LE DROIT A L'EDUCATION DANS LES POLITIQUES ET PROCESSUS DE PLANIFICATION DE L'EDUCATION

« Les Etats reconnaissent le rôle vital des femmes dans la promotion et le renforcement de la démocratie (…) et créent les conditions nécessaires pour assurer la participation pleine et entière des femmes aux processus et structures de prise de décisions à tous les niveaux (…)». Article 29 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance

GRILLE D'ÉVALUATION[13] DU THÈME 1

1 INTEGRER LE GENRE ET LE DROIT A L'EDUCATION DANS LES LOIS, LES POLITIQUES ET LES PROCESSUS DE PLANIFICATION DE L'EDUCATION	OUI	NON	OBSERVATIONS ET/OU INDICATEURS	FICHE
Droit à l'éducation pour tous, filles comme garçons				
Les droits liés à l'éducation et l'égalité entre les sexes sont connus, promus et respectés dans les lois, les politiques et les processus de planification				
La scolarisation est obligatoire pour les filles et les garçons				
La scolarité est gratuite pour les filles et les garçons				
L'égalité de genre est un objectif de la politique nationale d'éducation à tous les niveaux (pré scolaire à universitaire)				
L'égalité de genre est prise en compte dans l'éducation formelle et non-formelle				
Il y a des indicateurs pour mesurer l'égalité de genre dans l'éducation				
Droits à des ressources appropriées ...				
Le budget de l'éducation nationale prend en compte la dimension genre de façon transversale				
Il y a des budgets spécifiques pour lutter contre les inégalités de genre dans l'éducation à tous les niveaux, dans le formel et le non formel				

[13] L'annexe I fournit des indications pour l'utilisation de la grille d'évaluation
Fiche 1.1 : Intégrer le genre de façon systématique dans la planification

Les initiatives pro-égalité de genre des différents acteurs/trices sont coordonnées, renforcent et informent les politiques et programmes nationaux				1.2
Droit à l'égalité des chances				
Il y a autant d'hommes que de femmes dans le corps enseignant à tous les niveaux, dans toutes les matières, dans le formel et le non formel				1.3
Il y a des mécanismes pour mettre en œuvre la parité dans le corps enseignant				1.3
Les enseignants femmes et hommes bénéficient équitablement des opportunités, d'emploi et de promotion, d'accès aux formations, aux conditions de travail (ex. logement)				1.3
Droit à la participation				
Les acteurs/trices à différents niveaux (national, régional, local) sont impliqué(e)s dans la formulation et le suivi des actions sur l'égalité entre les sexes dans l'éducation				1.4
Les droits liés à l'éducation et à l'égalité de genre sont pris en compte par tous/toutes les acteurs/trices				1.4
Les femmes sont impliquées dans la formulation et le suivi des actions concernant l'éducation au même titre que les hommes				1.4
Droit à l'éducation dans des conditions décentes, sécurisées etc.				1.5
Les infrastructures (toilettes, internat, terrains de sports) prennent en compte les besoins et intérêts des filles et des garçons				1.5
Des moyens (construction d'écoles de proximité, transport) sont mis en œuvre pour réduire l'incidence de la distance entre le domicile et les établissements scolaires sur la participation des filles				1.5
Les trajets et les locaux sont sécurisés pour les filles et pour les garçons				1.5
Observations finales				

FICHE 1.1 Intégrer le genre de façon systématique dans la planification

INTRODUCTION

Les engagements internationaux et nationaux pris par les Etats en faveur du « droit à l'éducation » et de « l'égalité de genre » ne sont pas respectés. Par ailleurs, l'intégration de l'approche genre est très inégale entre les différents niveaux et types d'éducation. Par exemple, alors que cette approche genre est très présente dans la planification de l'éducation primaire, elle reste très faible dans celles des niveaux secondaire et universitaire et dans la formation professionnelle.

Cette prise en compte inégale est également renforcée par le manque d'intégration des niveaux d'éducation dans les processus de planification.

Cette première fiche de travail donne des pistes d'actions sur la manière d'intégrer l'approche genre dans la planification de l'éducation.

1. Publics cibles

Cette fiche s'adresse en priorité aux publics suivants:

- responsables (femmes, hommes) politiques
- décideur-es/parlementaires
- élu(e)s locaux/les,
- responsables (femmes, hommes) de la planification, au niveau central et décentralisé
- partenaires techniques et financiers
- société civile
- leaders d'opinion
- médias

2. Objectifs de la fiche

Cette fiche a pour objectifs de :

- favoriser la discussion sur les implications de la dimension genre dans le processus de planification des politiques, programmes et projets dans le domaine de l'éducation ;

- permettre d'identifier les pratiques à éviter ;

- permettre de répertorier les questions à se poser pour mieux prendre en compte la
  perspective genre dans la planification de l'éducation ;

- proposer des pistes pour une meilleure prise en compte du genre dans le processus de planification dans le domaine de l'éducation ;

- fournir des exemples de prise en compte du genre dans la planification de l'éducation ;

- Informer et sensibiliser les populations sur les impacts négatifs des stéréotypes et préjugés.

3. Droit spécifique ciblé

Le droit spécifique dont il est question dans cette fiche est celui du droit à l'éducation pour tous.

Les instruments internationaux suivants confirment ce droit :

- La Déclaration universelle des Droits de l'Homme (article 26) ;

- le Pacte international sur les droits économiques sociaux et culturels (article 13);

- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (article 10);

- la Convention sur les droits de l'enfant (articles 28 et 29);

- la Charte africaine sur les droits de l'Homme et des Peuples (article 17.1)

- Le Protocole à la Charte africaine sur les droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (artcile 12);

- la Charte africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant (article 11)

Par ailleurs les Plateformes d'action de Dakar (1994) et de Beijing (1995) ont fait de l'éducation des femmes et des filles un domaine prioritaire et incluent de nombreuses recommandations à ce sujet.

4. Quel est le problème ? (État des lieux)

Les rapports inégaux entre les femmes/filles et les hommes/garçons sont le résultat d'un long processus socioculturel. C'est en grande partie par l'éducation que les déséquilibres peuvent se corriger, mais pour cela, une planification sensible au genre est essentielle. Cependant, dans de nombreux pays, on constate l'absence de politiques sectorielles sensibles au genre, la faiblesse du cadre institutionnel de suivi et le manque de capacité technique au niveau de la mise en œuvre de cette approche. De fait, la planification du système éducatif contribue parfois à maintenir, voire accentuer les disparités entre les sexes, au lieu de les éradiquer et il est important de comprendre pourquoi il en est ainsi.

La première raison est qu'on constate que des efforts sont faits pour amener la parité au niveau du primaire mais qu'en revanche, les niveaux secondaire et universitaire sont encore peu traités selon le genre. Il en est de même pour l'éducation professionnelle et technique et l'éducation non formelle, notamment l'alphabétisation. L'éducation étant un système, une logique cohérente et consistante de prise en compte du genre, elle devrait faciliter l'accès et les succès des élèves, filles et garçons, dans tous les niveaux et types d'éducation.

Quelques chiffres ...
A titre illustratif au niveau de l'enseignement primaire au Niger, pour l'année scolaire 2005-2006 sur un taux brut de scolarisation (TBS) national de 53,5% celui des filles n'est que de 44% contre 62,9% pour les garçons soit un écart de 18,9 points en défaveur des filles. (Rapport revue documentaire, CIEFFA, Niger Avril 2007)
Au Bénin, entre 2000 et 2005, le pourcentage de filles sur l'ensemble national a progressé de 40,2% à 43,68%. Notons que celui des garçons n'a pas baissé. Au Burkina Faso, en milieu urbain le taux de scolarisation des garçons est actuellement de 76 % et celui des filles de 66 % alors qu'en milieu rural, ces taux sont respectivement de 33 % et 21 %. En Mauritanie, à peine 40% (dont 1/3 de filles) des enfants inscrits en sixième année fondamentale passent en première année secondaire, plus du tiers des effectifs redoublent le même niveau.

D'un autre côté l'accent mis sur la parité d'accès à l'éducation n'est pas aussi perceptible sur les aspects genre dans le contenu (fiche 2.2) et le fonctionnement de l'éducation (ex. fiches 2.3, 2.4, 2.5)

Les efforts sont focalisés sur l'entrée plus que sur le maintien dans le système (achèvement) et les résultats obtenus par les filles et les garçons. Les données ventilées par sexe sur tous ces aspects sont par ailleurs encore peu disponibles.

En troisième lieu, les responsables (hommes, femmes) politiques n'affichent pas clairement leur volonté de parvenir à une égalité de fait entre les femmes et les hommes. Il faut une affirmation publique de cette volonté de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui respectent le droit à une éducation paritaire et non sexiste.

Le droit à l'éducation est inscrit dans les textes mais, dans la pratique, les ressources ne sont pas mobilisées à cet effet. Il y a notamment une insuffisance de fonds alloués aux processus de diagnostic sur lesquels se basent les programmes (fiche 1.2).

Un autre aspect du problème est la forte dispersion des forces et des ressources dans la multiplicité des partenaires techniques et financiers. Chacun a sa vision du sujet, sa zone d'intervention, son « petit » programme, souvent sans coordination entre les actions.

Enfin, il est fréquent que les responsables (femmes, hommes) de la planification ne maîtrisent pas la problématique du genre. Cette situation en induit une mauvaise perception, et une marginalisation technique et financière des actions « pour les filles ». Cela conduit à la prise en charge de la scolarisation des filles par des projets ou des programmes parallèles qui ne sont pas durables.

5. Questions à se poser pour engager la réflexion

- Qui est responsable de la prise en compte du genre dans les différents types et niveaux d'éducation ?
- Quel est le mécanisme de coordination/concertation entre les différents in tervenants/acteurs aux différents niveaux de planification ?
- La question du genre est-elle discutée et prise en compte dans les cadres de concertation pour les différents niveaux et types d'éducation ?
- Les expert-es en genre sont-il/elles impliqué(e)s et peuvent-ils/elles influencer le processus de planification et de budgétisation ?
- Quels sont les mécanismes en place pour le suivi de la prise en compte du genre et des effets ?
- Des données/indicateurs pertinents sur le genre sont-elles disponibles ?

6. Que faire et comment agir ?

L'intégration de la question du genre au sein des politiques, programmes et projets requiert aussi bien des compétences d'ordre technique que de l'engagement politique. Cet engagement doit se décliner depuis le niveau de planification jusqu'à

l'étape de mise en application. Il doit s'appliquer à tous les niveaux d'enseignement, du pré scolaire au supérieur, sans oublier l'enseignement technique et la formation professionnelle. Une politique qui prend en compte les questions de genre est donc une politique qui place la question de genre au centre de ses préoccupations à tous les niveaux de sa formulation.

A. Les pré requis

La volonté politique

- La nécessité d'intégrer le genre dans les politiques et programmes d'enseignement implique une forte volonté politique. Il convient de mettre au point des directives pour guider systématiquement la planification et la mise en œ u v r e d e s interventions demandant que les questions relatives au genre fassent partie intégrante de tout programme et projets.

Formation des acteurs et actrices de l'éducation

- Pour assurer la systématisation de la prise en compte du genre dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement, il faut former les membres du gouvernement, les décideur(e)s en genre et développement, les élu(e)s nationaux/les et locaux/les. Cela concernera tous les cadres de la planification afin qu'ils/qu'elles soient sensibles et capables d'intégrer la dimension genre dans toutes leurs activités au niveau de leurs différentes structures.

- Il faut également mettre en place un mécanisme dynamique et des compétences en matière de genre pour insuffler la dimension genre. Il est important de former en cascades des formateurs et des formatrices en Genre et Développement pouvant intervenir dans le domaine de l'éducation.

B. Analyse du secteur

a) Pour relever des insuffisances dans la prise en compte du genre au niveau du cadre d'orientation, le système organisationnel et de la planification des activités, il faut procéder à l'analyse de la situation des inégalités et des disparités de genre dans le secteur éducatif concerné ;

b) Analyse de l'impact des inégalités et des disparités de genre sur le développe ment du pays ;

c) Lecture critique des politiques et stratégies sectorielles et de la législation en vigueur ;

d) Identification des contraintes à la prise en compte du genre dans les politiques et programmes des secteurs concernés.

e) Proposer des pistes d'actions pour une meilleure prise en compte du genre

C. Elaboration des politiques

Une fois établi, le diagnostic va permettre d'élaborer les politiques et de procéder à la planification et mise en œuvre. Il s'agit de définir les orientations du secteur éducatif concerné en matière de genre ainsi que les fondements de la politique, les principes directeurs, les objectifs, les stratégies de mise en œuvre, les programmes ainsi que les mécanismes de financement et de suivi/évaluation de la politique.

- L'éducation étant reliée à tous les autres domaines du développement, et l'égalité de genre étant un enjeu transversal, il est nécessaire de créer des synergies politiques et opérationnelles entre les différents secteurs concernés (santé, emploi, formation professionnelle, nouvelles technologies etc.

- L'institutionnalisation durable du genre doit passer par un « dialogue vertical » entre les niveaux d'éducation et de formation (pré scolaire au supérieur) et par un dialogue horizontal entre l'enseignement formel et le non formel. Les institutions laïques et confessionnelles, publiques et privées doivent être prises en compte (fiche 1.4).

- Il est essentiel d'intégrer la dimension genre dans le dispositif de suivi et d'évaluation du système éducatif : données qualitatives exprimées selon le genre et données quantitatives ventilées par genre, à tous les niveaux et pour les types d'éducation.

- Il est important de créer des cellules de suivi « genre » dans tous les niveaux et types d'éducation afin de s'assurer que la question de l'égalité entre filles et garçons est prise en compte de façon transversale. Il peut également être efficace de nommer des points focaux (hommes, femmes) dans des endroits clefs, en s'assurant par ailleurs que les personnes nommées ont des compétences, des moyens et une marge de manœuvre pour mener à bien leurs tâches.

- Un soutien coordonné de partenaires techniques et financiers est nécessaire. Les partenariats doivent être gérés et diversifiés pour répondre aux différents aspects, niveaux, et types d'éducation où la question de genre est pertinente (formation, curricula, approches pédagogiques, infrastructures, budgétisation, violence, aspects socioculturels etc.)

- Il faut privilégier la concertation et la participation autour de la problématique sans laisser de côté les personnes des deux sexes les plus concernées à différents niveaux : parents d'élèves, élèves, enseignant-es, responsables (hommes, femmes) communautaires, religieux etc. (fiche 3.4).

Mise en œuvre de l'approche genre

- Une approche à deux voies est nécessaire, avec des actions transversales et des actions spécifiques pour lutter contre les inégalités de genre et mettre en place des écoles « amies des enfants, amies des filles » (voir encadré).

- Les actions transversales servent à corriger les insuffisances structurelles et à mettre en place un système durable d'intégration du genre à travers la révision des mécanismes, des compétences, des procédures etc. Elles visent le long terme.

- Les actions spécifiques, à court ou moyen terme sont indispensables pour réduire les disparités les plus criardes, éclairer des zones d'ombre, agiter les consciences et les pratiques.

- Il est nécessaire d'avoir un état des lieux sur la question de genre aux niveaux local/centralisé, national, sous-régional, régional (Afrique) et mondial, ainsi qu'au niveau sectoriel. D'où l'importance de suivre les activités de la promotion de la femme et du genre à travers les résultats des différentes rencontres. Un lien fort devrait exister entre les acteurs et actrices de l'éducation et les organisations impliquées dans les questions de femmes et de genre, gouvernementales et autres.

- Il est essentiel de sensibiliser et de mobiliser les populations, femmes et hommes, autour du bien fondé de l'éducation des filles, de l'égalité entre filles et garçons, entre hommes et femmes. Ce processus concerne l'ensemble des acteurs/trices de l'école (enseignant-es, parents d'élèves, autorités). Des plans d'action peuvent être élaborés dans les villages sur ce sujet. Ainsi, il est possible de scolariser les filles en tenant compte des atouts et des contraintes de chaque endroit.

- Lier la sensibilisation sur la scolarisation des filles à la mise en place de structures durables pour alléger les tâches des femmes et des filles et ainsi accroître leur scolarisation.

- La synergie des actions multisectorielles, par exemple l'existence d'équipements d'approvisionnement en eau potable, bourses aux filles, rations sèches, construction de latrines séparées (expérience pilote) est favorable à la réduction des disparités de genre, et bénéficie tant aux garçons qu'aux filles ;

- Favoriser des initiatives qui tiennent compte de certains paramètres sociaux défavorables qui concernent les filles et les garçons handicapé(e)s, malades a PV/VIH, filles enceintes, certaines castes tels que forgerons, griots, nomades, réfugié(e)s et déplacées dans les zones de conflits (fiche 2. 5).

- La formation des enseignant-es à un comportement non sexiste est évidemment primordiale (fiche 2.4). Les actions de formation doivent donc toucher les équipes de formation des Ecoles Normales d'Instituteurs-trices, les Ecoles normales supérieures et de formation professionnelle

- Intégrer des modules pertinents au genre au sein des Medersas (écoles coraniques).

Actions transversales et spécifiques au Bénin

Le Gouvernement, en collaboration avec les principaux partenaires du secteur de l'éducation, a développé le concept de Paquet Educatif Essentiel (PEE) comme stratégie d'accélération de la scolarisation des filles. Il s'agit d'un ensemble de services et produits de base dont la disponibilité permettrait à tous les enfants, en particulier les filles, d'avoir accès à une éducation de base de qualité. Les composantes centrales du PEE sont : (1) l'amélioration de l'environnement physique de l'école ; (2) le recrutement et la formation des enseignant(e)s ; (3) le soutien aux filles et aux enseignant(e)s ; (4) la sensibilisation, la mobilisation et le renforcement des capacités des parents et des communautés ; (5) le suivi et l'évaluation, y compris l'organisation de recherches-actions. (Rapport, revue documentaire, CIEFFA, Benin, Avril 2007)

Actions transversales et spécifiques au Niger

A/ Actions transversales

Au Niger, une Commission Nationale d'élaboration des curricula dont fait partie la Direction de la scolarisation des filles a été mise en place. Suite à des formations, les services ont élaboré des plans d'action sectoriels d'intégration du genre dans les systèmes d'éducation sur la base d'études diagnostiques (lire étude de cas).

Sur le terrain, il y a eu la construction d'écoles pour favoriser la proximité avec les familles. Des efforts ont été consentis pour impliquer les maires, des ONG/Associations et réseaux (CONGAFEN, Réseaux des Femmes leaders), appui des bailleurs, avec un accent mis sur le genre. Ceci a mené à l'élaboration de plans d'action locaux (avec diagnostic à l'échelle village des blocages avec les AME et APE qui réalisent des actions de proximité (Niger) La création des Ecoles Rurales Alternatives (ERA) favorise aussi l'accès dans les zones d'habitat dispersé.

Dans les communautés, des comités ont mis en place des activités génératrices de revenus et des jardins scolaires et ont organisé des actions de réhabilitation, la construction d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement et la réfection des salles de classe. Au sein des écoles, des gouvernements scolaires ont été mis en place, avec un souci de genre. Des formations ont eu lieu visant la transformation des comportements en hygiène et assainissement pour les comités de gestion des infrastructures scolaires. Des formations de formateurs/trices en compétences de vie, avec accent sur le genre (Liveskills) ont été également menées. L'adoption de l'approche EpE (Enfant pour Enfant) est appliquée globalement et tend à corriger les inégalités de genre.

B/Actions spécifiques pour l'équité

Au niveau politique, plusieurs mécanismes ont été créés : une ligne budgétaire « genre et éducation », la Direction de la scolarisation des filles. Le gouvernement a instauré une politique de bourses en faveur des filles et la réduction des frais de scolarité pour les filles. Des liens ont été établis avec l'initiative genre du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et des points focaux genre ont été nommés dans les régions.

Sur le terrain, des campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) ont été lancées. Au niveau de l'école, des cours de soutien et tutorat pour les filles sont mis en place, de même que des clubs et des filles relais. En termes de formation, on note la formation des filles relais sur la Santé de la Reproduction, des prix d'excellence sont décernés aux filles pour les encourager. La formation d'enseignant-es pour appuyer les adolescentes et la formation des acteurs/trices du secteur éducatif en Genre et développement sont aussi des points essentiels. (Rapport diagnostic, CIEFFA, Niger, Avril 2007).

Mise en garde

Il faut à tout prix éviter que les enseignant-es et l'Administration soient peu exigeant(e)s vis-à-vis des filles sous couvert de « discrimination positive » et d'actions positives car cela a des répercussions négatives dans le long terme.

7. Exemple de cas

Institutionnalisation du genre dans les ministères liés à l'éducation au Niger

En 2002, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a commandité une étude sur la « Relecture de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) ». Cette étude a noté :

- des insuffisances dans la prise en compte du genre dans les politiques, notamment sectorielles ;
- l'absence d'analyse transversale du genre dans toutes les composantes de la SRP ;
- des prévisions budgétaires insignifiantes en termes de prise en compte du genre.

A partir de ce diagnostic, le Ministère a inscrit dans le plan annuel 2006 de l'Initiative Genre au Niger (IGN), un sous programme qu'il exécute grâce à l'appui technique et financier du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'analyse institutionnelle et organisationnelle en genre de neuf (9) ministères. Un vaste processus est donc engagé sous la responsabilité de l'Initiative Genre du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant avec l'appui de partenaires techniques et financiers. Des diagnostics genre ont été réalisés et des équipes ministères avec comme responsables des points focaux. Des plans d'action d'intégration du genre dans les structures respectives sont élaborés et sont à mettre en œuvre. Ces diagnostics ont concerné le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et huit (8) autres ministères techniques qui sont des partenaires de l'IGN notamment le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur, de la Recherche et de la Technologie; de l'Éducation de Base et de l'Alphabétisation.

L'outil utilisé pour réaliser les diagnostics est *la toile d'institutionnalisation du genre* dont le but est d'identifier les problèmes et les potentialités pour l'intégration du genre dans la planification dans un contexte donné. Il permet également d'évaluer le degré d'institutionnalisation du genre à travers 13 éléments. Sous chaque élément, il existe une liste de questions qui permet d'organiser le débat et de recueillir les informations.

Les participant-e-s aux ateliers sont des cadres des ministères respectifs et ont été identifié-e-s sur la base des critères suivants :

- le niveau de responsabilité (décision) ;
- la responsabilité dans la mise en œuvre des activités incluant le partenariat ;
- la responsabilité en matière de gestion du personnel ;
- la responsabilité dans la gestion des ressources financières et du matériel.

L'encadrement a été assuré par les cadres du MPF/PE, de l'IGN, le chargé de programme genre de l'UNFPA et les points focaux des ministères partenaires. L'exercice qui a d'abord consisté à adapter l'outil au contexte, a été conduit en deux étapes.

La première étape a consisté à :

- identifier sous chaque élément, des problèmes et des potentialités pour l'intégration du genre en fonction du contexte de chaque ministère ;-

- analyser des rôles genre des femmes et des hommes sous chaque élément ;

- analyser l'accès et le contrôle des ressources et des besoins genre stratégiques et pratiques découlant des différences et des inégalités au sein du Ministère en question ;

- identifier l'orientation « genre » des politiques (femmes/genre et/ou sectorielle) du Ministère.

La seconde étape est le passage du diagnostic à l'opérationnalisation, avec l'élaboration d'un plan d'action stratégique basé sur les contraintes et les potentialités identifiées au niveau de chaque élément. Neuf (9) ateliers ont ainsi été organisés, à raison de trois jours par ministère.

Quels résultats ont-ils été obtenus ?

L'exercice a mené à la tenue de débats sur le genre au sein de chaque ministère. Le diagnostic genre de 9 ministères dont ceux des Enseignements Secondaire, Supérieur, de la Recherche et de la Technologie, de l'Éducation de Base et de l'Alphabétisation ont ainsi été réalisés. Suite à cela, les ministères ont procédé à l'élaboration de plans d'action pour une prise en compte réelle de la dimension genre.

Adaptation de la Toile de l'institutionnalisation du genre (C. Levy 1996)

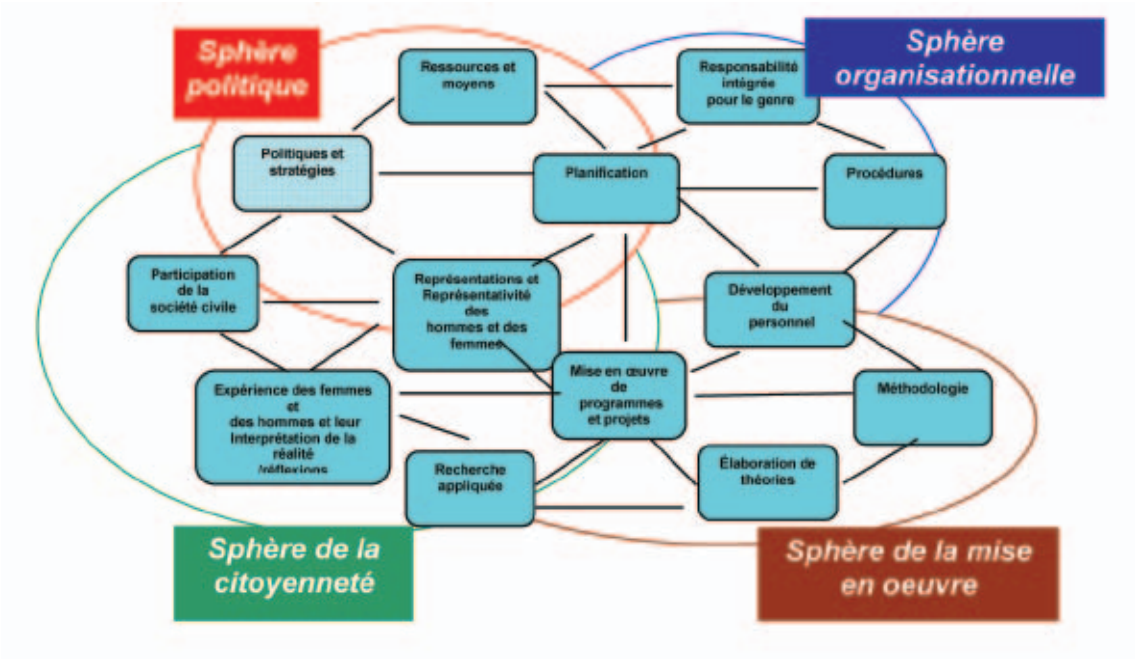

8. Il faut que cela cesse!

Pour « Intégrer le genre de façon systématique dans la planification » il faut éviter/cesser de :

- cantonner la question de l'égalité entre les filles et les garçons aux niveaux primaire et secondaire et dans l'éducation formelle mais l'ouvrir aux autres niveaux et types d'éducation où elle est encore largement ignorée ;
- confondre égalité et parité : la parité est une étape vers l'égalité, pas un but en soi ;
- faire de la planification « par le haut » sans impliquer tous les acteurs, femmes et hommes ;
- suivre une approche projet sans pérennisation des résultats ;
- négliger le suivi et l'évaluation des actions engagées selon le genre, y compris les actions « filles » ;
- manquer de coordination entre les acteurs/trices et leurs programmes/projets ;
- utiliser les spécialistes du genre uniquement sur les projets « spéciaux » liés au genre et ne pas les impliquer dans tous les processus de planification.

FICHE 1.2 Développer des budgets sensibles au genre

Introduction

Même quand les lois et politiques « affrontent » les problèmes, les processus de planification et les moyens mis en œuvre ne reflètent pas les engagements gouvernementaux. Les processus de budgétisation favorisent souvent les initiatives à court terme et limitent les synergies entre ces initiatives et, par ricochet, leur pérennité. Par exemple, selon l'EPT (2006) dans la plupart des pays, les activités d'alphabétisation sont modestes et gérées par des ONG, dont des institutions confessionnelles. La mise à l'échelle des bonnes pratiques locales est particulièrement difficile.

Tout d'abord, il faut comprendre ce que veut dire « budgétisation sensible au genre ». La budgétisation sensible au genre a deux facettes complémentaires :

Il s'agit d'une part d'identifier des initiatives à prendre en compte dans le budget global et/ou dans des budgets spécifiques. Ces initiatives doivent servir à réduire les disparités entre les sexes dans l'éducation, sur le plan quantitatif et qualitatif. La budgétisation alloue alors les montants nécessaires à la mise en œuvre de ces éléments. Le processus de priorisation des dépenses et l'allocation des budgets doit être explicite et transparent. Les montants alloués doivent être appropriés en quantité et en qualité (par exemple pour financer des actions sur le long terme et non sur de courtes durées impropres à amener des changements durables).

Il y a donc lieu de renforcer les interventions financières des États en faveur du genre pour aboutir à des budgets qui prennent vraiment en compte cette question.

La présente fiche fournit des arguments dans ce sens.

1. Publics cibles

Cette fiche s'adresse en priorité aux publics suivants :

- responsables (femmes, hommes) politiques
- responsables (femmes, hommes) de la planification, au niveau central et décentralisé
- chargé-es de la budgétisation et du contrôle financier
- partenaires techniques et financiers
- responsables de la formation dans le secteur de l'éducation
- enseignant(e)s membres des syndicats
- élus(es) locaux/locales

2. Objectifs de la fiche

Cette fiche a pour objectifs de :

- favoriser la discussion sur la dimension genre dans les processus de budgétisation de l'éducation ;
- permettre d'identifier les pratiques à éviter ;
- permettre de répertorier les questions à se poser pour intégrer la perspective genre dans la budgétisation ;
- proposer des pistes pour une prise en compte du genre dans le processus de budgétisation ;
- fournir des exemples de prise en compte du genre dans la budgétisation tel que prôné par différents textes et actes internationaux.

3. Droit spécifique ciblé

Il s'agit ici de l'accès équitable aux ressources de la nation pour les deux sexes. En effet, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes dispose en son article 26.2 que «les Etats s'engagent à adopter toutes les mesures nécessaires et à allouer les ressources budgétaires adéquates et autres pour la mise en oeuvre effective des droits reconnus dans le présent Protocole».

À l'échelle mondiale également, les gouvernements se sont engagés à financer la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (2000), du Sommet du Millénaire (2000) et de la Conférence internationale sur le financement du développement (2002), ainsi que dans les mécanismes intergouvernementaux, dont l'Assemblée générale et la Commission de la condition de la femme. Enfin lors de sa vingt-troisième session extraordinaire, l'Assemblée générale a appelé les gouvernements à fournir aux mécanismes nationaux les ressources humaines et financières nécessaires, en envisageant notamment des moyens novateurs de financement, pour qu'une approche soucieuse des sexospécificités soit intégrée dans tous les programmes, projets et politiques.

4. Quel est le problème ? (État des lieux)

La problématique de la budgétisation sensible au genre dans le domaine de l'éducation se pose en termes « d'aspects à budgétiser». Dans la plupart des pays, les sommes allouées à la dimension genre se limitent aux budgets spécifiques de scolarisation

des filles, c'est-à-dire les activités spécifiques que mènent les cellules de scolarisation des filles (actions de sensibilisation, bourses d'étude etc.). Ces budgets sont dans leur majorité financés par des bailleurs de fonds et sont limités dans le temps. Les activités qui permettraient d'améliorer la prise en compte transversale du genre, notamment pour améliorer le fonctionnement et la qualité de l'éducation ne sont pas financées à hauteur des besoins spécifiés. Les données recueillies aux différents niveaux du système ne sont pas suffisamment désagrégées, ce qui conduit, entre autres, à la méconnaissance des problèmes spécifiques des filles et garçons, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'intervention, préparés souvent au niveau central. Sans diagnostic précis des enjeux liés au genre, une budgétisation appropriée est impossible. Les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) sont les principaux mécanismes de financement de l'éducation. L'intégration transversale du genre dans les diagnostics et dans les processus d'arbitrage budgétaire y est fondamentale.

Le processus de budgétisation selon le genre exige des compétences qui ne sont pas toujours disponibles au niveau des agents techniques des ministères. Ce processus est intimement lié à la planification sensible au genre (fiche 1.1). Or, la planification, a fortiori la planification sensible au genre, n'est pas tout à fait ancrée dans la méthode de gestion de l'éducation. Il y a encore beaucoup d'improvisation, jumelée à l'inexistence d'évaluation, pour qu'on puisse faire le point des réalisations et juger de l'atteinte ou non des objectifs assignés, etc.

Dans le cadre de la décentralisation, la faiblesse des structures régionales décentralisées en matière de gestion conduit à l'absence de diagnostics pertinents de la situation de l'éducation au niveau local et la mise en place de plans d'actions axés sur les résultats (voir fiche 1.4). Les systèmes souffrent presque tous de l'absence d'un dispositif de suivi évaluation qui servirait de balise aux décideur(e)s politiques afin d'apporter les ajustements nécessaires à la bonne exécution des programmes.

Quelques chiffres ...

En Mauritanie par exemple, le financement de l'école est essentiellement public. L'Etat finance directement ou indirectement (à travers la mobilisation) près de 85% des dépenses de l'éducation. La part des familles dans le financement des services éducatifs est globalement de l'ordre de 24 %, ce qui est tout à fait substantiel. La part de l'éducation dans les dépenses courantes de l'Etat est passée de 21 % du budget de fonctionnement en 2004 à seulement 12% en 2006. La part des ressources propres de l'Etat allouées à l'éducation était de 16,2% en 2000-2001 et 17,7% en 2003-2004, indiquant que la part de subventions/aides a diminué. 45,3% du budget de l'Education nationale sont absorbés par le primaire. (Rapport revue documentaire, CIEFFA, Avril 2007)

Au Burkina Faso, les ressources financières allouées au système éducatif représentaient 13,92% du budget de l'État pour l'enseignement de base et 6,84% pour les enseignements secondaire et supérieur. Néanmoins, au niveau de l'éducation de base, des mesures incitatives, telle que la prise en charge des cotisations scolaires par l'État, tendent à encourager la scolarisation des filles. En outre les provinces à faible taux de scolarisation bénéficient de programmes d'investissement en vue d'améliorer leur taux brut de scolarisation. (Rapport revue documentaire, CIEFFA, Avril 2007)

Au Sénégal, 40% du budget national sont destinés à l'éducation (2007). Dans les années 2000-2001, la répartition se faisait à 39% au primaire, environ 20% au moyen/secondaire général, 2,3% à la formation professionnelle et 26% à l'enseignement supérieur. Moins de 0,3% est alloué à l'alphabétisation. (Rapport revue documentaire, CIEFFA, Avril 2007)

5. Questions à se poser pour engager la réflexion

- La carte éducative tient-elle compte des disparités de genre ?
- Les budgets prennent-ils en compte les préoccupations de genre exprimé(e)s par la carte éducative ?
- Le genre est-il pris en compte au niveau des outils de programmation comme les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ?
- Les agents impliqués sont-ils formés sur la budgétisation sensible au genre ?

- Les parlementaires disposent-ils de compétences techniques pour faire une analyse/lecture des budgets en suivant une perspective genre ?

- Quels sont les dispositifs de suivi- évaluation de la prise en compte du genre ?

- Existe-t-il une ligne spécifique pour les activités ciblant l'éducation des filles et des femmes ?

- Existe-t-il une ligne budgétaire pour la prise en compte transversale du genre :

■ la relecture des manuels,
■ l'élaboration de curricula sensibles au genre,
■ le recrutement d'enseignantes,
■ la formation des enseignant/es sur les pratiques pédagogiques sensibles au genre ?

- Les budgets des infrastructures scolaires prennent-ils en compte les besoins spécifiques des filles et des femmes comme la construction de latrines séparées pour les filles et les garçons, des terrains de sport utiles aux deux sexes etc. ?

- Existe-t-il dans les budgets de chaque secteur une ligne spécifique pour les activités ciblant l'éducation des filles et des femmes ?

6. Que faire et comment agir ?

A ce niveau, il s'agit de suivre les budgets sectoriels notamment celui de l'éducation avec une perspective genre. Pour ce faire :

- dans un premier temps, on s'intéresse au niveau « macro » aux sommes allouées aux différents secteurs. Par exemple, on compare les ressources allouées au secteur de l'éducation à celui du secteur de l'armement. Les sommes allouées aux deux secteurs sont-elles justifiées dans le contexte du pays ?

- on regarde ensuite les montants alloués aux différents domaines de l'éducation : par exemple, les filières de formation professionnelle dites « féminines » en reçoivent-elles autant que les filières dites « masculines » ?

- on compare les montants destinés aux activités/actions qui ne sont pas spécifiques au genre, ou à un sexe. Par exemple, dans le cas des bourses d'étude, de l'achat des livres scolaires ou du paiement des salaires aux enseignant-es, on voit si le budget indique ou prévoit ce qui ira aux femmes/filles, aux hommes/garçons.

- on identifie aussi les actions et les montants destinés spécifiquement à des actions de réduction des disparités (aides directes et ou indirectes - fiche 3.1 par ex. l'écriture de manuels scolaires non sexistes, la formation des enseignant-es en genre etc.). Les actions et les montants sont-ils appropriés et cohérents ? Les objectifs sont-ils clairs ? Les budgets alloués sont-ils en augmentation ou en diminution ? Quel pourcentage du budget global représentent-ils ?

- le suivi des recettes budgétaires doit vérifier : qui contribue aux recettes nationales, sectorielles ? Les contributions des femmes – y compris en nature, par exemple le travail bénévole dans les écoles - sont-elles comptabilisées au même titre que celles des hommes ?

- enfin, le suivi des dépenses (déboursement réel) doit aussi se faire selon une perspective genre. Les budgets ont-ils réellement bénéficié à des actions de réduction des disparités de genre ? Avec quel effet ? Les deux sexes ont-ils bénéficié de ces ressources équitablement ? Si non, pourquoi ?

L'intégration du genre dans le processus de budgétisation ne se fait pas de façon automatique; elle a besoin d'être facilitée. Une expertise « genre » sera utile pour fournir l'appui technique qui permettra d'enclencher le processus.

Les actions ci-après devront être entreprises pour garantir le succès de ce processus

- Initier une base de données statistiques désagrégées selon le genre.

- Former en « genre et budget » les personnes responsables (femmes et hommes) de la planification, à tous les niveaux.

- Elaborer et budgétiser une stratégie de communication pour accompagner l'intégration de l'approche genre dans les politiques éducatives. Ainsi, les progrès du système et les enjeux de l'éducation peuvent être mieux connus et partagés par la société civile. Une telle sensibilisation aux défis qui attendent le secteur de l'éducation permettrait d'appuyer les efforts qui restent encore à fournir. Cette stratégie pourrait inclure les actions, rôles et les responsabilités qui incombent à chacun des acteurs du secteur : Gouvernement, Parlement, Administration locale, associations de parents d'élèves, leaders d'opinion (chefs religieux, ONG, APE et AME) et bailleurs de fonds.

- Former le personnel (femmes et hommes) et mettre en place une base de données où sera collecté l'ensemble des informations concernant le genre dans le domaine éducatif avec au préalable un environnement politique approprié. Il est fondamental que les données soient toutes ventilées selon le genre.

- Planifier et budgétiser selon le genre en tenant compte de la complémen tarité des niveaux et types d'éducation.

- Budgétiser des actions visant à impliquer davantage des femmes en tant que citoyennes, dans une analyse plus consciente des problèmes de genre et des stratégies de remédiation qu'ils nécessitent.

- Allouer des montants au renforcement des capacités des cadres notamment de sexe féminin afin de s'assurer de leur plus grande implication au niveau de la décision dans le domaine éducatif.

Mise en garde

Une concentration des ressources sur les actions ciblant exclusivement les filles – notamment les aides directes aux parents - peut négativement influencer l'éducation des garçons et instrumentaliser le comportement des parents face à la scolarisation des filles.

7. Exemple de cas

Budget genre de l'éducation en Mauritanie

En Mauritanie, l'un des axes majeurs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) repose sur le développement des ressources humaines et l'accès universel aux services sociaux de base (éducation et santé). Dès 1999, le Gouvernement a adopté une réforme du système éducatif qui visait à corriger les insuffisances du système tout en préservant les choix culturels du pays. Il a aussi mis en place depuis 2001 un Programme National de Développement du Secteur Educatif qui vise notamment à consolider les acquis du système éducatif, à corriger les dysfonctionnements et à accompagner efficacement la mise en œuvre de la réforme en traduisant ses orientations en actions concrètes sur le terrain.

Parmi les mesures législatives, se trouve la loi portant obligation de l'enseignement fondamental qui apporte une disposition nouvelle en instituant l'enseignement fondamental obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 14 ans. Cette loi vise notamment l'universalisation de l'éducation de base avec une attention particulière pour la scolarisation des filles. Elle a la particularité d'élargir la notion d'établissement d'enseignement fondamental aux écoles privées et aux Medersas (écoles coraniques). Parmi les autres innovations législatives, se trouve aussi un décret définissant les relations entre l'Administration et les associations de parents d'élèves et fixant les statuts-types

des dites associations et un arrêté portant instauration d'indemnités d'éloignement au profit du personnel enseignant et d'encadrement femmes et hommes du Ministère de l'Education Nationale. L'organigramme du nouveau gouvernement mauritanien (2007) prévoit un poste de conseiller en matière genre au niveau du Cabinet du Ministre de l'Education Nationale.

La mise en application de cette politique nécessite la mise en place des mesures d'accompagnement et des mécanismes de financement qui devraient garantir la réussite des objectifs retenus. C'est ainsi qu'en 1997, les dépenses publiques d'éducation mobilisent 25% du budget de l'Etat, contre 22,6% en 1991. A l'intérieur du budget de l'éducation, la part des dépenses consacrées à l'enseignement fondamental représentent actuellement 39% contre 34% en 1991. Le budget de l'enseignement fondamental a augmenté à un rythme de croissance de 9% par an depuis 1990 afin de pouvoir faire face aux nouveaux besoins de recrutement d'enseignants devant accompagner l'expansion du système.

La mise en place des mesures d'accompagnement et des mécanismes de financement devraient garantir la réussite des objectifs retenus. Des fonds spéciaux ont été créés, notamment le Fond d'appui à la promotion de l'enseignement privé et un Fonds d'Appui à la scolarisation des Filles (FAF) en faveur d'environ 300 écoles situées dans les régions accusant un retard dans l'éducation des filles. Ces budgets spécifiques, ainsi que l'augmentation budgétaire globale ont permis la mise en œuvre de mesures concrètes pour promouvoir l'égalité des sexes dans l'accès à une éducation et à une formation de qualité, parmi lesquelles :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme spécifique de promotion de la scolarisation des filles au niveau du secondaire ;

- l'octroi des prix annuels aux lauréates au niveau de tous les ordres d'enseignement ;

- l'ouverture de centres de formation et de promotion féminine ;

- la mise en place dans des régions d'une éducation « amie des femmes », comme expérience pilote, qui fait participer les femmes aux différents niveaux, allège leurs corvées quotidiennes et favorise la lutte contre la pauvreté (AGR) ;

- la mise en place de pédagogie de réussite (en cours), rendant le passage automatique, pour éviter le redoublement dans les quatre premières années du cycle fondamental.

- l'augmentation du nombre des cantines scolaires et la prise en compte de la proportion des filles comme critère d'octroi des cantines scolaires et de sélection pour en bénéficier.

Quels sont les résultats obtenus ?

L'effort considérable des pouvoirs publics a permis, au niveau du fondamental, une présence effective des jeunes filles dans les classes. En 2005, le seuil de parité a dépassé la barre des 100% (106,2%), contre 98,0% en 1999-2000. Cela signifie une présence plus importante des filles que des garçons dans les salles de classe.

On constate ici un début de déséquilibre en défaveur des garçons et qu'il faut surveiller.

8. Il faut que cela cesse!

Pour « développer des budgets sensibles au genre », il faut éviter/cesser de :

- minimiser le caractère « prioritaire » des questions de genre et de droit ;
- financer des actions ponctuelles et des projets spécifiques non coordonnés ;
- financer sous le concept « genre » uniquement les actions spécifiques liées à la scolarisation/accès des filles et réduire la prise en compte du genre à la scolarisation des filles ;
- financer sans évaluer des actions qui peuvent induire des effets pervers sur l'un ou l'autre sexe.

FICHE 1.3 Accroître la place et le rôle des femmes dans l'enseignement

Introduction

Dans la plupart des pays, la place et le rôle des femmes dans les processus décisionnels et dans le corps enseignant sont insuffisants au double plan qualitatif et quantitatif. L' Afrique est le continent ayant la plus faible proportion de femmes enseignantes mais il n'y a que de rares projets consacrés à cette question. D'un point de vue du droit, l'enjeu est celui du respect du principe de la parité dans les effectifs. En termes de pertinence, des études montrent que l'embauche de femmes enseignantes est une stratégie porteuse car les femmes enseignantes créent des modèles positifs pour les filles à l'école. De plus, elles ont tendance à être plus sensibles aux problèmes auxquels font face les filles. Enfin, dans certaines régions, la présence de femmes sécurise les parents et accroît la participation des filles.

C'est pour toutes ces raisons que cette fiche est spécialement destinée à ce qui peut / doit être entrepris pour renforcer le nombre, la place et le rôle des femmes dans le corps enseignant. Il est extrêmement important que les décideur-e-s en matière de politique éducative puissent accorder une grande importance à cette question.

1. Publics cibles

Cette fiche s'adresse en priorité aux publics suivants :

- responsables (femmes, hommes) politiques
- responsables (femmes, hommes) de la planification nationale et décentralisée
- responsables du recrutement et de la formation des enseignant-es
- enseignant-es
- responsables (femmes, hommes) d'établissement d'enseignement
- Enseignant(e)s, membres des syndicats
- responsables (femmes, hommes) des comités de gestion ayant en charge le recrutement des animateurs/trices de centres d'AENF.
- sociéte civile
- leaders d'opinion

2. Objectifs de la fiche

Cette fiche a pour objectifs de :

- favoriser la discussion sur l'importance et l'apport de la présence des femmes dans le corps enseignant sur l'égalité de genre dans l'éducation ;

- indiquer les pratiques à abandonner vis-à-vis des femmes dans le personnel de l'éducation ;

- permettre d'identifier les questions à se poser pour commencer ou intensifier l'intégration des femmes dans le personnel de l'éducation ;

- proposer des pistes de stratégies pour une meilleure intégration des femmes dans le personnel de l'éducation.

3. Droit spécifique ciblé

Il s'agit ici d'établir plus d'équité dans le recrutement et l'emploi des femmes dans le corps enseignant.

Les gouvernements se sont engagés dans le Programme d'action de Beijing notamment dans l'Objectif stratégique B.4. à « mettre au point des systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoires à « prendre les mesures requises pour que les enseignantes à tous les niveaux bénéficient des mêmes possibilités et du même statut que leurs homologues masculins, étant donné qu'il est important de disposer d'enseignantes à tous les niveaux, et afin d'attirer et de garder les filles à l'école ». Ils se sont engagés « à prendre les mesures requises pour qu'une plus grande proportion de femmes accède à la prise des décisions en matière d'éducation, en particulier parmi les enseignantes à tous les niveaux et dans les disciplines qui sont traditionnellement l'apanage des hommes telles que les disciplines scientifiques et techniques ».

4. État des lieux (Quel est le problème ?)

Dans tous les pays africains de la zone subsaharienne, les femmes sont moins nombreuses que les hommes en tant qu'enseignantes en particulier au niveau du secondaire et du supérieur mais aussi dans les services de planification de l'éducation nationale. Pourtant, il est connu que la présence de femmes dans le corps enseignant permet d'impulser plus d'égalité et de réduire les attitudes stéréotypées dans le domaine de l'éducation (fiches 2.1, 2.2, 2.3, 2.4). Elle favorise la réduction des attitudes stéréotypées dans les différents ordres d'enseignement. La présence des femmes au niveau du corps enseignant dans le primaire, le secondaire et à l'université favorise l'accroissement du taux de scolarisation des filles au fondamental, du taux de rétention et d'achèvement des filles y compris le niveau supérieur.

Comme le problème lui-même, les réponses à la question de la faible présence des femmes dans le corps enseignant -surtout au niveau du secondaire, du supérieur et de l'administration de l'école-sont liées au genre.

L'insuffisance du nombre de filles à l'école affecte le nombre de femmes à l'école :

trop peu de filles sont suffisamment scolarisées pour devenir enseignantes ou travailler dans les services éducatifs à des postes clefs. Quand on connaît l'influence de la présence des enseignantes sur la scolarisation, il est difficile d'atteindre les objectifs de scolarisation des filles s'il y a peu de femmes enseignantes et à des postes clefs.

Dans certains pays (Mali, Mauritanie notamment), le vaste territoire constitue un handicap pour les femmes qui ne peuvent servir dans des zones éloignées. En effet, il est difficile qu'une femme, surtout si elle est célibataire se retrouve loin des membres de sa famille. Elle fait souvent l'objet de harcèlement de la part des hommes. Les femmes mariées n'ont pas le choix du domicile et beaucoup d'hommes n'acceptent pas de suivre leurs femmes à leurs lieux d'affectations.

Certains leaders communautaires traditionnels constituent des sources d'entrave et il y a aussi les problèmes de bureaucratie, de mentalités réfractaires au changement, ainsi que des stéréotypes et des comportements discriminatoires en milieu éducatif, professionnel, économique et social.

Cependant, dans la plupart des pays, la présence de femmes au niveau du corps enseignant s'est accrue au cours des dernières années. Parmi les facteurs favorisant cette situation, on peut citer une attitude plus ouverte de la part des leaders religieux, des responsables (hommes, femmes) de la société civile, en plus des dispositions prises par les départements ministériels concernés.

Au Sénégal, la présence des femmes dans le corps enseignant a permis aux parents d'avoir confiance, car cela les sécurise. En effet, dans certains milieux il y a des préjugés sur les enseignants notamment hommes : les parents craignent les abus à l'égard des petites filles (fiche 2.4). D'un autre côté, la présence des femmes enseignantes permet aux filles d'avoir un modèle qui puisse leur permettre d'accéder à un rôle social et les inciter à apprendre davantage. Dans ce sens, il est important d'avoir plus de femmes dans tous les secteurs, et pas seulement dans l'éducation. Mais c'est par l'éducation qu'il faut souvent passer pour accéder aux postes, dans la fonction publique, l'administration. S'il faut des femmes dans l'enseignement, il en faut aussi qui dirigent les écoles et les autres instances dirigeantes de l'administration dans des secteurs clés. La présence des femmes aide à corriger les stéréotypes qui sont véhiculés inconsciemment par les hommes. Les stéréotypes ne sont pas seulement véhiculés par les manuels scolaires mais aussi par le fait de n'avoir que des modèles masculins qui marquent l'inconscient.

Quelques chiffres ...

Au Niger (2004-2005), les femmes représentent à peine 32% dans la structure administrative. Parmi les cadres supérieurs (A1), elles sont seulement 10%. Parmi les auxiliaires (gardien, planton, manœuvre, chauffeurs), les hommes occupent 73% des emplois. (Rapport revue documentaire, CIEFFA, Avril 2007)

Au Bénin en 2005, le pourcentage de femmes dans le corps enseignant est de 20% dans le primaire et 10% dans le secondaire. Le ministère poursuit une politique de recrutement sur poste des contractuels en accordant un quota d'au moins 25% aux femmes. Ce quota devrait passer progressivement à 35 % à l'horizon 2010. (Rapport revue documentaire, CIEFFA, Avril 2007)

Au Gabon (données de 1997) l'administration scolaire au niveau des collèges comptait 8 femmes chefs d'établissement sur 42 et deux femmes adjointes ; 11 intendantes sur 42 ; sept surveillantes générales et 11 adjointes sur les 42. Au niveau des 42 collèges publics, les 34 321 élèves des classes du premier cycle ont été encadrés par 490 hommes et 125 femmes (soit 25%), toutes disciplines confondues.

Au Mali, en 2000, 86% du personnel enseignant est masculin dans le primaire et le secondaire. Dans l'éducation non formelle (alphabétisation) en revanche, les femmes représentent 43% des enseignants hommes et femmes.

Au Burkina Faso, les femmes représentent 23 % du corps enseignant au secondaire (où elles représentent 10 % du personnel dans les disciplines scientifiques) moins de 9 % dans les filières techniques et industrielles et 8 % au supérieur.

En Mauritanie, il y a 37% de femmes enseignantes dans le primaire.

Au Sénégal, 27% du personnel enseignant est féminin dans le primaire et 10% dans le secondaire technique. 3% des femmes employées ont des postes à responsabilités dans le système éducatif.

La place des femmes dans la planification est importante parce que la présence de femmes ou de personnes qui comprennent ces questions-là, va aider à une meilleure planification pour la prise en compte des préoccupations des filles qui vont à l'école, mais aussi des enseignants femmes. Le grand handicap aujourd'hui est le faible taux de présence des femmes dans les instances de décisions et dans le système éducatif, au niveau de l'administration ; environ 24% de femmes seulement sont dans le système éducatif, en tant qu'enseignantes surtout au niveau de l'élémentaire. Propos recueillis au Sénégal.
On note un fort déséquilibre au niveau des postes de responsabilité. Le nombre de femmes diplômées du fait du faible taux de scolarisation et de la déperdition scolaire des filles est certes un handicap, mais ne justifie pas cette inégalité. Propos recueilli au Niger.

5. Questions à se poser pour engager la réflexion

- Pourquoi les femmes sont-elles faiblement représentées dans les instances de prise de décision du système éducatif ?

- Quelles sont les mesures spécifiques prises pour encourager/favoriser la formation des femmes (préparation, participation, recyclage, perfectionne ment) ?

- Quelles sont les mesures incitatives prises (logement, équipement, prise en charge, promotion) ?

6. Que faire et comment agir?

Pour atteindre l'objectif visé ici il faudrait :

1. apporter des changements dans le domaine du management car même si elles occupent des postes de décision au niveau de l'administration centrale, les femmes restent peu formées. Il faudrait qu'elles puissent accéder à des formations de qualité afin qu'elles exercent pleinement leurs prérogatives ;

2. ouvrir des programmes parallèles pour appuyer les femmes qui voudraient préparer des concours pour évoluer dans le corps professionnel ;

3. faire du plaidoyer en faveur de la présence plus importante des femmes au niveau du corps enseignant (on pourra par exemple ouvrir des écoles de formation d'enseignantes) ;

4. améliorer l'environnement et les conditions d'apprentissage des femmes et des filles pour qu'elles puissent accéder à des postes d'enseignantes et de responsabilité dans les services éducatifs (par exemple avec des écoles « amies des enfants, amies des filles, fiche 1.1) ;

5. créer des facilités d'accueil appropriées pour les femmes enseignantes (conditions d'hébergement adéquats) ;

6. mettre en place un environnement sécurisé pour les femmes enseignantes (contre les violences, le harcèlement), protéger et faire valoir leurs droits (fiche 2.4) ;

7. instaurer des primes d'éloignement et de reconnaissance de mérite pour les zones difficiles;

8. lutter contre les attitudes sexistes dans les établissements scolaires afin d'encourager la profession d'enseignante parmi les filles (fiches 2.2, 2.3, 3.3) ;

9. agir au niveau de l'orientation scolaire et universitaire pour promouvoir et valoriser la profession d'enseignant-e parmi les filles, notamment dans les matières scientifiques (fiche 2.1) ;

10. faire émerger et valoriser des « enseignantes modèles » (exemples : celles affectées en zones difficiles et/ou primées parce qu'elles sont excellentes) ;

11. agir à court/moyen terme, au niveau des processus de recrutement (discrimination positive) pour accroître le nombre de femmes étudiantes/élèves dans les universités, les écoles de formation techniques ou professionnelles ;

12. sensibiliser les parents, les leaders communautaires et les autres acteurs/trices pour leur soutien aux femmes enseignantes (fiche 3.3) ;

13. mettre l'accent sur la formation continue des femmes dans tous les secteurs et niveaux d'éducation pour encourager leur promotion et leur maintien dans le système ;

14. Encourager les femmes à postuler davantage dans les professions enseignantes

15. inclure le suivi de la parité (qualitatif et quantitatif) dans le corps enseignant dans une base de données nationale sur les questions genre dans l le secteur de l'éducation.

Mise en garde

Des mesures d'accompagnement spécifiques adaptées à la situation des femmes (mesures d'équité) peuvent entraîner des incompréhensions et des résistances et par conséquent doivent être précédées de sensibilisation.

7. Exemple de cas

Féminisation du corps enseignant en Mauritanie

En Mauritanie, en 2003/2004, le corps enseignant du secondaire comptait 11,8 % de femmes. La féminisation du corps enseignant touche plus le fondamental que le secondaire et dans une moindre mesure le supérieur. Les femmes représentent plus de 30% de l'effectif des enseignants du fondamental et seulement près de 12% des

enseignants du secondaire. Le nombre de femmes/hommes varie selon les niveaux et les matières enseignées. Dans ce pays, pour ce qui des services éducatifs, au niveau central du département de l'éducation nationale, les femmes occupent une place centrale: le premier responsable du département est une femme. Au niveau de l'administration centrale, la Direction des Ressources Humaines, depuis sa création, est pilotée par une femme ; celle des cantines, également ; et jusqu' à une époque récente la Direction de l'Enseignement Secondaire était tenue par une femme. Les services centraux ont également été investis par les femmes.

Cependant, au niveau régional, on relève une absence des femmes : aucune Direction Régionale n'est dirigée par une femme. Le corps des inspecteurs/trices n'offre pas un accès privilégié aux femmes. Dans le cadre de la réorganisation du Ministère de l'éducation, un poste de conseiller en matière genre au niveau du Cabinet complètera le dispositif actuel pour une approche genre encore plus efficace.

8. Il faut que cela cesse

Pour « accroître la place et le rôle des femmes dans le corps enseignant » il faut éviter/cesser de :

- recruter uniquement à travers des concours qui supposent le même point de départ pour femmes et hommes, sans prise en compte du retard à rattraper pour les femmes ;

Fiche 1.3 : Accroître la place et le rôle des femmes dans le corps enseignant

- proposer les mêmes conditions de travail et d'hébergement aux femmes et aux hommes, sans tenir compte de leurs besoins spécifiques et des besoins socioculturels ;
- dévaloriser les femmes enseignantes auprès des élèves, des parents ;
- ignorer les besoins spécifiques des femmes enseignantes (logement, sécurité, famille).

FICHE 1.4 Intégrer le genre dans la planification de l'éducation au niveau local

Introduction

Depuis une dizaine d'années, la réduction des services publics, puis leur privatisation ont entraîné le retrait massif de nombreuses filles de l'école. Le développement des écoles privées n'a pas permis d'absorber les effectifs grandissants. Les ONGs, avec le soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), s'impliquent de plus en plus dans des programmes et projets éducatifs, dont certains sont axés sur le genre. Les institutions gouvernementales responsables de l'éducation ont du mal à contrôler la qualité des projets éducatifs de tous ces nouveaux acteurs/trices. Souvent, la synergie entre les acteurs/trices est faible et limite la portée des actions qui pourraient être positives à l'égard des filles. Dans un contexte de décentralisation émergente dans les pays africains, la concertation entre les acteurs/trices peut être un levier important.
C'est pourquoi, la présente fiche s'attache à fournir des informations et des pistes de travail sur la nécessité d'intégrer le genre dans la planification de l'éducation au niveau local.

1. Publics cibles

Cette fiche s'adresse en priorité aux publics suivants :

- responsables (hommes, femmes) des structures de planification, centrales et décentralisées
- autorités locales
- élu(e)s locaux/les
- acteurs/trices de la société civile
- partenaires techniques et financiers
- société civile
- leaders d'opinion

2. Objectifs de la fiche

Cette fiche a pour objectifs de :

- favoriser la discussion sur les implications de la prise en compte du genre dans le processus de planification de l'éducation au niveau décentralisé en ce qui concerne notamment les enjeux majeurs ;

- permettre d'identifier les pratiques qui perpétuent les inégalités de genre ;

- permettre de cerner les questions majeures à se poser pour mener l'intégration du genre dans la planification de l'éducation au niveau local ;

- proposer des pistes de stratégies pour une meilleure intégration du genre dans les plans de développement éducatifs.

3. Droit spécifique ciblé

Il s'agit ici du droit à la participation citoyenne de tous-toutes. Les règles de la bonne gouvernance disposent que les personnes quel que soit leur sexe ou catégorie sociale, doivent être reconnues comme les acteurs/trices clés de leur propre développement et pas seulement comme des bénéficiaires passifs/passives. Les femmes et les filles doivent par conséquent participer elles aussi à la planification de l'éducation au niveau local et exprimer leurs besoins et points de vue. C'est ce qu'exprime l'article 7 de la CEDEF mentionné ci-dessous :

« Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays et , en particulier, leur assurent, dans les conditions d'égalité avec les hommes, le droit :

a. de voter à toutes les élections et dans tous les référendums publics et être éligibles à tous les organismes publiquement élus ;

b. de prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et à son exécution, d'occuper des emplois publics et exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement ;

c. de participer aux organisations et associations non gouvernementales s'occupant de la vie publique et politique du pays. »

4. Quel est le problème ? (Etat des lieux)

Dans le processus de décentralisation, la prise en compte de l'égalité de genre concerne avant tout les plans éducatifs et les mécanismes de gestion de l'école. L'enjeu est de poursuivre et de renforcer les initiatives nationales en matière de genre au niveau local dans le domaine de l'éducation la scolarisation des filles et des garçons par exemple. Le processus de planification locale ne prend pas toujours en compte les données sociales.

En effet, les élu(e)s locaux/les sont dans la majorité des cas des hommes avec un niveau moyen d'instruction et qui manquent de capacités techniques pour conduire une planification locale sensible au genre dans le domaine de l'éducation. En effet, cette planification se heurte à d'autres types de difficultés notamment la confusion des rôles entre le niveau central et le niveau local, le non transfert des ressources pour accompagner le transfert de compétences, le conflit de compétences entre les services techniques et les élu(e)s locaux/les, la planification verticale et celle dite

horizontale avec des difficultés au niveau de la définition et du respect de la carte scolaire. La création d'infrastructures scolaires prend souvent le pas sur les initiatives d'accompagnement de la scolarisation des filles et des garçons et sur des mesures permettant la prise en compte du genre dans les contenus et les approches pédagogiques (voir fiches 2.2 et 2.3) et le règlement de problèmes tels que la violence à l'école (voir fiche 2.4).

Par ailleurs, la participation des communautés de base, femmes et hommes, á la gestion de l'école n'est pas encore assez effective ni équitable (voir fiche 3.4 et 3.5).

Participation inégale des femmes et des hommes dans le processus de planification au niveau local, Niger

Au Niger, il y a peu de femmes au Ministère de l'Education Nationale. Elles sont cependant surtout présentes au niveau de la conception des politiques globales, pas au sein des structures que sont les AME, les APE, les COGES mais leur nombre varie et elles n'occupent pas des postes de décision dans ces structures. La plupart du temps ce sont les hommes qui décident, l'influence des femmes étant limitée à cause de leur niveau d'instruction et de leur nombre réduit à ces postes. Pour prendre en compte les besoins spécifiques de tout le monde, l'élaboration des programmes à moyen et à long terme doit débuter au niveau de la communauté à la base avant de remonter aux niveaux sous-régional et régional ; le Ministère centralisant tout le processus. Les décideurs sont les hommes quand bien même des efforts sont faits au niveau décentralisé pour impliquer les communautés à la base dont les femmes pour la plupart analphabètes. Les inspecteur/trices insistent pour que les femmes soient présentes aux rencontres afin d'exprimer leurs points de vue et les faire prendre en compte.

5. Questions à se poser pour engager la réflexion

Programmes éducatifs

- Les programmes éducatifs prennent-ils en compte les besoins des filles/femmes et des garçons/hommes ?

- Les femmes et les hommes ont-ils été impliqués équitablement (en nombre et en termes de pouvoir de décision) dans le processus d'élaboration des plans éducatifs ?

- Les organisations féminines sont-elles impliquées et dans quel rôle ?
- Si les organisations féminines sont absentes du processus, comment les impliquer ?

- Les données statistiques du plan différencient-elles les filles et les garçons ?
- La situation spécifique des filles et des femmes est-elle analysée ?
- L'analyse de la situation des filles et des garçons fait-elle ressortir les principales contraintes liées à l'éducation des filles et des garçons ?
- Quelles sont les stratégies prévues pour lever les contraintes liées à l'éducation des filles et des garçons ?
- Ces stratégies favorisent-elles l'implication et la conscientisation des parents (père/mère) ?
- Quelles sont les ressources prévues pour lever les contraintes ?
- Quels sont les mécanismes de financement de ces activités ?

Comités de gestion

- Le processus de mise en place des comités de gestion favorise-t-il la participation effective et équitable des femmes et des hommes ?
- Les comités de gestion sont-ils fonctionnels et représentatifs du nombre ainsi que des intérêts des femmes/filles et des hommes/garçons ?
- Combien de femmes sont membres du comité et à quel poste par rapport aux hommes ?
- Les femmes membres des comités de gestion sont-elles impliquées dans toutes les activités du comité ?
- Le comité de gestion est-il formé sur le genre ?
- Quelles sont les stratégies du comité dans le cadre de la scolarisation des filles et des garçons ?
- Quelles sont les initiatives spécifiques du comité en faveur des filles ?
- Quelles sont les stratégies du comité pour lutter contre les stéréotypes liés au genre dans le milieu (ex. mariage précoce des filles, utilisation des garçons dans les travaux champêtres et/ou dans les activités liées à l'élevage etc.) ?
- Quelles sont les stratégies du comité pour lutter contre les violences à l'école ?
- Quelles sont les stratégies du comité pour assurer l'implication effective des pères et des mères dans le suivi de la scolarité des filles et des garçons ?

6. Que faire et comment agir ?

- Favoriser dans le processus d'élaboration des plans éducatifs, la participation effective des femmes et des hommes suffisamment représentatifs, les associations de parents d'élèves, les associations de mères éducatrices, les orga[2] nisations locales de la société civile afin de prendre en compte les contraintes et les opportunités liées à l'éducation des filles et des garçons.

- Fixer des quotas de femmes au niveau du comité de gestion et le développement d'un module genre pour la prise en charge effective du genre dans les plans éducatifs. Le modèle de simulation régional et son processus continu de décentralisation aideraient les élu(e)s locaux/les à disposer d'indicateurs suffisamment désagrégés sur la scolarisation des filles et des garçons afin de prendre des mesures correctives nécessaires.

- Favoriser des plans éducatifs qui accordent une part égale au « dur » et au « soft », qui font des prévisions pour les activités d'accompagnement dans le cadre de l'éducation des filles et des garçons (inscription, rétention, réussite, redoublement, abandon des filles et des garçons) et qui élaborent des stratégies de mobilisation des ressources financières et humaines pour leur réalisation.

- La formation en genre des agents locaux, femmes et hommes, provenant de la société civile et/ou des structures décentralisées de l'Etat est essentielle sur l'élaboration de la carte scolaire.

- Les élu(e)s locaux doivent disposer d'indicateurs suffisamment désagrégés sur la scolarisation des filles et des garçons pour prendre des mesures correctives nécessaires.

- La formation continue des enseignantes doit être assurée pour leur permettre d'accéder aux postes de responsabilités dans l'administration scolaire.

Mise en garde

Une forte concentration des efforts dans la création des infrastructures peut conduire à une faible attention à la qualité de l'éducation. Les initiatives de scolarisation des filles sont souvent laissées au compte des projets et des organisations non gouvernementales et ne sont pas directement intégrées dans les plans éducatifs ce qui a une incidence sur leur pérennisation.

La présence des femmes au sein du comité de gestion est importante, mais le portage de la prise en compte du genre doit être assuré par tous les membres !

La décentralisation qui est un transfert de pouvoir vers les autorités locales élues doit être accompagnée par le pouvoir en termes d'amélioration de la qualité de l'éducation par la prise en compte de la dimension genre et la promotion de l'équité.

7. Exemple de cas

Travailler avec tous les acteurs/trices dans le cadre de la décentralisation au Mali

Dans le cadre de la décentralisation, le Mali a engagé un processus d'accompagnement des acteurs/trices locaux/locales à travers la création d'une Cellule d'appui à la décentralisation et la déconcentration de l'éducation. La nouvelle politique de l'éducation est fondée sur une responsabilisation des structures locales pour la fourniture des services prioritaires en matière d'éducation (construction et entretien des écoles, achats de matériels, embauche, gestion et paiement des enseignant(e)s, projet d'école, carte scolaire etc. Le décret N 02-313/P-RM du 04 juin 2002 fixe les détails des transferts de l'Etat aux collectivités territoriales. Les neuf compétences transférées sont le recrutement et la prise en charge du salaire des enseignant(e)s ; l'organisation et la prise en charge des examens ; la gestion et le suivi des constructions scolaires ; l'entretien des locaux scolaires ; la gestion des points d'eau ; la gestion du mobilier scolaire ; l'élaboration et la mise en œuvre de la carte scolaire ; le matériel didactique ; les fournitures. La prise en compte du genre dans les plans éducatifs (Pedcom) et les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de ces plans (APE, CGS) constituent les deux enjeux majeurs.

Pour accompagner le processus de décentralisation et de déconcentration de l'éducation, le Ministère de l'éducation nationale a mis en place une cellule d'appui à la décentralisation et la déconcentration de l'éducation (CAD/DE). La cellule a élaboré plusieurs outils pour renforcer les capacités des acteurs/trices locaux/les. Bien que la prise en compte du genre ne soit pas systématique dans tous les outils, l'arrêté de création des comités de gestion indique un quota d'au moins une femme membre.

Ces comités de gestion sont chargés de la sensibilisation des populations, la formulation de propositions relatives aux sites et aux équipements, l'entretien des infrastructures, la gestion de l'école, le recrutement des élèves et la participation au recrutement des enseignant(e)s. La participation des femmes dans ces comités est hautement stratégique. Le modèle de simulation régional en cours d'élaboration dans une perspective de transfert progressif aux élu(e)s locaux/les, aiderait à un suivi régulier des évolutions des indicateurs de scolarisation des filles et des garçons.

La démarche préconisée par la cellule est participative et s'inscrit dans une logique de renforcement continue des capacités des acteurs/trices locaux/les. Le genre constitue un des modules de formation des comités de gestion. Le module met l'accent sur les stratégies d'implication des femmes dans les comités de gestion, les stratégies de rétention des filles à l'école et l'identification des indicateurs d'équité, de qualité et de genre dans l'enseignement. Le module utilise les articles de la Constitution et de la loi d'orientation sur l'éducation pour mettre un accent particulier sur le droit à l'éducation.

Quels sont les résultats obtenus ?

Le projet a réussi dans une certaine mesure le renforcement des capacités des membres des comités de gestion et la mise à disposition d'outils/supports en lien avec leur mandat. Cependant, le faible niveau d'instruction des acteurs/trices locaux/les influence négativement l'effectivité du transfert de compétences aux collectivités. Les comités de gestion au regard de leur mandat et du processus de leur accompagnement constituent des leviers porteurs pour la prise en compte du genre dans les plans de développement scolaires.

Un des acquis majeurs concerne la représentation en hausse des femmes au sein des comités de gestion. L'existence d'un module genre pour la formation des comités de gestion avec une perspective droit à l'éducation est un autre acquis majeur. Il reste entendu, que la prise en compte du genre n'est pas systématisée et que les enjeux genre par domaine de compétence ne sont pas spécifiquement ciblés.

Les initiatives de prise en compte du genre au niveau décentralisé sont souvent soutenues par des projets et des organisations non gouvernementales qui ne sont pas équitablement réparties dans les communes. Les régions avec un faible taux brut de scolarisation ne sont pas toujours les plus fournies. L'institutionnalisation et la pérennité de ces initiatives restent fragiles.

Les efforts consentis au niveau national à travers la création et le renforcement des capacités des membres des comités de gestion scolaires risquent de souffrir d'un accompagnement conséquent qui pourrait avoir des effets sur le fonctionnement normal des écoles notamment le suivi de la fréquentation et de la performance des filles

et garçons, l'organisation des cours de remédiation, les mesures incitatives pour favoriser l'éducation des filles etc., le recrutement des enseignants et des enseignantes en nombre suffisant.

8. Il faut que cela cesse!

Pour « Intégrer le genre dans la planification de l'éducation au niveau local » il faut éviter/cesser de :

- Ignorer les femmes en tant que parents d'élèves ;
- privilégier les infrastructures au détriment du soutien à des processus sociaux de renforcement des capacités locales ;
- exclure certains groupes et notamment les femmes des décisions sous prétexte que ces personnes ne sont pas éduquées, alphabétisées, organisées etc. ;
- se satisfaire de traiter avec des groupes composés uniquement d'hommes, ou de femmes ;
- transférer les compétences sans transférer les ressources ;

Fiche 1.4 : Intégrer le genre dans la planification de l'éducation au niveau local

- transférer toutes les initiatives au niveau déconcentré, si toutes les mesures d'accompagnement et de suivi ne sont pas prises par avance pour assurer la pérennité du processus ;

- concentrer les compétences de planification au niveau uniquement de services techniques.

FICHE 1.5 Adapter les infrastructures éducatives pour favoriser l'égalité de genre

Introduction

Par infrastructures scolaires, on entend : les salles de classe, les latrines séparées, les cantines, les espaces récréatifs, le point d'eau, l'équipement, la boîte à pharmacie, la clôture.

Deux principales contraintes à l'égalité de genre sont liées aux infrastructures éducatives : d'une part, la distance à parcourir entre les domiciles et les établissements éducatifs entraîne des réticences familiales de divers ordres: les parents craignent pour la sécurité des filles, l'obligation de se restaurer à l'école est trop onéreuse pour de nombreuses familles et l'absence prolongée des filles du domicile entrave leur participation aux activités domestiques. D'autre part, l'absence de latrine séparées filles/garçons, de pensionnat pour filles, de périmètres protégés etc. dans les infrastructures existantes découragent aussi la présence des filles dans les établissements d'éducation, à tous les niveaux.

C'est pourquoi la présente fiche aborde la question de l'adaptation des infrastructures

1. Publics cibles

Cette fiche s'adresse en priorité aux publics suivants :

- responsables (femmes, hommes) politiques
- partenaires techniques et financiers
- autorités locales et élu-es locaux/les
- responsables (femmes, hommes) d'établissement (publics, privés etc.)
- membres d'associations de parents et élèves, de mères éducatrices, COGES.
- Enseignants
- Elèves
- Syndicats d'enseignants
- Syndicats d'élèves

2. Objectifs de la fiche

Cette fiche a pour objectifs de :

- présenter l'intérêt d'infrastructures adaptées dans la recherche de l'égalité

de genre, dans les établissements d'enseignements et de formation professionnelle ;

- identifier des pratiques néfastes à l'égalité dans le choix des infrastructures ;
- faire des propositions pour que les infrastructures favorisent l'égalité de genre ;
- rendre effectif le droit à l'éducation par la prise de mesures d'accompagnement.

3. Droit spécifique ciblé

Le respect du droit à l'éducation suppose clairement que les établissements scolaires soient accueillants, respectueux à tous égards de la dignité des élèves, enseignant(e)s et personnel de gestion en leur permettant de travailler dans des conditions décentes et en toute sécurité et que des mesures d'accompagnement soient prises pour rendre effectif le droit à l'éducation.Ce droit est garantit par l'article 11.4 de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant à savoir :
« Les Etats parties à la présente Charte respectent les droits et devoirs des parents et , le cas échéant, ceux du tuteur légal, de choisir pour les enfants un établissement scolaire autre que ceux établis par les autorités publiques, sous réserve que celui-ci réponde aux normes minimales approuvés par l'Etat, pour assurer l'éducation religieuse et morale de l'enfant d'une manière compatible avec l'évolution de ses capacités ».

4. Etat des lieux (quel est le problème ?)

Dans les pays où l'éducation pour tous est garantie par l'Etat, celui-ci se donne aussi les moyens pour que tout le monde (filles/garçons, femmes/hommes) aille à l'école et dans les centres de formation. Dans beaucoup de pays au sud du Sahara cependant, l'Etat n'a pas toujours les moyens de mettre les infrastructures dans toutes les écoles. La question des infrastructures adaptées aux deux sexes est une question d'orientation politique (fiche 1.1) et de budget (fiche 1.2).

D'une part, le manque d'infrastructures réduit la fréquentation scolaire des filles encore plus que celle des garçons. En Mauritanie par exemple, un pays désertique où la densité de la population est de 2,4 habitants par km^2, la distance à parcourir entre les collèges situés dans les villes et le lieu de résidence est souvent importante. Cette distance est dissuasive tant pour les élèves filles que pour les garçons et les parents qui craignent pour leur sécurité. Certains parents déménagent en ville pour permettre à leurs enfants, notamment les filles, de poursuivre leurs études.

D'autre part, les infrastructures disponibles sont souvent de qualité médiocre, mal équipées et mal entretenues. Les centres d'enseignement technique notamment sont souvent faiblement équipés.

Le ratio élève/équipement technique est très élevé. Les filles doivent se battre pour avoir accès aux équipements. Des études récentes montrent par exemple que les filles accèdent moins aux ordinateurs quand ils sont rares car elles sont moins agressives que les garçons de par leur socialisation.

« Les garçons courent dans les couloirs quand la cloche sonne pour aller à la salle informatique, mais les filles se font reprendre quand elles font cela… Alors les filles arrivent trop tard !» (Mr M'Bé Traoré, Chef de section math sciences technologie, MEN, Mali).

Parfois, les infrastructures sont totalement inadaptées pour les deux sexes : les latrines sont mixtes, les dortoirs ne sont pas assez équipés pour recevoir les garçons et les filles dans de bonnes conditions, Souvent, les centres de formation professionnels ne disposent pas de vestiaires pour les filles. La mixité imposée rebute les parents et les filles (risque de promiscuité sexuelle, de violence etc.).

Généralement les infrastructures répondent très peu aux besoins et intérêt spécifiques des filles. En effet, les infirmeries n'ont pas de fournitures pour répondre aux besoins des filles (en cas de menstruation par exemple), la plupart des terrains de sport sont pour le football que les filles pratiquent peu. Aucun espace correspondant à leurs besoins récréatifs n'est équipé. Quand les clôtures sont inexistantes, les enfants ne sont pas en sécurité. Les filles paient le prix fort de cette insécurité car elles sont exposées aux violences, notamment d'ordre sexuel (fiche 2.4). Ceci est valable dans les structures d'enseignement et de formation du primaire au supérieur. Par exemple : les campus ne sont pas des endroits fiables pour les filles dans certains pays.

Le manque d'infrastructure appropriée pour l'accueil des femmes enseignantes souvent accompagnées de leurs enfants contribue à freiner la féminisation des équipes pédagogiques (fiche 1.3). Cette situation défavorise la progression des femmes enseignantes dans leurs carrières professionnelles et également la scolarisation des filles.

Très peu de structures sont équipées pour accueillir des enfants présentant des handicaps (fiche 2.5).

Dans beaucoup de zones, avec l'appui des Partenaires techniques et financiers, les ONG construisent et équipent les établissements. Ce sont alors les populations elles-mêmes qui construisent leurs propres écoles et qui demandent qu'on leur affecte des enseignant(e)s. Les femmes sont particulièrement sensibles aux aspects de sécurité des enfants, parfois en opposition avec des préoccupations plus techniques des planificateurs ou des décideurs, souvent des hommes. Au Niger par exemple, une assemblée générale de village a refusé d'implanter l'école proche du lieu d'habitation des enfants les exposant ainsi aux dangers de la circulation. C'est une femme du vil-

lage qui a cédé son terrain, plus proche du village, pour y construire une école plus sûre. La contribution des femmes dans le développement des infrastructures est importante en termes économiques et de main d'œuvre. Les budgets (fiche 1.2) et les processus de planification (fiches 1.1 et 1.4) doivent reconnaître cette contribution et donner plus de pouvoirs de décision aux femmes, y compris au niveau communautaire (fiche 3.4).

5. Questions à se poser pour engager la réflexion

- Les questions de genre sont-elles abordées dans les normes/conditions/règlements en cours s'appliquant à la construction d'infrastructures pour chaque ordre d'enseignement y compris le préscolaire, la formation technique et professionnelle ?

- Quels aménagements permettraient de répondre aux besoins spécifiques des élèves des deux sexes et de promouvoir l'égalité de genre dans les établissements d'éducation ?

- Que faut-il faire pour que ces infrastructures répondent aux besoins spécifiques des handicapé-e-s des deux sexes ?

6. Que faire et comment agir ?

- Consulter les élèves, les enseignant(e)s et les parents (femmes et hommes) pour diagnostiquer les problèmes liés aux infrastructures dans les établissements qui défavorisent l'égalité entre les sexes ;

- Intégrer les discussions de genre liées aux infrastructures dans les réunions communautaires et les plans de développement communaux ;

- Au niveau national, intégrer ces discussions dans les politiques, programmes et budgets ;

- Définir des normes nationales sensibles au genre en lien avec les infrastructures et les équipements ;

- Former au genre les personnes responsables de la conception et de l'amélioration des infrastructures, et de l'équipement des établissements- (ex. chefs d'établissement) ;

- Aménager les infrastructures de base selon le genre (latrines, terrains de sport) ;

- Quand ils sont rares et/ou inadaptés, l'équipe pédagogique doit gérer l'utili-

sation des équipements pour que les filles et les garçons en profitent équitablement (ex. terrain de sport, ordinateurs, équipement dans les laboratoires) ;

- Sensibiliser les élèves et autres utilisateurs au respect et au partage des infrastructures entre les sexes ;-

- Solliciter les communautés et les bailleurs pour améliorer l'environnement en tenant compte des diagnostics locaux.

Mise en garde

Sécuriser les filles ne signifie pas les « surprotéger » et les dissuader à s'engager elles-mêmes pour défendre leurs droits dans les établissements d'éducation.

Sécuriser les filles ne signifie pas systématiser la création des espaces uniquement pour filles et des espaces uniquement pour les garçons

7. Etude de cas

Impliquer les communautés par des aides directes : Les jardins scolaires de Thidé/Boghé, Mauritanie

« Comment voulez-vous que nos écoles soient propres, saines et vertes s'il n'y a ni clôture, ni eau ? » Maintenant, à Thidé/Boghé, en Mauritanie, tous les sites qui avaient reçu leurs grillages ont installé leur clôture avec du bois sans attendre les piquets métalliques. A la réception, des lots de grillages qui symbolisaient pour elles une réelle considération de leur école, les populations étaient euphoriques. « Nous avons maintenant quelque chose qui est digne d'être appelée école », déclare le Président du CGE de Sayé (commune de Boghé) dans un grand éclat de rire. Les écoles sont maintenant délimitées et présentent une image plus respectable du point de vue de la sécurité et de propreté. En effet, les fréquents passages de véhicules à tombeaux ouverts ou la divagation permanente des animaux dans les cours des écoles pourront être maintenant évités dans les sites ciblés. Toute la communauté s'est impliquée dans la gestion dans la limite de ses moyens et de son temps ». Des jardins potagers sont apparus dans les écoles ayant reçu des lots de grillages. Ces jardins sont l'œuvre des mères d'élèves qui se sont mobilisées en masse pour aménager les planches dans la cour de leur école désormais clôturée.

Au Bénin, les producteurs de coton de Banikoara, la première commune productrice de coton ont décidé de promouvoir l'excellence et de trouver une solution à l'hébergement des enfants ressortissants de cette localité qui ont obtenu le Bac. Pour ce faire, ils ont acquis un domaine à proximité de l'université qui a été mis en valeur par la construction de logements pour abriter ces jeunes gens qui ont abandonné leurs

parents à plus de 700 km pour poursuivre leurs études. En plus de l'hébergement, une aide financièrement leur est accordée pour faire face aux besoins quotidiens. Au début et à la fin de l'année académique, un véhicule les dépose à l'université et les ramène en vacances. C'est un appui précieux qui soulage tous les parents et garantit la réussite en mettant ces jeunes dans de bonnes conditions de travail. C'est une expérience qui doit faire tâche d'huile car elle favorise les deux sexes.

8. Il faut que cela cesse!

Pour « Adapter les infrastructures éducatives afin de favoriser l'égalité de genre » il faut éviter/cesser de :

- construire des écoles hors normes au niveau du secteur privé ;
- sous-équiper des salles de classe, ce qui réduit l'accès aux filles ;
- ne pas entretenir les constructions réalisées ;
- oublier les besoins distincts des filles et des garçons au moment de la conception des infrastructures ;
- privilégier les infrastructures qui sont plus adaptées aux garçons qu'aux filles en tenant compte également d'autres paramètres tels les handicaps.

THEME 2

INTEGRER LE GENRE ET LE DROIT A L'EDUCATION DANS LES CONTENUS ET LES PRATIQUES EDUCATIVES

« Les Etats prennent toutes les mesures appropriées pour intégrer la dimension genre et l'éducation aux droits humains à tous les niveaux des programmes d'enseignement scolaire y compris la formation des enseignants ».

Article 12. 1.e du Protocole sur les droits des femmes de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples

GRILLE D'ÉVALUATION[14] DU THÈME 2

INTEGRER LE GENRE DANS LES CONTENUS ET LES PRATIQUES EDUCATIVES	OUI	NON	OBSERVATIONS ET/OU INDICATEURS	FICHE
Egalité des chances, droits à la non discrimination dans l'orientation				
Filles et garçons ont accès à une orientation scolaire adaptée à leurs compétences et désirs, sans préjugés de sexe				2.1
Des mesures sont prises au niveau de l'orientation pour encourager la parité entre les garçons/filles dans certaines filières (scientifiques notamment)				2.1
Les conseillers d'orientation, femmes et hommes, sont formés en genre				2.1
Des mécanismes existent au sein des établissements pour réduire les inégalités de genre (ex. rattrapage et soutien scolaire)				2.1
Promotion des droits humains, notamment ceux liés à l'éducation des filles et des garçons				
Les programmes répondent autant aux bes oins et aux intérêts des filles que des garçons				2.2
Les activités non-académiques (ex. sport) proposées répondent autant aux besoins et/ou intérêts des filles et des garçons				2.2
Les manuels et supports pédagogiques sont dépourvus de stéréotypes de genre				2.2
Egalité des chances, droits à la non discrimination dans l'école				
Les enseignant(e)s attribuent des rôles et des tâches aux filles et aux garçons sans préjugés de genre (ex. gestion de la classe, entretien des locaux)				2.3
Les enseignant-es sont formé(e)s et sensibles au genre (ex. encouragent la mixité et/ou séparent les filles et les garçons quand cela favorise l'égalité)				2.3
Les enseignant-es traitent équitablement les filles et les garçons (ex. temps de parole, suivi des travaux, notation)				2.3
Droit à la protection contre les violences et prise en charge				
Il y a des actions pour prévenir les violences liées au genre (harcèlement sexuel, abus verbaux et physiques) au sein des établissements				2.4
Il y a des mécanismes pour dénoncer et sanctionner les violences liées au genre dans les établissements				2.4

[14]L'annexe I fournit des indications sur l'utilisation de la grille d'évaluation.

Il y a des mécanismes pour prendre en charge les victimes de violence liées au genre				2.4
Respect du principe de la non discrimination envers les handicapés, les enfants filles et garçons atteints du VIH/Sida et les enfants des ethnies minoritaires				
Les enfants, notamment les filles, qui sont handicapé-es, atteint-es du VIH/Sida et/ou provenant d'ethnies minoritaires reçoivent une éducation appropriée				2.5
Il y a des mesures pour favoriser l'intégration des enfants handicapés, atteints du VIH/Sida et/ou provenant d'ethnies minoritaires dans les établissements scolaires				2.5

Observations finales

FICHE 2.1 Offrir aux élèves une orientation scolaire non sexiste et produire des manuels sensibles au genre

Introduction

Parmi les pratiques éducatives qui perpétuent les inégalités de genre, l'orientation scolaire tient une place importante. D'une part, peu de pays disposent de services d'orientation scolaire performants. D'autre part, quand ces services existent, ils ont tendance à reproduire des orientations stéréotypées des élèves, en favorisant la présence des garçons dans les filières scientifiques, et celles des filles dans les filières littéraires.

L'orientation scolaire doit tenir compte des capacités réelles des filles et des garçons. Elle doit rester objective et ne pas être sexiste afin de favoriser l'accès des filles à toutes les filières d'études.

Cette fiche donne des indications sur ce sujet d'une orientation scolaire non sexiste.

1. Publics cibles

Cette fiche s'adresse en priorité aux publics suivants :

- responsables (femmes, hommes) d'établissement
- enseignant-es et responsables (hommes, femmes) de formation dans les écoles normales et professionnelles en général
- responsables (femmes, hommes) de l'orientation scolaire
- parents d'élèves, de mères éducatrices, COGES et association d'élèves et d'étudiant(e)s.

2. Objectifs de la fiche

Cette fiche a pour objectifs de :

- montrer l'importance d'un système d'orientation scolaire de qualité dans la formation des futurs agents de développement ;

- permettre d'identifier des pratiques à éviter afin de ne pas perpétuer les inégalités ;

- faire connaître par une bonne communication les initiatives développées pour la promotion des filles dans les filières scientifiques et techniques. Grâce, entre autres à la disponibilité et une bonne circulation de l'information.

3. Droit spécifique ciblé

Il s'agit ici de montrer que le droit à l'éducation n'est pas seulement une question d'accès à l'éducation, mais concerne également le contenu de cette éducation. Ce contenu doit constituer pour chacun un outil indispensable lui permettant d'apporter au cours de sa vie une réponse équilibrée et respectueuse des droits de l'Homme aux défis liés à la période de changements fondamentaux dus à la mondialisation, aux nouvelles technologies et aux phénomènes connexes (Voir l'observation générale numéro 1 du Comite des Droits de l'Enfant).

Considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie responsable et autonome dans la société, de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité, (préambule conventions droits de l'enfant 1989), il est nécessaire et fondamental de lui offrir des opportunités d'orientation de qualité.

Article 10 de la CEDEF :

«Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation et, en particulier, pour assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme :
a) les mêmes conditions d'orientation professionnelle, d'accès aux études et d'obtention de diplômes dans les établissements d'enseignement de toutes catégories, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines, cette égalité devant être assurée dans l'enseignement préscolaire, général, technique, professionnel et technique supérieur, ainsi que dans tout autre moyen de formation professionnelle ;
b) l'accès aux mêmes programmes, aux mêmes examens, à un personnel enseignant possédant les qualifications de même ordre, à des locaux scolaires et à un équipement de même qualité ;
c) l'élimination de toute conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignement en encourageant l'éducation mixte et d'autres types d'éducation qui aideront à réaliser cet objectif et, en particulier, en révisant les livres et programmes scolaires et en adaptant les méthodes pédagogiques ;
d) les mêmes possibilités en ce qui concerne l'octroi des bourses et autres subventions pour les études ;
e) les mêmes possibilités d'accès aux programmes d'éducation permanents, y compris aux programmes d'alphabétisation pour adultes et d'alphabétisation fonctionnelle, en vue notamment de réduire au plus tôt tout écart d'instruction existant entre les hommes et les femmes ;
f) la réduction des taux d'abandon féminin des études et l'organisation des programmes pour les filles et les femmes qui ont quitté l'école prématurément ;
g) les mêmes possibilités de participer activement aux sports et à l'éducation physique
h) l'accès à des renseignements spécifiques d'ordre éducatif tendant à assurer la santé et le bien-être des familles, y compris l'information et des conseils relatifs à la planification de la famille. »

4. Quel est le problème ? (État des lieux)

L'orientation scolaire est un maillon faible de la chaîne éducative dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne. Le ratio élève/conseiller d'orientation est élevé dans la plupart des pays. Au Mali, au Burkina Faso, au Ghana ou en Gambie, on compte un(e) à deux conseiller/ères pour un groupe scolaire. A un niveau stratégique, il n'y a pas d'interrelation entre le système éducatif et les offres d'emploi. L'orientation, comme la formation, est déconnectée du marché du travail. Dans la plupart des pays, les travaux pour la prise en compte des questions de genre dans l'éducation n'ont pas encore touché le système d'orientation scolaire. Pourtant, une orientation scolaire et professionnelle de qualité et dépourvue de stéréotypes sexistes peut jouer un rôle considérable dans l'accès des filles et des garçons à des filières et des métiers valorisant sur la base de leur libre choix.

L'orientation scolaire est influencée par différents facteurs : l'attitude des parents (fiches 3.2, 3.5), les préjugés des conseillers scolaires, la division traditionnelle du travail qui est reproduite dans le système scolaire et la pédagogie des enseignant-es (fiche 2.3), pas toujours sensibles au genre. Tout cela influe négativement sur la personnalité des élèves, surtout celle des filles. En outre, les stéréotypes dans les manuels scolaires (textes, illustrations…) sont surtout dévalorisant pour les filles et contribuent à un manque de confiance en soi, une sous-estime de soi (fiche 2.2).
Elles ne se croient pas capables de réussir comme les garçons.

Le statut socioculturel et économique des parents et des élèves, le revenu des parents de même que leur niveau d'instruction influencent les choix de filières de leurs enfants. La plupart des parents ne disposent pas toujours de compétences nécessaires pour suivre le travail scolaire de leurs enfants d'une part et pour s'investir dans leur orientation d'autre part. Les parents qui suivent leurs enfants ont tendance à orienter leurs fils et leurs filles vers des sections qu'ils/elles jugent porteuses ou « convenables », selon la tradition des métiers dits « masculins » et « féminins ». La situation socioéconomique des parents d'élèves pauvres (fiche 3.1) pousse les enfants à se diriger rapidement vers des emplois au détriment de la formation dans les structures d'éducation de formation, afin de subvenir aux besoins de leurs familles.

Les filles et les garçons discutent rarement avec les parents ou les conseiller-ère-s des différentes options scolaires. De plus, ils/elles reçoivent leurs fiches d'orientation trop tard pour un choix judicieux. Ils/elles sont dans la majorité des cas influencé-e-s par les pair/es. De fait, les filles sont plus présentes au niveau des filières littéraires et les garçons dans les filières scientifiques. Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, les filles se retrouvent au niveau des sections tertiaires (secrétariat, comptabilité) et les garçons au niveau des sections industrielles, sections stéréotypées « féminines/masculines ».

«La fille qui se retrouve dans une section scientifique est perçue comme une sorcière ». Le garçon qui se retrouve par hasard dans une section de secrétariat est vite classé dans le groupe des filles avec un surnom féminin.» *Un conseiller pédagogique au Ghana.*

Des questions de fond s'imposent : Faut-il se fonder exclusivement sur les performances scolaires mesurées à travers les notes et les examens pour orienter les élèves ? Quel rôle réserver aux acteurs/trices : élèves, étudiant(e)s, enseignant(e)s, professionnel(le)s de l'orientation, parents, chefs d'établissements dans ce processus ? Faut-il considérer la question de l'admission dans l'enseignement supérieur comme un aboutissement naturel de l'enseignement secondaire - dans lequel les filles sont encore trop souvent perdantes ou comme le résultat d'un processus de sélection stratégique pour l'égalité de genre ?

Expériences à partager

Des pays tentent de mettre en place une stratégie d'accompagnement des élèves (filles/garçons) tout au long de leur cursus tout en essayant d'inciter les filles à s'engager dans des sections scientifiques et industrielles avec des mesures incitatives. C'est le cas du Ghana, de la Gambie, du Mali, du Burkina Faso. Dans le cadre de l'accompagnement des élèves dans leur choix d'orientation, des postes de conseiller/ère en orientation ont été créés dans les centres d'animation pédagogique rattachés aux écoles fondamentales (Mali) ou au niveau des écoles. La stratégie est de suivre les compétences des élèves (fille/garçon) pour mieux les aider à trouver leur voie en vue d'une insertion rapide dans le milieu professionnel.

Des stratégies spécifiques ont été mises en œuvre pour rompre avec les clichés existants sur les aptitudes des filles et des garçons. Ainsi, des concours d'excellence dans les matières scientifiques adressés aux filles ont été initiés au plan national au Mali pour susciter l'intérêt des filles dans ce domaine. En plus de cette initiative, il existe de façon parallèle des mesures discriminatoires en faveur des filles sur l'âge d'orientation au secondaire (sixième ou seconde) qui est de 19 ans au lieu de 17 ans pour les garçons au Mali et dans la majorité des pays de la zone d'étude.

Au Mali, au Burkina Faso et plus particulièrement au Ghana, la mise en place de prix d'excellence renforcée par le passage des « femmes modèles » dans les écoles a relancé l'engouement des filles pour les matières scientifiques. Les filles formées dans les domaines scientifiques comme l'informatique ou la mécanique, ont été accompagnées à travers la mise en place d'ateliers et de programme d'éducation pour sensibiliser les clients. Les centres d'enseignement technique ont également été renforcés en équipement et en infrastructure de base (vestiaire pour les filles), dans la mesure des ressources disponibles pour créer un environnement propice aux filles. Cette stratégie a aidé à augmenter le nombre de filles dans les filières techniques. L'adoption des dispositions favorables pour orienter les filles de 19 ans titulaires du diplôme fondamental (17 ans pour les garçons) a aussi donné à certaines filles l'opportunité de continuer les études professionnelles dans les trois pays.

Des facteurs de blocage sont évidents : en amont, le faible niveau d'alphabétisation fait que les parents ne s'impliquent pas dans les choix des enfants. Le faible niveau de suivi du corps enseignant chargé de l'orientation des élèves fait que tout l'accompagnement se résume à transmettre une fiche à remplir aux élèves. Cela s'explique en partie par un accroissement du nombre d'élèves. « J'ai été agréablement surpris de voir une fille d'une filière « bâtiment » du lycée technique et professionnel en pleine construction d'un mur. Propos recueilli au Mali »

Dans les pays couverts par l'étude et les autres pays de la sous-région, plusieurs stratégies porteuses ont été mises en place pour aider les filles à intégrer les filières scientifiques. Il a ainsi été créé au niveau des Ministères de l'Education, un desk « femme dans l'enseignement technique », des Directions ou commissions nationales avec des coordinateurs/trices régionales, pour la promotion des filles. Ces stratégies sont renforcées par le passage de « femmes modèles » dans les écoles pour servir de référence aux filles.

« Jeunes filles, il existe plusieurs possibilités de réussir sa vie professionnelle. Le plus important est d'utiliser et d'exploiter à fond ses ressources intellectuelles et d'opérer un choix judicieux en se laissant guider par ses intérêts propres et ses désirs profonds. Vos désirs ne doivent pas seulement se limiter à ce que les autres attendent ou pensent de vous en tant que femme, mais à ce que vous voulez réellement entreprendre. Alors, brisez le mythe et les tabous pour les filières scientifiques, techniques et technologiques car comme les autres filières de formation, elles sont accessibles à votre intelligence et vous offrent l'avantage d'une gamme plus variée de métiers et un accès plus facile à l'emploi ».

« Jeunes filles, armez-vous de courage et utilisez toutes vos potentialités pour affronter les difficultés scolaires que vous rencontrez. Explorez l'univers des métiers dits «d'homme» à travers des visites d'entreprises ou de sociétés, des rencontres avec des personnes exerçant dans ces domaines. Renseignez-vous auprès des conseiller-ère-s du CIOSPB qui pourront vous guider dans votre projet professionnel ».

Extrait de la brochure du *Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire, professionnelle et des Bourses (CIOSPB), Ouagadougou, Burkina Faso* (voir étude de cas à la fin de cette fiche).

5. Questions à se poser pour engager la réflexion

- Quelle est la politique d'orientation scolaire définie par les autorités? Cette politique prend-elle en compte la dimension genre ?

- Y a-t-il parité dans les services d'orientation ?

- Existe-t-il des structures de prise en charge des élèves dans le cadre de leur orientation ?

- Quels sont les conseils donnés aux filles et aux garçons ?

- Les conseillers d'orientation (femmes/hommes) sont-ils formés en genre ? Dans quelle mesure leurs conseils sont-ils sensibles aux rôles stéréotypés des femmes et des hommes ?

- Quelle est la perception des filles et des garçons par rapport aux métiers qu'ils seront appelés à exercer ? Qu'est-ce qui motive leur choix ?

- Quelles sont la perception et l'implication des parents dans le choix d'orientation des filles et des garçons ?

- Quelles sont les stratégies mises en place pour agir sur l'environnement externe (communauté, parents, employeurs, clients potentiels) ?

- Les ressources mises à la disposition des centres de formation professionnelle techniques et industrielles tiennent-elles compte de la situation d'équité/égalité entre les filles et les garçons ?

- Dans quelle mesure les stratégies mises en place pour accroître le nombre de filles dans les filières non traditionnelles (maçonnerie, mécanique, etc.) favorisent-elles l'émergence des « femmes modèles dans ces filières ?

- Quels sont les critères retenus pour l'orientation ? Sont-ils neutres en termes de genre ? Favorisent-ils les filles ou les garçons ?

6. Que faire et comment agir ?

- L'orientation des élèves (filles et garçons) en fonction de leurs potentialités mais aussi par rapport aux opportunités d'emploi nécessite une stratégie qui combine les conseils rapprochés, un ratio élève/conseiller raisonnable, une éducation soutenue des parents et un investissement conséquent au niveau des écoles de formation (ratio élève/équipement, vestiaire) ;

- Une combinaison de stratégies (relecture de curriculum, communication sociale en direction des communautés, équipement des centres de formation, conseil, renforcement des capacités des parents, recours aux employeur(e)s potentiel/lles, recours aux femmes modèles) peut aider à transformer des secteurs exclusivement réservés aux garçons en domaines où les filles et les garçons peuvent évoluer ensemble ;

- Formation de l'administration scolaire, un personnel qualifié d'enseignant(e)s sur le processus d'orientation qui tienne compte des potentialités des filles et des garçons et des opportunités qui se présentent à eux/elles ;

- Intensification des campagnes de sensibilisation de la société pour éviter les clichés sur la représentation des corps de métier entre les femmes et les hommes ;

- les formations des conseiller-ère-s d'orientation doivent inclure des modules sur :

- les programmes d'éducation, de formation professionnelle et les filières existantes, surtout pour les opportunités d'emploi, les besoins de personnel par spécialité pour les secteurs public et privé, les questions de genre dans ces différentes filières ;

- les textes d'orientation et statistiques sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes ;

- les conditions d'attribution des bourses, offres possibles et répartition par sexe ;

- les partenaires techniques et financiers dans le domaine de l'éducation et du genre ;

- connaissance des réformes de l'éducation liées aux questions de genre

- Initiation d'études et des recherches.

- le répertoire de FAWE Burkina sur les femmes scientifiques et modèles offre aux jeunes filles des exemples de femmes qui ont réussi dans divers domaines.

- organisation de camps scientifiques ou la multiplication de ces camps dans les pays où cela existe déjà, en faveur des filles, contribuer à les sensibiliser, les renforcer, à s'engager dans les filières scientifiques et à y mener des études.

- sensibilisation des parents sur l'importance du suivi et de l'orientation de leurs enfants, notamment des filles en utilisant les supports adaptés/porteurs (théâ tre forum, causeries-débats…) et les langues locales ; on pourra aussi utiliser des correspondances et organiser des rencontres.

- Elaboration d'un répertoire de données informatisées sensibles au genre sur l'information scolaire et professionnelle afin de simplifier et d'accélérer l'accès à l'information dans les domaines scolaires et professionnels :

fichiers sur les programmes de formation des écoles professionnelles, les filières d'enseignement dans les universités, l'état du marché de l'emploi, les perspectives des besoins en main-d'œuvre, etc.

- Création de structures d'orientation dans les établissements afin de rapprocher les services d'aide à l'élève pour des choix éclairés et non stéréotypés.

Mise en garde

L'orientation scolaire doit rester objective ; il ne s'agit pas d'inscrire les filles dans toutes les filières en dépit de résultats insuffisants ou d'autres limites ou handicaps évidents.

7. Exemple de cas

Le Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire, Professionnel et des Bourses au Burkina Faso (CIOSPB)

L'orientation scolaire et professionnelle au Burkina Faso a commencé dans les années 1960, avec la création du Centre de documentation et de la Formation Professionnelle (CDFP) devenu maintenant le Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire, Professionnel et des Bourses (CIOSPB). Il est la principale référence pour les élèves et les étudiants qui ont besoin d'informations pour s'autodéterminer et éviter ainsi de mauvais choix d'orientation.

Chaque année scolaire, d'octobre à décembre, des équipes du CIOSPB sillonnent les 13 Directions régionales du Ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique (MESSRS) pour donner des informations relatives à l'après-Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) et l'après-Baccalauréat (BAC) sur les différentes possibilités d'études, les conditions et critères d'accès, etc... aux élèves des classes de troisième et de terminale. Chaque année après le baccalauréat, des permanences sont assurées par les conseillers du CIOSPB dans toutes les directions régionales pour donner les informations relatives à l'inscription dans les universités du Burkina, sur les offres de bourses nationales et étrangères, apporter une aide à ceux qui ont des problèmes d'orientation.
Le Service de l'Orientation des Conseils et du Suivi du CIOSPB a mené en juin 1996 des enquêtes auprès de six (6) chefs d'établissements secondaires de la ville de Ouagadougou afin de mettre en place un programme spécial de rencontre des filles du secondaire (premier cycle). Cette rencontre visait surtout à prendre en compte toutes les préoccupations des filles concernant leur orientation. A l'issue de cette rencontre, quelques stratégies avaient été dégagées pour motiver les filles à s'orienter dans les disciplines scientifiques notamment :

- la mise sur pied d'activités de sensibilisation des filles lors des semaines culturelles organisées par les élèves dans leurs établissements ;

- la mise en place d'une cellule chargée du programme de rencontre par classe coordonnée par une enseignante ;

- l'implication des Associations des Parents d'Elèves (APE) lors des journées de sensibilisation.

En mai 1999, un document intitulé « Sensibilisation des Filles sur les séries scientifiques et les métiers « non-traditionnels » a été élaboré, évoquant les raisons de la faible participation des filles dans les filières scientifiques (le taux relativement faible de filles dans les filières scientifiques et techniques tant au niveau secondaire que supérieur, l'effet négatif des préjugés sociaux, le nombre relativement faible des filles qui choisissent des filières d'études longues), de même que les différentes actions menées par le Gouvernement et les ONG en vue de la promotion de l'éducation des filles. En novembre 1999, une note de service de la Direction du CIOSPB mettait en place la Cellule d'Orientation des Filles (COF) composée d'une responsable et de quatre agents. Elle est supervisée par le chef de Service de l'Orientation, des Conseils et du Suivi (SOCS).

La Cellule a pour fonction d'organiser un système d'informations et d'orientation des élèves et des étudiantes de manière à faciliter leur adaptation à la vie scolaire et universitaire et aussi leur maintien dans le système scolaire et leur progression vers des formations supérieures. Elle doit susciter des vocations dans les domaines scientifiques, techniques et technologiques chez les filles à travers des séances d'information et de sensibilisation, des animations de groupes. Elle veille à créer un cadre d'échanges pour les filles dans les établissements secondaires et supérieurs.

Quels résultats ont été obtenus ?

Au Burkina Faso, la création de la Cellule d'Orientation des Filles a permis au CIOSPB de mener des actions concrètes en vue d'inciter les filles à diversifier leur choix de filières d'études en brisant les tabous, mythes et stéréotypes sexistes concernant les filières scientifiques, techniques, industriels et technologiques. La Cellule a contribué à la rédaction des missions et attributions qui lui sont assignées, l'élaboration d'affiches et de dépliants pour l'information et la sensibilisation des filles sur les métiers scientifiques et technologiques, la participation à des conférences, ateliers et forum sur des sujets relatifs aux femmes, la rédaction d'un document de base qui a servi à la tournée de sensibilisation au profit des classes de quatrième et de troisième de l'enseignement secondaire général. La Cellule a aussi organisé des camps scientifiques d'excellence pour les jeunes filles (inscrites en mathématiques, sciences physiques et sciences de la vie et de la Terre) avec des associations de femmes scientifiques, organisé des prix d'excellence, créé des répertoires des femmes scientifiques (élaboré par FAWE pour présenter des femmes modèles) et formé des filles aux NTIC (une des activités du CIEFFA).

Enfin, conformément à ses missions, le CIOSPB a initié, en collaboration avec la Compagnie Théâtrale le Roseau (CTR) la création d'une pièce de théâtre suivie de représentations dans les établissements d'enseignement secondaire. Intitulée «Thété et la filière scientifique», la pièce vise à sensibiliser les élèves, les parents d'élèves, les enseignant-es et tous les partenaires de l'éducation sur les obstacles rencontrés par les filles quant à leur orientation vers les filières scientifiques. Une deuxième pièce, «Le choix de Tina» a été réalisée, jouée, avec des supports vidéo en 2006 sous forme de théâtre-forum, toujours avec la Compagnie Théâtrale «le Roseau».

Dans les années à venir la Cellule entend diversifier ses ressources documentaires en initiant des études, des recherches sur des femmes modèles. Ceci permettra aux jeunes filles d'avoir des exemples de réussite féminine dans certains domaines d'activités jugés inaccessibles aux femmes. A court terme, en plus des tournées d'information dans les établissements, elle entend concevoir des supports d'information tels le cahier du répondant (personne qui cherche l'information) , les répertoires d'enseignement, des théâtres-forum, des articles mensuels et bimensuels sur les formations, les métiers et les professions avec la contribution des média pour leur diffusion.
http://www.ciospb.bf

8. Il faut que cela cesse!

Pour « Offrir aux élèves une orientation scolaire non sexiste » il faut éviter/cesser de :

- Ne pas avoir de conseiller(ère)s d'orientation ;
- avoir des conseillers d'orientation uniquement hommes ou uniquement femmes ;
- préjuger des choix et compétences des élèves selon le sexe ;
- ne pas tenir compte de/oublier ou occulter la détermination de l'élève et de l'étudiant(e) à orienter ;
- influencer l'élève à partir de ses propres jugements ou expériences ;
- orienter les filles vers les filières de courte durée ;
- orienter uniquement les garçons vers les métiers mieux payés sous prétexte qu'ils seront « chef de famille» et que les filles seront prises en charge par eux ;
- être fataliste face à l'inflexibilité de la société et du marché de l'emploi ;
- ignorer la réalité du marché de l'emploi.
- Sous-estimer les élèves et les étudiants